

388w7

Ville de Lille

PROCES VERBAL

de la séance du Conseil Municipal du 23 mai 2005.

La séance est ouverte à 17 heures 30 sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Maire de Lille.

Madame le Maire.- Mes chers collègues, en saluant notre Maire honoraire, Pierre MAUROY, en votre nom à tous, si vous voulez bien vous installer, nous allons procéder à l'appel. C'est Madame Sarah PHEULPIN-COQUEL qui en est chargée.

(Madame PHEULPIN-COQUEL procède à l'appel nominal)

Présents : Mmes AUBRY, BAERT, M. BERNARD, Mme BOCQUET, M. BODIOT, Mme BOUCHART, M. CACHEUX, Mmes CAPON, CARLIER, M. CHARLES, Mme COOLZAET, M. CUCHEVAL, Mmes CULLEN, DANGRÉAUX-VARLEZ, DA SILVA, DAVAL, M. DECOCOQ, Mme DEMESSINE, M. de SAINTIGNON, Mme DESWARTE, M. DURAND, Mmes ESCANDE, FILLEUL, M. FLEJSZEROWICZ, Mme FOLENS, M. FREMAUX, Mmes GEORGET, GLEIZER, M. HANNA, Mme HENAUT, M. KANNER, Mme KECHEMIR, MM. LABBEE, LENGLET, LESERRE, Mmes MAHIEU, MALLEVILLE, MM. MARCHAND, MAUROY, MOREAU, MUTEZ, ORIOL, PARGNEAUX, PECHARMAN, Mme PHEULPIN-COQUEL, M. PLANCKE, Mme POLIAUTRE, M. QUIQUET, Mme REDLICH, M. RICHIR, Mmes ROUGERIE, ROUGERIE-GIRARDIN, MM. SANTRÉ, SAVOYE, Mme STANIEC, M. TOSTAIN, Mme VERBRUGGHE, M. VICOT.

Excusés : MM. DEGREVE, SINAGRA, SULMAN (pouvoirs).

Madame le Maire - Je vous remercie.

Mes chers collègues, permettez-moi de vous saluer tous, de saluer tous les Conseillers de Quartiers, les Lillois et les Lilloises qui sont parmi nous ainsi que la presse.

Et puis saluer aussi les familles de ceux qui nous ont quittés ces dernières semaines dont nous voulons honorer la mémoire, puisque, malheureusement, souvent ce Conseil Municipal commence par des nouvelles tristes.

Je voudrais tout d'abord vous redire combien nous avons appris avec consternation le décès du Professeur Jean SAMAILLE le jeudi 14 avril dans sa 80^{ème} année.

Je voudrais, Madame, vous saluer très chaleureusement, au nom du Conseil Municipal et plus largement au nom de tous les Lillois et les Lilloises qui ont été nombreux, je le sais, à vous apporter à vous-même, à votre fille et à votre petit-fils que je salue, leurs témoignages, mais aussi à vous tous, à sa famille.

Nous savons qu'avec Jean SAMAILLE nous avons perdu une grande figure lilloise, un homme de science mais aussi un grand humaniste qui a consacré 45 ans de sa vie, et pas seulement de sa vie professionnelle qu'il a consacrée à la recherche médicale, à l'Institut Pasteur de Lille dont il fut Directeur pendant 20 ans, mais qui a été aussi un homme extrêmement engagé dans notre ville.

Je suis heureuse de saluer ici les représentants de l'Institut Pasteur, particulièrement Philippe AMOUYEL, son Directeur, M. LOCHT, son Directeur scientifique et le Docteur STEHELIN.

Nous voyons en permanence, cher Philippe AMOUYEL, que les traces qu'a laissées Jean SAMAILLE à l'Institut Pasteur sont tout à fait essentielles et si aujourd'hui notre institut comporte des chercheurs parmi les plus performants du monde dans des spécialités qui sont aujourd'hui majeures pour l'avenir de notre recherche médicale, c'est en grande partie par le travail essentiel qu'il a mené à votre place pendant près de 20 ans.

Jean SAMAILLE, nous le savons tous, était un homme attaché à la ville de Lille et aux Lillois et il a poursuivi sa vocation d'humaniste, voulant développer ces valeurs à tous, voulant rappeler combien l'histoire de notre région, de notre ville était essentielle et combien nous avons besoin de nous situer dans cette histoire pour pouvoir mieux construire l'avenir. Il a joué, vous le savez, un rôle majeur dans l'œuvre didactique exceptionnelle qu'il a menée à l'Université Populaire de Lille dont il fut le Président de 1996 à 2000, à la suite du Bâtonnier Jean LEVY.

L'Université Populaire de Lille, évidemment, une grande institution qui se poursuit avec son Président, Alain LOTTIN, que je salue très chaleureusement, sa Secrétaire, Madame ROTSAERT, et puis tous ceux qui sont ici et qui ont tenu à être là pour cet hommage rendu à Jean SAMAILLE.

Madame, au-delà de la place qui a été la sienne dans les institutions dont je viens de parler, je voudrais vous dire, comme tous ceux qui sont ici et qui l'ont connu, permettez-moi aussi de parler au nom de Pierre MAUROY qui lui a remis la médaille d'honneur de notre ville, que nous nous souviendrons surtout d'un homme extrêmement attachant, d'une très grande convivialité, toujours à l'écoute de celui qui était en face, voulant convaincre mais étant aussi capable d'écouter, et porteur des valeurs qui sont majeures dans notre région et dont nous avons bien besoin aujourd'hui.

Je voudrais redire aussi combien la communauté scientifique s'est sentie en deuil lors de sa disparition.

Madame, voilà ce que je voulais vous dire, à vous-même, à votre fille et à votre petit-fils et à toute votre famille qui êtes ici aujourd'hui. Croyez bien que Jean SAMAILLE reste dans la tête et dans le cœur des Lillois pour très longtemps et que nous lui rendons hommage ce soir pour tout ce que nous lui devons.

Je vous remercie d'avoir été là et je crois pouvoir parler au nom de tous ceux qui sont ici ce soir.

Après le Professeur Jean SAMAILLE, je voudrais vous dire aussi combien nous avons appris avec douleur un décès dans des conditions tragiques et extrêmement violentes de Jean-Pierre DELVALLEZ, un grand syndicaliste, délégué CGT de Fives Cail Babcock, une des grandes entreprises de notre région, peut-être l'une des plus grandes, située à Fives, le quartier populaire de notre ville, et aussi Président de l'Institut d'Histoire Sociale.

Au moment même, et sans revenir sur les circonstances tragiques qui nous ont tous bouleversés, au moment même où nous travaillons à faire revivre autrement Fives Cail Babcock, cette entreprise qui a compté des milliers de salariés pour lesquels justement des hommes et des femmes comme Jean-Pierre DELVALLEZ se sont battus.

Et ce site de Fives Cail n'est pas n'importe quel site, ce n'est pas n'importe quelle entreprise. Beaucoup des combats ouvriers qui ont eu lieu depuis la fin du siècle dernier ont eu lieu là, là où d'ailleurs a été créée l'Internationale, là où des hommes et des femmes, militants engagés, se sont battus pour que les droits des salariés avancent dans notre pays. Et Jean-Pierre DELVALLEZ faisait partie de ces hommes et de ces femmes sans lesquels très certainement aujourd'hui nous n'aurions pas dans notre pays un droit du travail protecteur comme celui qui existe.

Nous savons bien, et il me le disait encore trois semaines avant sa disparition, alors que nous le recevions avec Pierre de SAINTIGNON et Bernard CHARLES, nous savons combien il avait vécu avec douleur les évolutions de Fives Cail comme d'ailleurs tous les salariés et tout le quartier.

Ces licenciements successifs de plusieurs milliers de salariés qui ont conduit l'entreprise à fermer - même si quelques chercheurs y sont encore aujourd'hui - à disparaître.

Nous nous souvenons des combats que nous avons menés avec lui place de la République où les salariés de Fives Cail, il y a quelques années encore, étaient fiers de montrer leurs fabrications, partout dans le monde, dans des grandes installations.

Jean-Pierre était toujours à la tête, fier du travail des ouvriers de notre région, fier du travail des ouvriers de Fives Cail et fier aussi de son parcours et de son engagement de militant CGT.

Il avait encore ces derniers jours, alors même que l'entreprise fermait, continué un double combat, celui d'une volonté que l'histoire sociale de ce combat ouvrier et de ce site de Fives Cail ne disparaisse pas et reste dans notre ville.

Nous avons d'ailleurs avec Bernard CHARLES commencé à travailler avec lui pour qu'un lieu de mémoire puisse exister sur ce site qui, je le redis, Pierre MAUROY le confirmerait, acquis par la Communauté Urbaine, va devoir entraîner une grande concertation avec les habitants de Fives et d'Hellemmes pour pouvoir, dans ces hectares au cœur des quartiers de Fives et à l'approche d'Hellemmes, faire revivre une partie de notre ville.

Je lui avais dit que nous ferions un lieu de mémoire là à Fives Cail. Je voudrais redire aujourd'hui devant sa famille qui est ici nombreuse, devant ses parents, devant ses enfants, que cet engagement sera pleinement respecté.

Il s'était engagé seul quasiment, jour après jour, seul mais accompagné de son organisation, en travaillant sur cette histoire sociale de ce site qui, encore une fois, est si important dans la mémoire de notre ville.

Et puis, plus récemment, il s'était engagé dans un autre combat, celui des victimes de l'amiante, conscient que sans doute des salariés de FCB eux aussi avaient été touchés il y a 15 ans, 20 ans, 30 ans ou plus, par l'amiante et qu'ils souffraient peut-être aujourd'hui des maladies de l'amiante.

Nous avons commencé à travailler avec lui pour inscrire cette entreprise sur la liste de celles qui permettent aux salariés d'être protégés, jusqu'à ces derniers jours où un décès violent, épouvantable et tragique est survenu.

Je voudrais redire ici à sa famille toute notre émotion. Lui redire aussi que le Conseil Municipal de Lille votera aujourd'hui une délibération pour accompagner son organisation syndicale au niveau de l'Union régionale CGT du Nord/Pas-de-Calais qui souhaite qu'il reste un souvenir et un hommage importants de son action et de son engagement auprès des Lillois.

Au moment où nous mettrons sur pied ce lieu de mémoire, ce lieu de l'histoire ouvrière, nous penserons particulièrement à lui.

Je voudrais, par-delà Jean-Pierre DELVALLEZ, rendre un hommage à tous ces syndicalistes qui se sont battus dans notre région, sur tous les champs comme cela a été son cas et, encore une fois, ces derniers jours, sur la mémoire, sur l'amiante et pendant des années sur l'emploi, sur les conditions de vie et sur les conditions de travail.

Sa famille peut être fière de l'action qu'il a menée. Beaucoup de salariés de Fives Cail et beaucoup de Lillois ne l'oublieront pas.

Je vous remercie.

Je voudrais aussi rendre hommage, et je m'adresse à son fils et à sa famille, à Monsieur Gérard GUILLEMIN, ancien Conseiller Municipal de Lille, qui a disparu le 9 mai 2005 à l'âge de 93 ans. Par votre biais, Monsieur, je souhaiterais saluer son épouse.

Il était entré au Conseil Municipal le 8 mars 1959, Conseil Municipal dirigé alors par Augustin LAURENT.

Nous savons tous ici, Pierre MAUROY et moi-même, ce que nous devons à tous ces Adjointes et Conseillers Municipaux qui se sont engagés dans notre ville et qui ont fait ce qu'est notre ville aujourd'hui. Chacun a apporté ses compétences, son énergie, son temps, sa disponibilité, sa générosité, et Gérard GUILLEMIN en faisait partie.

Je voudrais vous dire à la fois la fidélité des Elus de Lille à leurs anciens Elus et vous présenter toutes nos condoléances, à vous-même, Monsieur, à votre maman et à toute votre famille.

Nous avons également appris le décès de Denise ROHART, une ancienne Conseillère de quartier de Saint-Maurice-Pellevoisin qui est décédée le 6 mai à l'âge de 82 ans.

Denise ROHART - tout le monde la connaît dans ce quartier, n'est-ce pas, Madame GLEIZER - a passé toute sa vie au service des enfants, de l'éducation et du sport. Elle était doyenne des délégués départementaux de l'Education Nationale. Chacun connaissait son attachement à l'école publique et elle avait pris de nombreuses responsabilités dans les écoles du quartier, je pense notamment à La Fontaine ou à l'école des Dondaines.

Elle était infatigable dans toutes les associations et encore ces derniers temps elle occupait la fonction de Présidente du comité d'animation du quartier. Nous lui devons beaucoup de choses : l'instauration des cours de gymnastique, l'organisation des quartiers fleuris, le carnaval, les voyages annuels et un engagement politique aussi tout à fait dynamique et exemplaire.

Elle était notre doyenne des Conseillères de Quartiers jusqu'à ce que, il y a quelque temps, en 2004, pour des raisons de santé, elle ait souhaité quitter ce Conseil de Quartier après avoir été aux côtés de Betty GLEIZER pendant ces trois dernières années.

Je voudrais présenter à ses enfants et à ses petits-enfants mais aussi à ses collègues et amis toutes nos condoléances. Denise était parmi nous il y a encore quelques jours, nous connaissions son dynamisme et nous savons tous que nous avons perdu une grande dame lors de sa disparition.

Je voudrais maintenant vous dire quelques mots d'un dramatique accident qui est survenu le 12 avril dans le quartier de Fives et qui a coûté la vie à un petit garçon de 7 ans, malgré l'intervention très rapide du service mobile d'urgence et de réanimation.

Il s'appelait Deven LANNOY, ses parents ne peuvent pas être là aujourd'hui. Nous les accompagnons jour après jour dans tous les domaines.

Il jouait avec ses camarades et il s'est accroché à un camion du service propreté de la Ville de Lille à plusieurs reprises et à un moment où le chauffeur a effectué une marche arrière, Deven est tombé et a été écrasé.

Nous avons bien sûr accompagné dès les premiers moments sa famille et je voudrais remercier tout particulièrement Jean-Marc GERMAIN, le Directeur Général des Services, qui, avec tous les services de la Ville compétents, est allé immédiatement sur place. Ils ont pu accompagner avec les psychologues de la Ville une famille très douloureusement atteinte, une famille fivoise de 4 enfants qui habite la cité Menu.

Je voudrais aussi dire combien le voisinage, le quartier, avec Jean-Louis FREMAUX, ont été et sont toujours autour de cette famille. La solidarité n'est pas un vain mot quand un drame comme celui-là arrive.

Notre mobilisation est totale et le demeurera pour accompagner cette famille qui vit des moments épouvantables et qui vit d'ailleurs dans une situation extrêmement difficile.

Mais nous assurons également de tout notre soutien le chauffeur du camion et toute l'équipe du service propreté qui ont été ébranlés par cet accident tragique.

L'enquête a été menée avec une grande célérité par la police et par la justice, ce n'est pas à moi de m'exprimer mais malheureusement ce tragique accident a bouleversé le chauffeur du camion qui est un agent exemplaire de la ville et qui a repris aujourd'hui son travail.

Je voudrais lui dire et à l'ensemble du service que nous l'accompagnons et que nous le soutenons.

Enfin, dans des moments comme ceux-là où un agent de la Ville n'a pas pu empêcher un accident parce qu'un petit garçon a couru trop vite derrière un camion, malgré plusieurs avertissements mais qui, à 7 ans, n'a pas compris le danger, toute la ville s'est retrouvée derrière sa famille mais aussi derrière ceux qui se sont sentis responsables même s'ils ne l'étaient pas bien évidemment dans les faits.

Nous pensons à eux tous et nous sommes auprès d'eux pour ce dont ils auront besoin dans les semaines et dans les mois qui viennent.

Après ces nouvelles bien tristes pour notre ville, je voudrais passer à un point qui évidemment n'a pas de rapport pour vous dire que, actuellement, dans la ville, nous avons pu remarquer que les agents de surveillance de la voie publique se voient agresser de manière de plus en plus importante. Et si je le dis, c'est parce que je viens de parler d'hommes et de femmes qui ont travaillé pour notre ville et qu'il faut redire ici aux Lillois que ces hommes et ces femmes qui sont là pour faire respecter la loi, et en l'occurrence, le stationnement, ne peuvent pas accepter, et la Ville et son Maire non plus, qu'ils soient de plus en plus l'objet d'insultes voire de coups comme cela a été le cas récemment parce que certains ne la respectent pas et n'acceptent pas de la voir respecter.

Je le dis parce que si 9 plaintes ont été déposées en 2004 par la Ville pour des violences ou des menaces vis-à-vis de nos agents, nous sommes déjà à 6 depuis le début de l'année. Il y a eu 38 mentions de main courante relatant des injures et des menaces l'an dernier, nous en avons déjà 57 depuis le début de l'année.

Au mois de février, un des agents de surveillance a été la cible d'un jet de projectiles, avenue du Peuple Belge.

Le 17 mars, deux agents ont été projetés à terre et roués de coups par deux individus dont ils venaient de verbaliser le véhicule.

Au mois d'avril, c'était au tour à nouveau de deux agents d'être agressés violemment et physiquement.

Des plaintes ont été bien sûr déposées et soutenues par la Ville et dans ces deux derniers cas les auteurs ont été identifiés.

Je recevrai jeudi l'ensemble des agents concernés pour évoquer avec eux cette situation et les réponses concrètes qui peuvent être apportées. Des réunions de travail ont bien sûr déjà eu lieu avec Roger VICOT, Jean-Pierre GUFFROY, Stéphane LATAWIEC pour vérifier si tout ce qui peut être fait pour éviter de tels comportements l'est bien aujourd'hui.

Je voudrais aussi inviter les Lillois à soutenir nos agents dans la tâche difficile qu'ils accomplissent. Chacun parle de la difficulté de stationnement, il faut respecter nos règles communes. Dans tous les cas que je viens de citer, nos agents étaient dans leur bon droit et ce sont sans doute des automobilistes énervés qui n'ont pas respecté la règle et qui n'ont pas accepté qu'on le leur rappelle.

Si je me permets d'en parler au Conseil Municipal, c'est parce que les deux dernières fois un certain nombre de personnes qui ont assisté à ces scènes ont applaudi les agresseurs, considérant qu'il était inacceptable de mettre des procès-verbaux.

Notre Ville vivra mieux si chacun fait respecter les règles et je voudrais redire ici, avec Jean-Louis FREMAUX, que nous condamnons ces actes avec la plus grande fermeté et que nous soutenons nos agents qui font leur travail dans des conditions de plus en plus difficiles.

J'en arrive à des informations sur des événements qui ont eu lieu dans la ville ces derniers jours et je vais les aborder très rapidement.

Tout d'abord pour rappeler que les 7 et 8 mai derniers, nous avons vécu des moments de vive émotion en célébrant le 60^{ème} anniversaire du 8 mai 1945. Plusieurs centaines de Lillois ont rendu hommage aux résistants, aux déportés et aux victimes du génocide.

Nous avons eu le droit ici même à une remarquable conférence de Yves LE MANER le 7 mai qui nous a rappelé l'insoutenable « spectacle » de l'ouverture des camps de concentration et d'extermination par les armées alliées. Il a rappelé que nous passons actuellement de la mémoire à l'histoire puisque beaucoup de ceux qui sont revenus disparaissent et que c'est le moment de se rappeler avec une grande vigilance ce que ces moments les plus horribles du XX^{ème} siècle ont fait vivre à des hommes et des femmes et peut-être, comme Monsieur LE MANER l'a dit, rappeler à la vigilance tous les citoyens, le combat contre tous les propos, tous les actes racistes, xénophobes, si nous voulons vivre autrement à l'avenir.

Cette journée s'est terminée par une veillée organisée par les associations d'anciens combattants devant le monument aux morts en présence de jeunes lycéens européens qui ont chacun lu un message avec, là aussi, une très grande émotion et la cérémonie officielle nous a réunis ici, avec les anciens combattants, les déportés et ces jeunes européens. Il faudra continuer ainsi, par l'action dans les écoles, comme cela a été fait dans notre ville, par cette action du souvenir, à se rappeler ces horreurs et à faire en sorte qu'elles ne puissent jamais se reproduire.

Nous avons reçu il y a quelques semaines une importante délégation venant de la ville d'Oujda au Maroc et je remercie l'ensemble des Adjointes et Conseillers Municipaux qui pendant 4 ou 5 jours se sont relayés pour accueillir cette délégation menée par le Président de la Communauté de Communes d'Oujda et une importante délégation de la société civile mais aussi de représentants politiques qui sont venus du 24 au 28 avril dans notre ville.

Monsieur Lakhdar HADDOUCH, le Président de la commune urbaine d'Oujda, est venu pour préparer ce jumelage dont nous avons déjà parlé à plusieurs reprises puisque la Ville de

Lille n'avait pas encore de jumelage avec le Maroc. Et nous nous sommes rendu compte en travaillant sur ce sujet que la moitié des ressortissants marocains, qu'ils soient encore Marocains ou Français d'origine marocaine, provenaient de la région de l'oriental, c'est-à-dire d'Oujda, de Nador ou de ses environs.

Nous menons ce travail depuis plusieurs mois, avec des comités de pilotage ici à Lille mais aussi à Oujda, pour jumeler la ville d'Oujda à la ville de Lille, non pas de manière conventionnelle, institutionnelle, mais bien école avec école, hôpital avec hôpital, commerçants avec commerçants, agir pour les enfants, pour les femmes et pour les personnes âgées, agir face à face, côte à côte, à Oujda et à Lille.

C'est dans cet esprit que cette délégation a été reçue et que d'ores et déjà des dizaines et des dizaines d'actions ont été retenues dans tous les domaines y compris le sport et la culture et que nous allons avoir dans quelques jours à Lille une semaine de la culture, à la rencontre d'Oujda, du 8 au 13 juin, ce qui permettra aux Lillois et aux Lilloises de prendre contact avec la ville d'Oujda et avec les Oujdis.

Je vous convie à ces manifestations, en attendant que nous signions officiellement ce jumelage qui, encore une fois, par-delà Oujda, sera un jumelage avec le Maroc pour la ville de Lille.

Un petit mot pour vous dire que nous avons accueilli avec plaisir l'arrivée des Galeries Lafayette rue de Béthune, après de nombreux feuilletons dont chacun se souvient et ce suspense immobilier de plusieurs années. Le promoteur de ce « trou » comme chacun l'appelle de la rue de Béthune, Forum Invest, réalise actuellement un immeuble commercial de plus de 28 000 m² et un parking de 590 places sur 5 niveaux.

Je suis très heureuse que les Galeries Lafayette, qui n'ont pas installé de grand magasin à cette enseigne depuis 30 ans en France, aient choisi de le faire à Lille et ainsi de faire en sorte que la rue de Béthune retrouve un linéaire fort avec un magasin dont nous ont été présentées, ainsi qu'à tous les commerçants de la ville, les principales caractéristiques et qui sera avec Adidas le cœur de ce nouveau bâtiment que nous attendions depuis très longtemps.

Un mot peut-être pour vous dire que Lille aura de nombreuses festivités culturelles avant l'été.

Après la "Louche d'Or" à Wazemmes ainsi que le festival "Wazemmes l'accordéon", nous sommes en plein dans les "Dix Vagues". Les fanfares ont envahi la ville pendant ce dernier week-end et vont continuer pendant les semaines qui viennent.

Je vous convie à ces "Dix Vagues" qui parcourent les dix quartiers de notre ville et Hellemmes et Lomme, mais aussi aux "Transphotographiques" qui vont ouvrir cette semaine avec une grande exposition de DEPARDON à l'Hospice Comtesse.

Je voudrais terminer en vous annonçant, mais nous en reparlerons, le congrès de la Ligue des Droits de l'Homme à Lille les 3, 4 et 5 juin prochains au Grand Palais.

Et aussi, de manière plus institutionnelle mais tout à fait essentielle, avec Monsieur le Maire d'Hellemmes, Gilles PARGNEAUX et Monsieur le Maire de Lomme, Yves DURAND, vous annoncer que nous avons mis en place une commission tripartite chargée de procéder à une évaluation de notre association.

Nous étions tous d'accord pour expliquer à nos concitoyens, dans la plus grande transparence, ce qu'apporte cette association à nos trois villes. Nous allons donc continuer ce travail.

Cette commission tripartite va regrouper autour des trois Maires, trois représentants pour chacun des quatre groupes politiques de la Majorité Municipale, ainsi que les trois Directeurs Généraux de nos Villes.

Elle va être installée dans les jours qui viennent afin que le Conseil Municipal de Lille puisse être informé des premières conclusions dans les plus brefs délais.

Nous nous attacherons par ailleurs à préparer une charte entre nos communes associées pour récapituler non seulement les aspects techniques, juridiques, financiers, mais aussi très clairement exprimées les réalisations qui peuvent être faites dans le cadre de cette association, belle et longue association avec Hellemmes, tout aussi belle mais plus courte avec Lomme.

Je voulais bien évidemment en informer le Conseil Municipal.

J'en ai terminé avec ces premières déclarations et je passe la parole à Monsieur BERNARD pour une question orale.

Monsieur BERNARD.- Madame le Maire, je vous ai effectivement soumis une question orale puisque, au même titre que bon nombre de Lillois, nous avons tous été frappés par la disparition du Pape Jean-Paul II.

Cet homme de l'église universelle qui est d'ailleurs issu d'un pays qui a souffert des deux grandes tyrannies du XXème siècle, a mené, chacun s'y accorde, un combat inlassable pour la paix et pour la vie qui est salué par la grande majorité.

Nous pensons qu'au-delà de son engagement spirituel il importe que la Ville rende un hommage particulier à ce Pape qui a tout fait pour rapprocher les hommes.

Un des hommages que traditionnellement une Ville rend à un grand homme disparu, comme d'ailleurs notre Ville l'a souvent fait à l'égard d'autres grands personnages, c'est de lui dédier un lieu symbolique de notre cité.

Ma question est la suivante : Madame le Maire, qu'entendez-vous faire pour rendre hommage à Jean-Paul II ?

Je vous remercie.

Madame le Maire.- Je rappelle que dans le statut de l'Opposition que nous avons mis en place avec Monsieur DECOCQ, l'Opposition peut poser des questions d'actualité. J'avais proposé qu'elles puissent avoir lieu en début de Conseil pour éviter de se retrouver à un moment où le public n'est plus là.

Je réponds donc au Front National comme je le fais lorsque toute question orale m'est posée par l'Opposition.

Evidemment, la mort de Jean-Paul II a constitué un événement majeur dans le monde et a entraîné une émotion immense dans beaucoup de pays et chez beaucoup de nos concitoyens et de Lillois.

Je voudrais dire qu'en tant que Maire de Lille, et je parle ici en tant que Maire de Lille, il ne m'appartient pas d'apporter une appréciation particulière, et chacun ici a son propre avis, sa propre conviction ou sa propre émotion en la matière.

Ce soir, vous nous proposez que la Ville de Lille honore la mémoire de Jean-Paul II en attribuant son nom à un lieu public. Nous avons l'habitude d'honorer les hommes et les femmes qui disparaissent, qui ont apporté à notre ville, directement, comme je l'ai dit tout à l'heure en parlant notamment du Professeur SAMAILLE, leur énergie, leur enthousiasme, leurs valeurs, leur générosité. Nous faisons toujours ainsi.

Je voudrais vous rappeler par ailleurs que nous sommes dans un pays laïque qui n'entraîne pas heureusement d'intolérance vis-à-vis de la religion. Pour moi, la laïcité, c'est d'abord la

reconnaissance et la capacité de chacun de croire ou de ne pas croire et c'est une grande tolérance vis-à-vis de chacun.

Je pense que chacun comprendra qu'il n'y a aucune automaticité, lorsqu'un grand homme d'une religion, quelle qu'elle soit, disparaît et quelles que soient les émotions, que l'on peut tout à fait comprendre, qu'elle entraîne, il n'y a aucune automaticité dans un pays comme le nôtre à ce qu'un hommage puisse lui être rendu par exemple en affectant le nom d'une rue ou d'une place à cette personne.

Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'hommage à des personnalités religieuses dans notre ville, nous l'avons fait souvent, à la fois d'abord pour nous rappeler notre histoire, beaucoup des rues de notre ville prennent le nom d'églises, de paroisses souvent depuis 500, 600, 700 ou 800 ans, et ceci est bien naturel.

Je voudrais aussi rappeler que nous avons donné le nom des personnalités religieuses qui ont agi dans la ville de Lille à des lieux, à des Centres Sociaux, à des écoles, à des rues parce qu'elles ont agi dans notre ville et y ont laissé leur trace. Je pense à l'Abbé AERTS par exemple à Wazemmes qui est décédé en 1985, ancien aumônier des œuvres belges de Lille, très actif dans ce quartier. Nous avons aussi une rue de l'Abbé BONPAIN, résistant fusillé à Bondues, nous en avons d'ailleurs reparlé ces derniers jours, ou une rue de l'Abbé COUSIN massacré à Ascq le 1^{er} avril 1944.

Donc, l'objet n'est pas aujourd'hui de refaire la loi de 1905 ou de savoir si nous pouvons honorer tel homme ou telle femme en fonction de ses convictions ou de sa religion.

Je voudrais tout simplement m'en référer aux principes qui sont les nôtres et aux procédures que nous avons mises en place lorsque nous voulons nommer un lieu des plus importants, des places, des rues ou des écoles.

Nous en avons parlé très souvent avec Pierre MAUROY, notamment lorsque le nouveau quartier d'Euralille a été créé, il est difficile d'avoir une logique dans la définition de ces noms.

J'avais demandé au Conseil Communal de Concertation qui doit d'ailleurs nous rendre un avis au mois d'octobre de réfléchir à la façon dont nous pourrions travailler sur la dénomination des lieux dans notre ville.

En attendant, je vous rappelle qu'une procédure existe et que ce sont les Conseils de Quartiers qui font des propositions qui sont ensuite abordées, lorsque cela est nécessaire, au Conseil Municipal de la Ville de Lille.

Je propose donc que, en l'occurrence, nous respections nos principes et nos procédures. Nous reparlerons peut-être d'ailleurs de la dénomination de nos rues car c'est important, cela fait partie de la mémoire, cela fait partie de l'histoire, lorsque nous aurons l'avis du Conseil Communal de Concertation au mois d'octobre.

Je vous propose d'entrer dans l'ordre du jour ordinaire si je puis dire du Conseil Municipal et je voudrais tout de suite dire, pour que chacun le sache, qu'il y a aujourd'hui trois dossiers importants à l'ordre du jour : celui que nous allons prendre dans quelques instants, présenté par Madame POLIAUTRE, c'est le bilan de l'Agenda 21, c'est-à-dire de la politique de développement durable menée dans notre ville.

Puis, Monsieur Walid HANNA sera amené à présenter la Politique de la Ville, c'est-à-dire la politique des quartiers.

Enfin, Bernard CHARLES présentera les résultats du Plan Local d'Insertion de la Ville de Lille à un moment où le chômage de longue durée est extrêmement important.

Nous poursuivrons par un certain nombre de délibérations tout à fait intéressantes.

Je donne immédiatement la parole à Madame POLIAUTRE pour présenter ce bilan de l'Agenda 21.

Et je remercie encore les familles qui ont bien voulu être avec nous aujourd'hui.

Chemise n° 11

QUALITE DE LA VIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur : Madame POLIAUTRE
Adjointe au Maire

Madame le Maire, chers collègues, à quelques jours de la semaine européenne du développement durable, vous avez souhaité que je fasse le point sur l'état d'avancement de l'Agenda 21 lillois.

Signé en 2000 par vous-même et élaboré sous la responsabilité de Pierre MAUROY et de Gilles PARGNEAUX, vous m'avez confié en 2001 la responsabilité de l'animation de sa mise en œuvre.

Si certains à l'époque craignaient que cela ne reste qu'un catalogue de bonnes intentions, 5 ans après, on peut dire que le bilan, que je vais présenter dans un instant, est conséquent et si tous les engagements ne sont pas réalisés, d'autres projets parfois plus ambitieux tel le Pôle habitat durable ou l'Agenda 21 de la culture ont été intégrés et irriguent progressivement l'ensemble du programme municipal.

En effet, les délibérations sont de plus en plus nombreuses qui intègrent les critères du développement durable et bien au-delà des Elus du Pôle développement durable que j'anime, c'est-à-dire Eric QUIQUET, Marc SANTRE, Ginette VERBRUGGHE, Philippe TOSTAIN et Christian FLEJZEROWICZ, dans un travail de plus en plus transversal avec de nombreux collègues : Alain CACHEUX, Ariane CAPON, Annick GEORGET, Christiane BOUCHART, Latifa KECHEMIR, Catherine CULLEN et Bernard CHARLES, pour n'en citer que quelques-uns, sans compter les Présidents de Conseils de Quartiers, et dans l'élaboration progressive d'un nouvel art de la ville.

Ce travail est également réalisé avec l'appui d'autres collectivités, de nombreux partenaires, bien sûr, la Communauté Urbaine de Lille, le Conseil Général, le Conseil Régional mais aussi l'ADEME, les associations très nombreuses à Lille, des partenaires économiques comme la CCI, la Chambre des Métiers, des entreprises comme EDF/GDF, la Poste, la Société des Eaux du Nord, Dalkia. Certains partenaires économiques figuraient d'ailleurs déjà parmi les signataires de l'Agenda.

Chaque projet implique, dès son élaboration, les différents acteurs concernés, dans une démarche qui se veut de coproduction. Le programme de la semaine du développement durable qui vous a été remis sur table est là pour l'illustrer.

Mais avant de présenter ce bilan succinct, je voudrais rappeler d'où vient la notion de développement durable et de l'Agenda 21 qui reste pour beaucoup de Lillois un terme hermétique, et rappeler le fil conducteur de sa mise en œuvre.

On peut dire que la démarche de développement durable est née et a pris ses marques dans les années 70 avec la première Conférence de Stockholm en 1972. C'était le début de la prise de conscience d'un développement non durable, fondé sur le court terme, vorace en ressources naturelles.

Il faut savoir que si tous les habitants de la planète consommaient comme un Européen, il nous faudrait 3 planètes et, comme un Américain, 5 planètes. On peut citer la notion d'empreinte écologique.

Mettant en péril les écosystèmes, épuisant le patrimoine naturel ou le dégradant, au niveau local, l'eau, l'air, le sol, la faune, la flore, ou au niveau mondial, notamment avec le problème de gaz à effet de serre et de réchauffement climatique.

Mais c'est aussi un développement inégalitaire qui était mis en cause.

20% de la population mondiale consomment 80% des ressources.

1,3 milliard d'habitants ne disposent pas d'eau potable.

800 millions souffrent de la faim.

La pénurie cohabite avec le gâchis jusque dans nos villes.

Nous avons dans notre ville comme dans toutes les villes du monde aujourd'hui de plus en plus de sans domicile fixe et de gens qui ont recours aux Restos du cœur pour s'alimenter.

Cette prise de conscience va cheminer progressivement vers la mobilisation, avec l'événement important en 1992 de la conférence de Rio où 173 chefs d'Etat signent à la fois une déclaration qui remet l'homme au cœur du développement avec comme but de satisfaire les besoins et comme moyen la démocratie.

Ils signent également un Agenda 21 mondial, c'est-à-dire un plan d'action pour le XXIème siècle et différentes conventions sur la biodiversité et les changements climatiques.

C'est aussi, et cela est important, la naissance de ce qu'on appelle la société civile internationale qui prend conscience de son avenir commun.

L'Agenda 21 local, c'est finalement la mise en œuvre du chapitre 28 de cet Agenda 21 mondial en considérant que le XXIème siècle sera de plus en plus le siècle de l'urbain. La ville est donc le lieu déterminant pour le développement durable et où peut se construire un nouvel art de ville, un nouvel art de vivre, pour reprendre le titre du dossier ANRU.

Afin de trouver une traduction concrète d'un mode de développement qui concilie :

- ◆ l'efficacité économique
- ◆ l'équité sociale
- ◆ la préservation de l'environnement
- ◆ la démocratie participative
- ◆ et afin de répondre aux besoins d'aujourd'hui sans compromettre la capacité pour les générations futures.

La France est plutôt en retard dans cette mise en œuvre.

Sur 40 000 collectivités locales, seules une cinquantaine de villes sont engagées dans la démarche et bien peu ont signé.

L'objectif affiché par le Ministre du Développement Durable de 500 en 2008 est d'ailleurs bien modeste.

Si les déclarations en France sont nombreuses, il y a un paradoxe entre l'ambition affichée et les moyens mis en œuvre.

« La maison brûle et on la regarde brûler » déclarait Jacques CHIRAC à Johannesburg en 2002.

Les moyens pour éteindre l'incendie sont plus que modestes, dans leur transcription dans les actes.

La France est en queue de peloton au niveau européen :

- ◆ la loi sur l'eau illustre ce refus de s'attaquer au problème et la France depuis 2001 a été condamnée à 6 reprises sur la question de l'eau par la Commission européenne,
- ◆ le Code des marchés publics en France est déjà en retard sur le Code européen,
- ◆ malgré la signature de la Charte environnement, la France n'a pas beaucoup mis en application la directive Natura 2000 pour laquelle elle a également été condamnée.

Sans parler des moyens financiers qui accompagnent peu les déclarations.

En France, 30 millions de bâtiments sont mal chauffés, mal isolés et rejettent chaque année 95 millions de tonnes de CO₂, principal gaz à effet de serre.

La France s'est engagée en signant le protocole de Kyoto à diviser par quatre ses émissions d'ici 2050.

Sans moyens à la hauteur de l'enjeu, elle ne tiendra pas ses engagements.

Lille a été l'une des premières villes à s'engager dans la démarche pour passer concrètement à l'action.

Dès 1994, la Ville de Lille signe la charte européenne des villes durables (Charte d'Aalborg).

Sur proposition de la Maison de la Nature et de l'Environnement, dès 1995, Pierre MAUROY propose de s'engager dans l'élaboration en confiant à Gilles PARGNEAUX la responsabilité politique et suscite une coproduction par l'implication de nombreux partenaires dans la rédaction et l'élaboration en deux étapes :

- ◆ l'adoption en 1999 du PLA, plan local d'action,
- ◆ et en 2000 la signature de l'Agenda 21 lillois.

Certains s'inquiétaient à l'époque que ce ne soit et que cela ne reste qu'un catalogue de vœux pieux. Depuis 2001, sa mise en œuvre est au cœur du programme municipal. A Hellemmes et Lomme, il est également en cours d'élaboration.

5 ans après, même s'il reste beaucoup à faire, le bilan est conséquent, de nombreux engagements sont mis en œuvre et vont dans certains domaines bien au-delà de l'engagement.

Je n'ai pas la prétention et le temps pour présenter de manière exhaustive ce bilan, je me limiterai à quelques grands thèmes :

- Les campagnes annuelles de sensibilisation/actions souhaitées par vous-même, Madame le Maire, mettant l'accent sur un thème important pour la vie quotidienne des Lillois et sur un enjeu de développement durable tant local que mondial impliquant l'ensemble des Elus et services.

L'objectif dans ces campagnes est de susciter débat, réflexion et actions en mobilisant l'ensemble des acteurs de la ville et en favorisant de nouveaux comportements et de nouvelles pratiques individuelles et collectives.

Elles permettent de rendre plus lisible le développement durable en lui donnant un contenu concret.

Trop souvent, on considère que le local contribue aux problèmes de la planète. A Lille, les partenaires se mobilisent autour de solutions.

La première campagne a été très importante, la campagne sur l'eau, premier thème d'ailleurs abordé à Johannesburg, avec une sensibilisation importante des petits comme des grands.

Des petits avec le livret "L'éco-citoyen" qui a été élaboré avec la participation du Conseil Municipal d'Enfants et diffusé dans toutes les écoles.

Les grands avec l'organisation de conférences, débats et journal toutes boîtes, mobilisation d'acteurs.

Mise en œuvre de pratiques nouvelles :

- ◆ compteurs individuels dans l'habitat collectif comme à Belfort.
- ◆ bains-douches gratuits pour les SDF à Wazemmes.
- ◆ intégration de techniques alternatives dans l'aménagement, dans les grands projets comme Eurasanté, ou avec des partenaires économiques comme la SNCF qui a intégré cette notion pour l'atelier de relookage du TGV, Résonor collecte des eaux de pluies, ou les nombreux commerçants et artisans qui se sont impliqués.

Mais ces actions sont allées au-delà du territoire :

- ◆ contribution à la délibération cadre de la Communauté Urbaine en 2002 pour une tarification équitable et l'encouragement aux économies d'eau.
- ◆ mise en place d'un parlement des jeunes à l'Agence de l'Eau en s'appuyant sur l'exemple de la charte d'engagement du Conseil Municipal d'Enfants.

Deuxième campagne sur l'alimentation avec :

- ◆ là encore, une forte sensibilisation des enfants dans les restaurants scolaires, avec des jeux coopératifs utilisés dans les nombreuses structures de la ville, distribution de fruits dans les écoles maternelles en cours actuellement
- ◆ édition en 20 000 exemplaires d'une brochure sur les enjeux et les propositions de nouvelles pratiques alimentaires
- ◆ soutien à de nombreux acteurs et notamment l'exemple du livret « cuisines du monde » édité par le Secours Populaire avec la CLE et avec l'aide de la Fondation de Lille
- ◆ action de solidarité internationale avec la vente d'huile d'olive pour Naplouse
- ◆ des ateliers cuisine dans les maisons de quartiers mais aussi rénovation des halles alimentaires, avec accueil de nouveaux commerçants et groupement de maraîchers pour le développement local
- ◆ sensibilisation avec l'Espace santé et bien d'autres actions.

Un bilan sera d'ailleurs réalisé et présenté le 2 juin lors de la remise des labels aux nombreux partenaires qui ont concouru avec des projets complètement innovants.

La troisième campagne sur la ville nature vient de commencer.

Elle a trois objectifs :

- ◆ valoriser les espaces verts
- ◆ préserver et économiser les ressources par une approche écologique de la ville. Il y a d'ailleurs une délibération aujourd'hui sur l'analyse des flux matières et énergie, base d'un tableau de bord que nous voulons mettre en place sur l'empreinte écologique de la ville
- ◆ promouvoir un droit à la ville et à la nature pour tous.

Eric QUIQUET et moi-même y reviendrons plus en détail prochainement.

Dans les grands axes, on peut dire que la Ville a la volonté d'améliorer le cadre de vie et la qualité de vie de nos concitoyens avec :

- ◆ un plan de circulation porté par Marc SANTRE qui sera présenté prochainement
- ◆ la signature en 2003 d'une convention avec la Région sur la haute qualité environnementale et sa mise en œuvre dans les nouveaux équipements de la Ville
- ◆ l'élaboration d'une charte chantier de qualité signée en 2004 avec de nombreux partenaires et déjà mise en œuvre dans le quartier de Fives, sur la nouvelle place de Fives
- ◆ une étude de faisabilité qui arrive à son terme avec une localisation en réflexion pour la mise en place d'un pôle habitat durable, à la fois vitrine de l'éco-construction, de l'éco-gestion et de la promotion de nouveaux métiers, nouvelles filières s'y rapportant. Ce projet bénéficie du label MIEL mis en place par la Communauté Urbaine.

Cet outil sera un support important pour la mise en œuvre de la haute qualité environnementale dans l'ensemble du projet ANRU, tant pour la construction que pour la réhabilitation et un accompagnement opérationnel des bailleurs sociaux.

Déjà, cette démarche est intégrée dans les grands projets lillois, que ce soit, je l'ai dit, la place de Fives, la ZAC des Poètes à Wazemmes, Eurasanté ou le projet des rives de la Haute Deûle.

Deuxième grand axe : gérer et préserver la ville d'une manière écologique.

Vous savez l'intérêt que portent aujourd'hui nos concitoyens à la qualité de l'air et son impact sur la santé et sur le changement climatique.

Ont été mis en place des parcours de sensibilisation avec l'Association Pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique et les Animateurs de l'Environnement.

Un renforcement de l'information et de la transparence avec l'installation de panneaux électroniques sur la qualité de l'air et sur le site de la Ville.

La mise en œuvre de la co-génération par Résonor qui a permis de réduire la pollution de manière importante sur le Mont de Terre, c'était un engagement fort dans l'Agenda 21.

Mais Lille est également ville pilote sur l'étude de la qualité de l'air intérieur qui est quelquefois plus pollué qu'à l'extérieur. Cette étude permettra d'intégrer des préconisations dans la politique logement, dans le pôle habitat et dans l'utilisation de matériaux et produits non nocifs.

Troisième grand axe et qui n'est pas des moindres : les achats publics, porté et co-animé par Dorothee DA SILVA en lien avec les différents Elus thématiques.

Dès 1999, la Ville s'était engagée, notamment avec Ariane CAPON, reprenant une proposition du parlement des enfants, sur l'interdiction du travail des enfants dans les fournitures scolaires, mais aussi, depuis 2001, le renforcement des achats éthiques avec Ginette VERBRUGGHE et l'utilisation du café Max Havelaart.

Participation depuis 2002 à la campagne européenne pour les achats responsables ayant pour objectif d'intégrer tous les critères de développement durable dans le cahier des charges. Six marchés ont déjà été conclus : le bois, les produits phyto-sanitaires, le papier et notamment l'éclairage public qui est peut-être le marché le plus emblématique auquel beaucoup de villes s'intéressent. J'ai encore reçu une délégation de la Ville d'Arras qui voulait voir comment on avait pu faire pour avoir un marché aussi intéressant en terme d'économies d'énergie (42%), d'énergies renouvelables (25%) et de réduction de la pollution lumineuse, tout en améliorant le service au public et en réduisant le coût de fonctionnement pour les Lillois.

Nous avons la volonté d'aller au-delà et de développer l'énergie solaire notamment dans les parcs et dans les écoles. Philippe TOSTAIN présentera tout à l'heure une délibération sur le solaire.

Nous voulons, à travers l'éclairage public, renforcer encore cette dimension.

Nous sommes également engagés sur des marchés extrêmement importants comme l'alimentation.

Ce sont des centaines de marchés passés par la Ville d'où l'importance de peser sur les filières, tant dans la production que dans la distribution.

Nous avons commencé à travailler sur les marchés du protocole et il y a une volonté d'intégrer à la fois l'éthique, le bio, la traçabilité, la réduction des déchets, les circuits courts, le développement local, cela étant aussi une base de développement d'emplois nouveaux et de filières nouvelles dans l'agglomération lilloise.

Un travail important autour des déchets. Bien sûr, c'est une compétence communautaire mais nous sommes engagés sur la ville. Beaucoup de jeunes nous ont demandé pendant les dix rendus de mi-mandat pourquoi le tri sélectif n'était pas encore partout sur Lille.

Il y a déjà eu quatre expérimentations dans quatre quartiers.

Trois nouveaux quartiers devraient être couverts en 2005 et la totalité de la ville sera couverte dès la fin de la construction du centre de tri sur le port de Lille, les travaux étant engagés.

- Un deuxième grand thème : la réduction à la source.

Même s'il faut trier davantage, les déchets continuent à augmenter de manière exponentielle. Lille a été à l'origine de la campagne « Acheter malin, jeter moins » portée aujourd'hui fortement en partenariat avec la Communauté Urbaine et des intercommunalités belges dans un programme européen, avec des milliers de diffusions auprès de particuliers et d'associations et dans les grandes surfaces.

La collecte des piles, proposition émanant du Conseil Municipal d'Enfants avec aujourd'hui la collecte à la fois dans la mairie centrale et dans les mairies de quartiers, et également la diffusion d'un livret dans les écoles.

Tout cela participe également à l'encouragement à la création d'emploi et permet de développer de nouvelles solidarités.

Cette démarche est très présente dans tous les projets, que ce soit à travers les cahiers des charges des marchés publics, je l'ai indiqué, à travers le futur pôle habitat qui va permettre, avec la Chambre des Métiers et les corps de métiers, de développer de nouveaux métiers autour de la haute qualité environnementale, des équipements économes, etc ou dans la politique déchets.

ELISE a démarré la collecte du papier en 1999. Lille était la première ville à mettre en place cette collecte sélective. Aujourd'hui, elle est étendue aux Mairies de Quartiers, aux écoles et dans de nombreuses villes de la région. Cette association emploie aujourd'hui 28 salariés dont 60% sont issus de l'insertion et 25% de personnes ayant un handicap.

En 2005, elle recyclera 60 000 tonnes de papiers.

Un projet de ressourcerie, c'est d'ailleurs plus qu'à l'état de projet puisque l'inauguration va être faite à la fin du mois de juin. Projet porté conjointement par l'Economie Solidaire (Christiane BOUCHART) et le Développement Durable, s'appuyant sur le travail de la Cité du réemploi de Roubaix.

Tout cela se fait avec la volonté d'impliquer parallèlement tous les acteurs et de renforcer la démocratie.

Le développement durable suppose des acteurs ayant compris les enjeux et choisissant de manière volontaire de modifier leurs pratiques dans un dialogue et une participation renforcés.

De nombreux outils ont été mis en place, au-delà de tout ce qui existe dans la ville sur la démocratie participative, la commission extra-municipale du développement durable et de l'environnement, des groupes de travail spécifiques, un comité d'usagers qui rend compte chaque année du bilan sur les déchets, sur l'énergie, sur l'eau, deux commissions d'information, de suivi et d'innovation impliquant les riverains et les industriels à Résonor et à la CEAC, un comité de précaution des antennes relais.

Mais bien plus, aucun projet n'est élaboré en vase clos et essaie d'impliquer tous les acteurs concernés dans le comité de pilotage dès l'élaboration du projet.

Le développement durable, vous le savez, c'est penser global, agir local, mais aussi, penser local, agir mondial.

C'est dans cet esprit que de nombreuses actions intègrent la dimension internationale dans les campagnes comme dans les projets.

Lille a été signataire de la Charte d'Aalborg dès 1994 avec ce souci et participe à de très nombreux réseaux européens sur :

- ◆ les achats responsables
- ◆ l'habitat durable
- ◆ la réduction des déchets à la source

- ◆ l'énergie, où le travail lillois est souvent considéré comme exemplaire parce que très concret. Cela nous a d'ailleurs valu de nombreuses distinctions :

- le label « Merci dit la planète »
- le trophée des Ecomaires
- les Rubans du développement durable.

Au-delà, la Ville souhaite renforcer les échanges et la coopération, tant en Europe qu'entre le Nord et le Sud, dans une démarche de coopération pour un développement durable, en s'appuyant sur les populations issues de l'immigration et une première expérience tout à fait intéressante est menée aujourd'hui dans la construction d'un jumelage avec Oujda, dont vous avez parlé tout à l'heure, Madame le Maire, mais aussi en réponse à la Ville de Saint-Louis du Sénégal qui souhaite qu'on les accompagne dans l'élaboration d'un Agenda 21 local. C'est pourquoi dans le dossier de Martine FILLEUL est proposée une charte de coopération pour le développement durable.

Tout cela dépend aussi de l'implication pour une bonne part des agents dans la compréhension des enjeux et des objectifs.

C'est pourquoi plusieurs formations ont été mises en place sur :

- ◆ les achats responsables
- ◆ la haute qualité environnementale
- ◆ l'empreinte écologique

et des outils sont mis à leur disposition : livret de l'éco-citoyen, CD rom qui sera présenté le 3 juin prochain.

Cela contribue à renouveler le sens du service public en intégrant les principes du développement durable et en mettant l'habitant d'aujourd'hui et de demain au cœur du projet municipal.

J'en profite pour remercier tous les agents, tous les cadres, tous ceux qui s'inscrivent fortement dans ce travail d'élaboration et d'apport constructif dans leur travail autour de ces projets.

Je veux évidemment remercier principalement le service du développement durable qui est aujourd'hui représenté par Stéphanie qui était à l'œuvre pour le diaporama et qui réalise, bien au-delà des 35 heures, un investissement considérable pour que progressivement l'ensemble des services municipaux intègrent cette démarche.

Pour conclure, je dirai que le travail en cours veut associer Elus, services, Conseil Communal de Concertation, Conseils de quartiers, Conseil Municipal d'Enfants, acteurs économiques.

Il s'inscrit pleinement dans cette recherche d'un nouvel art de ville, d'un nouvel art de vivre, porté par vous-même, Madame AUBRY, dans lequel je reconnais pleinement la démarche du développement durable qui veut contribuer à faire de Lille une ville durable et solidaire, dans un projet porteur de valeurs et de sens et contribuer à une mondialisation positive.

Un Agenda 21 Culture a été présenté récemment par Catherine CULLEN. Après une magnifique année de la culture, la Ville a en effet décidé d'élargir son Agenda 21 en intégrant cette dimension, la culture, car notre modèle de développement, dans sa fuite vers le toujours plus de consommation, n'épuise pas seulement les ressources naturelles, elle est surtout destructrice de citoyenneté et dégrade le patrimoine culturel de l'humanité.

Pour que les générations futures trouvent un sens à leur vie, il faut que la société humaine soit également viable sur le plan culturel, symbolique, poétique et spirituel.

Le développement durable participe à cette recherche d'une société qui veut renouveler ses fondements et construire un nouvel art de vivre ensemble dans un projet partagé et une vision collective.

Je vous remercie.

(applaudissements)

Madame le Maire.- Bravo.

Cette intervention mérite effectivement des applaudissements. Danièle POLIAUTRE a rappelé que Pierre MAUROY, lors du précédent mandat, avait lancé la préparation de cet Agenda 21 dont Gilles PARGNEAUX était chargé avec la MNE dont Danièle POLIAUTRE était la Présidente et beaucoup de ceux qui sont ici aujourd'hui, Elus ou associations.

Il est vrai que, aujourd'hui, lorsque nous faisons ce bilan, je remercie Danièle POLIAUTRE de l'avoir fait, nous nous rendons compte que beaucoup de nos collègues, Adjoints, Conseillers Municipaux, sont totalement engagés dans une politique qui est dans le fond une politique globale, une politique cohérente, comme Danièle POLIAUTRE vient de le montrer.

Au-delà des valeurs que le développement durable apporte, préserver l'avenir pour nos enfants, vivre dans une meilleure qualité de vie, travailler avec chacun, ceux qui sont les plus déshérités et les autres, avoir une démarche participative comme nous l'avons avec les campagnes de sensibilisation, cette intervention montre abondamment combien derrière des valeurs fortes il y a des actions concrètes qui actuellement, dans pratiquement tous les interstices de la politique qui est menée – nous en verrons quelques exemples tout à l'heure, je pense à Philippe TOSTAIN qui reviendra sur le développement du solaire- nous voyons comment notre Ville met en place cet Agenda 21.

C'est l'occasion pour moi de remercier bien sûr Danièle POLIAUTRE mais aussi chacun des Elus, elle en a cité beaucoup, on pourrait quasiment les citer tous parce que l'Agenda 21 c'est vraiment un projet politique que nous portons tous dans l'esprit qu'elle a fort bien exprimé, et je voudrais l'en remercier.

Monsieur DECOCQ.

Monsieur DECOCQ.- Merci, Madame le Maire.

Je n'avais pas prévu d'intervenir parce que, généralement, je suis plutôt d'accord avec l'action que mène notre collègue Danièle POLIAUTRE, tout en mesurant que c'est plus une action de sensibilisation que vraiment une action très concrète puisqu'on va revoter par exemple l'adhésion à l'Adopta, elle expliquera tout à l'heure à nos collègues ce qu'est l'Adopta, au fond, c'est éviter d'avoir trop d'eaux pluviales dans nos égouts pour ne pas avoir à dépensé des millions et des millions pour faire des cathédrales souterraines qui n'intéressent personne, c'est donc d'être plutôt préventif et de gérer l'eau à la parcelle. Par exemple, c'est faire des terrasses vertes.

Nous étions ensemble, Madame le Maire, à l'inauguration du Centre Social Mosaïque et je vous ai montré que c'était encore une occasion manquée de faire une terrasse verte.

Si je dis cela, ce n'est pas pour être désagréable parce que j'ai plutôt de la sympathie pour l'action que mène Danièle POLIAUTRE. Effectivement, entre les compétences de la Mairie et les compétences d'actions de la Communauté Urbaine, il n'est pas mauvais de faire passer des messages.

En revanche, elle a fait passer un message d'entrée de jeu que je ne veux pas laisser passer parce que je crois que ce n'est pas comme cela qu'elle fera avancer la cause de l'environnement, même si elle est légitimement animée d'un engagement politique qui pourrait l'amener à confondre le Président de la République dans son action politique interne et internationale.

On est là dans une posture traditionnelle. Chère Danièle POLIAUTRE, ne confondez pas, d'une part, la légitime critique des hommes politiques que vous pouvez faire et puis, d'autre part, cette espèce de posture un peu facile de régression française, de la France qui a mal agi sur la question de l'eau, on est en retard pour ceci.

D'abord, j'étais, il y a quinze jours, à l'ONU où j'accompagnais Serge LEPELTIER, le Ministre de l'Ecologie, sur les questions de développement durable. Vous auriez été bien surprise de voir la majorité des pays, 150 à 160 pays en voie de développement qui approuvent la position de la France sur le protocole de Kyoto, que vous auriez été bien inspirée de rappeler comme une date majeure.

Madame le Maire.- C'est ce qu'elle a dit.

Monsieur DECOCQ.- Non, il n'était pas dans le diapo.

Madame le Maire.- On va le repasser, il y est.

Monsieur DECOCQ.- Non, je ne l'ai pas vu. Nous sommes deux à ne pas l'avoir vu.

Madame le Maire.- Parce que vous parliez et que vous vous demandiez ce que vous alliez pouvoir dire pour critiquer un si bel exposé.

Monsieur DECOCQ.- On était en train de dire qu'il n'y avait pas le protocole de Kyoto. Enfin, bref.

La France l'a signé et c'est reconnu en tant que tel par les pays en voie de développement parce que les grands pollueurs qui ne l'ont pas signé, ceux-là, il faut les stigmatiser, les grands pays industriels comme la Chine ou les Etats-Unis, qui d'ailleurs montrent un très mauvais exemple. La France vient de proposer la création d'une ONUe, Organisation des Nations Unies pour l'Environnement, c'est encore une fois une initiative du Président de la République.

Effectivement, il est bon qu'à certains endroits, des Présidents ou des Chefs d'Etat, j'ai même vu un personnage important, qui n'était pas Chef d'Etat, car il n'y avait que les Chefs d'Etat qui étaient invités à Rio, je le sais, j'y étais, enfin, j'étais à la porte, le seul non Chef d'Etat qui était là est parmi nous, il s'appelle Pierre MAUROY, c'est vous dire l'audience qu'il avait, je crois d'ailleurs savoir à quel titre il était là. Tout cela n'est pas neutre.

Sur l'eau, est-ce que cela l'a converti à la politique d'assainissement que nous menons ?

Je ne peux pas vous laisser dire, chère Danièle POLIAUTRE, qu'on est en retard quand on voit tout ce qu'on fait, y compris ici même, dans cette Métropole, à la Communauté Urbaine sur la question de l'eau. Plus de 14 stations d'épuration qui coûtent des millions et des millions encore une fois.

Ce matin, on était en Bureau à la Communauté Urbaine, on va refaire une nouvelle station d'épuration ultra-moderne, il n'en existe pas quatre en France comme celle-là. On pêche dans la Deûle, le poisson y est revenu.

Il n'y a plus une seule plage interdite, sauf peut-être Boulogne pour des raisons particulières liées à la pollution historique de la SFPO.

Quand on évoque l'action qui transcende les différents gouvernements, qui s'étale sur des dizaines d'années, la loi sur l'eau a plus de 40 ans. Il y a un mal français, je suis d'accord, mais il y a aussi un génie français.

Alors, non, ne participons pas à cette posture de la régression française.

Madame le Maire.- Mon cher Christian DECOCQ, vous êtes quand même incroyable.

D'abord, et je m'en félicite, vous félicitez la Communauté Urbaine, son Président et tous les Elus, de faire une belle politique de développement durable, notamment sur l'assainissement.

Ensuite, alors que Madame POLIAUTRE a cité le Président CHIRAC comme représentant de la France, vous vous êtes senti aussitôt attaqué, et vous n'avez pas vu Kyoto.

N'essayez pas de politiser tous les dossiers. Nous sommes ici pour expliquer ce que la Ville de Lille fait sur l'Agenda 21 et vous vous sentez attaqué.

Monsieur DECOCQ.- Je défends l'image de la France !

Madame le Maire.- La Ville de Lille fait partie de la France et elle est heureuse de représenter, comme Pierre MAUROY l'a fait à la réunion dont vous parliez, une ville en avance en matière d'Agenda 21.

Quand vous n'êtes pas attaqué, ne vous sentez pas attaqué. Merci pour les compliments à la Communauté Urbaine, nous les apprécions tous, et puis, dites ce que vous pensez, nous avons un bel Agenda 21 et le travail qui est fait apporte des réalisations tout à fait essentielles, cela a été très bien démontré.

Martine CARLIER.

Madame CARLIER.- Madame le Maire, chers collègues, l'état des lieux, sommet international après sommet international, est effrayant : la population s'accroît sans cesse, les ressources en eau et énergie diminuent à une vitesse vertigineuse, le réchauffement climatique s'est poursuivi et accéléré, la pollution atmosphérique augmente, la pauvreté et l'exclusion sociale représentent un problème de plus en plus préoccupant, les menaces sur la santé publique continuent à s'aggraver.

Les problèmes de diversité et de gestion des ressources naturelles n'ont toujours pas été résolus.

La prise de conscience environnementale des pays développés a amené à la mise en place de solutions émergentes.

La notion de développement durable est apparue, dessinant un futur moins inquiétant où environnement et développement économique cohabitent.

Nous faisons aujourd'hui un bilan de l'Agenda 21 lillois, déclinaison territoriale d'une dynamique de développement durable.

A l'issue de la conférence de Rio de 1992, le texte intitulé « Déclaration sur l'environnement et le développement » énonçait les grands principes de la mise en application du développement durable et identifiait les collectivités comme l'un des principaux groupes d'action dotés d'un outil, l'Agenda 21.

L'Agenda 21 est un outil transversal qui irrigue l'ensemble des politiques en rapport avec trois piliers :

- ◆ qualité environnementale
- ◆ progrès social et éthique
- ◆ développement économique.

La première partie du mandat a vu la mise en place d'opérations exemplaires, de principes méthodologiques actés dans des chartes induisant de vrais engagements locaux et internationaux de la Ville.

Nous saluons ici le travail remarquable de notre collègue Danièle POLIAUTRE dans ce sens.

La deuxième partie du mandat doit être le temps de l'échange et de la diffusion ainsi que de la généralisation de ces actions sur les trois communes associées.

Cet échange peut également se faire au sein des coordinations des Présidents de quartiers.

Des expérimentations très pertinentes sont menées dans tel ou tel quartier mais il est important, quand cela fonctionne, d'appliquer à l'ensemble de la ville.

Le temps est venu également d'éviter les contre-exemples.

A côté de cette démarche de développement durable engagée par la Ville, il est dommage que certains projets arrivant à échéance apparaissent comme des contre-réalisations aux yeux des habitants qui, et c'est normal, nous en feront le reproche.

Par ailleurs, plusieurs chartes ont été mises en place. Il serait intéressant d'établir un système de suivi de l'application de ces chartes impliquant un bilan annuel.

De même pour les campagnes d'année, il serait utile de connaître leurs incidences au niveau de la population.

Nos politiques les plus significatives méritent d'être distinguées afin de mieux sensibiliser les Lillois à la nécessité d'un développement durable.

Il est également important de responsabiliser la population en montrant que chacun, au quotidien, a un impact sur l'environnement et peut contribuer à le préserver, bref, que son empreinte écologique n'est pas anodine.

Ainsi, par exemple, la Ville de Paris vient de mettre en place une démarche de bilan carbone qui quantifie les émissions de gaz à effet de serre au niveau de l'administration parisienne mais aussi pour l'ensemble des Parisiens.

En conclusion, Madame le Maire, chers collègues, le Groupe des Elus verts se félicite des engagements de notre ville dans ce programme d'action pour le XXI^{ème} siècle. Il souhaite qu'au-delà de l'éclairage mis sur les réalisations issues d'une logique de développement durable, les projets qui s'en éloignent soient aussi identifiés.

Nous demandons donc que toutes les délégations concernées aient la responsabilité d'établir leur bilan annuel fondé sur des indicateurs prédéfinis, en lien avec la Direction du développement durable.

Je vous remercie de votre attention.

Madame le Maire. - Merci beaucoup.

Gilles PARGNEAUX.

Monsieur PARGNEAUX. - Madame le Maire, chers collègues, quelques mots après un certain nombre de mes collègues et notamment Danièle POLIAUTRE sur le bilan de l'Agenda 21 tel que nous l'avons en cette année 2005, près de 11 ans après le début des actions que nous avons souhaité développer avec Pierre MAUROY ici à Lille dans le cadre de cette politique de développement durable.

Peut-être un mot au départ pour remettre dans le contexte de notre démarche locale, il s'agit bien non seulement en cette fin de XXème siècle mais aussi malheureusement en ce début de XXIème siècle de constater dans le monde comme en France et dans notre région, non seulement une crise environnementale mais également une crise sociale.

C'est pour cela qu'un certain nombre de gouvernants mais aussi de citoyens ont souhaité, il y a 33 ans, à Stockholm en 1972, attirer l'attention du monde et du grand public sur la nécessité d'avoir une politique de développement durable pour préparer l'avenir de nos enfants et faire en sorte que nos enfants vivent dans un monde meilleur.

Christian DECOCQ rappelait tout à l'heure dans son propos la présence de notre Maire honoraire à Rio en 1992 mais il ne sait pas, et il faut qu'il le sache, que si nous avons été pleinement partie prenante dès le début, dans les premières villes françaises pour signer la charte d'Aalborg dès 1994 comme l'a rappelé Danièle POLIAUTRE, c'est parce que Pierre MAUROY était aussi présent en 1972 à Stockholm pour le premier sommet mondial. Il était présent à côté des gouvernants au titre des associations avec trois autres Maires dans le monde, dont le Maire de Lille, Président de la Communauté Urbaine de Lille.

Il est important de le rappeler et si nous avons été ici à Lille un des premiers à mettre en œuvre une politique de développement durable en ce domaine, notamment en prenant appui sur le rapport BRUNDTLAND, Madame BRUNDTLAND est l'ancienne Premier Ministre norvégienne qui était la numéro deux quand Pierre MAUROY présidait l'Internationale socialiste, nous avons effectivement, il y a 11 ans, fait en sorte que nous puissions ici à Lille, au-delà de sommets européens ou internationaux, faire en sorte, dans le concret, dans la détermination mais aussi dans la transversalité, de permettre la signature le 30 juin 2000 de l'Agenda 21 local de la Ville de Lille Hellemmes puis maintenant de la Ville de Lille Hellemmes Lomme.

Comme nous le rappelait tout à l'heure Danièle POLIAUTRE dans son propos, il s'agissait non seulement de mettre en avant six grands enjeux, six orientations et de faire en sorte que ces orientations de notre Agenda 21 ne soient pas seulement un catalogue d'intentions mais aussi la mise en œuvre d'actions concrètes. On parle de terrasses vertes, comme je viens encore de l'entendre mais, cher Christian DECOCQ, il n'y a pas que les terrasses vertes dans le cadre d'une politique de développement durable, il y a bien d'autres actions et notamment la première, comme l'a rappelée Danièle POLIAUTRE, l'aménagement de la ville, nature en ville, les déplacements et la qualité de l'air, la qualité urbaine avec une politique forte en matière de haute qualité environnementale mais aussi de lutte contre le logement insalubre. Cela est vrai aussi de la qualité de l'espace public et de la mise en œuvre de la ville par la lumière ainsi qu'une politique encore à parfaire en matière de propreté.

Voilà ce grand enjeu local que nous devons accompagner, non pas seulement dans le cadre d'une politique théorique de développement durable mais dans la transversalité comme l'a rappelé Danièle POLIAUTRE avec l'ensemble des autres délégations qui, je le crois, quand on fait le bilan cinq années après cette signature, sont pleinement dans l'accomplissement de cet Agenda 21.

Et que dire des campagnes que nous avons mises en place ici à Lille depuis le début de ce mandat, avec notamment la campagne de l'eau, la campagne de l'alimentation qui est en cours, les

mesures qui sont en cours concernant les déchets, la politique que nous menons avec Philippe TOSTAIN sur les économies d'énergie, les risques urbains, on parlait tout à l'heure de la CLIS que nous avons mise en place concernant Résonor ou la CAFAC dans le quartier Saint-Maurice Pellevoisin ou CEAC qui a été mis en œuvre ensuite.

Voilà autant de sujets qui ont été concrètement mis en œuvre par rapport à cette politique de développement durable pour permettre l'amélioration de la vie quotidienne des Lilloises et des Lillois.

Sans ces grandes orientations et sans l'implication de ces délégations, rien ne pourrait se faire sans la détermination de la politique municipale dans le partenariat et la concertation. En ce domaine, comme le rappelait dans son propos à l'instant Christian DECOCQ, la sensibilisation et la pédagogie sont nécessaires et là nous avons à Lille des outils de démocratie participative qui font d'ailleurs l'objet d'études approfondies en France et qui sont la vitrine de notre politique municipale, là encore, le développement de cette démocratie participative, que ce soit par la mise en place d'ateliers urbains de proximité par exemple, que ce soit par l'appropriation d'un certain nombre de sujets par le Conseil Communal de Concertation ou les Conseils de Quartiers ou le Conseil Municipal ou les associations qui pour beaucoup sont regroupées au sein de la Maison de la Nature et de l'Environnement. Voilà une politique de développement durable qui n'est pas seulement un concept mais une réalité sur le territoire de la ville de Lille.

Bien entendu, comme le rappelait à la fin de son propos Danièle POLIAUTRE, il reste encore beaucoup à faire, il s'agit non seulement de continuer à développer notre politique en partenariat avec d'autres, notamment en matière de coopération intercommunale, que ce soit Lille Métropole Communauté Urbaine, le Conseil général du Nord ou la Région Nord/Pas-de-Calais, et enfin qu'il y ait la prise en compte de ces politiques de développement durable partout dans notre pays mais aussi au niveau européen pour que nous soyons plus forts face à celles et ceux qui, dans le monde, n'ont pas encore, je pense notamment au gouvernement américain et à Monsieur BUSH, qui n'ont pas voulu signer l'accord de Kyoto et qui pourtant doivent savoir que si nous voulons préparer un monde meilleur pour nos enfants demain, ce n'est pas uniquement par la réunion des villes telles que Lille dans le cadre de cette charte d'Aalborg ou des politiques que nous menons, mais que c'est la prise de conscience au niveau mondial de tous les pays pour que nous soyons bien au fait, comme le rappelait d'ailleurs le rapport Brundtland en 1987, c'est notre futur à tous qui est en jeu et la pierre que nous mettons ici dans cet édifice de développement durable à Lille est une pierre qui est durable, une pierre qui nous permet d'être fiers de cette politique et d'être fiers, localement, de préparer l'avenir de nos enfants.

Madame le Maire. - Je vous remercie.

L'exposé et les interventions étaient suffisamment clairs et complets pour que nous n'ayons pas à y revenir, Madame POLIAUTRE, je voudrais encore une fois vous remercier pour le travail réalisé par tous les Adjointes et les Elus municipaux. Je crois qu'on peut être fiers des réalisations de cet Agenda 21 qui est un travail sur le long terme, et bien sûr, il reste encore beaucoup de choses à faire.

Merci encore.

05/276 – Agenda 21 Lillois - Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Lille à Adopta.

05/277 – Agenda 21 Lillois - Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Lille au Comité 21.

05/278 – Agenda 21 lillois - Analyse des flux de Matière et d'Energie (AFME) – Convention cadre entre la Ville de Lille - Gaz de France et Auxilia.

Adoptés

ECLAIRAGE PUBLIC

05/279 – Création et aménagement de la place du quartier de Fives - Plantations, Eclairage Public, Mobilier Urbain et Bornes électriques - Coût d'opération.

Adopté

Madame le Maire - Je passe maintenant la parole à Monsieur HANNA qui va nous présenter la Politique de la Ville.

Chemise n° 36POLITIQUE DE LA VILLE

Rapporteur : Monsieur HANNA
Adjoint au Maire

Merci, Madame le Maire.

Mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, je voudrais avant tout, Madame le Maire, remercier Pierre de SAINTIGNON, mon prédécesseur à la tête de cette délégation, pour le travail que nous avons fait ensemble et surtout pour les conseils qu'il m'a donnés pour l'élaboration de cette programmation 2005.

Avant tout, Madame le Maire, je souhaiterais parler de l'ANRU et de notre action parce que la Politique de la Ville et les relations avec les associations ne se résument pas à des subventions, ni à des demandes de subventions.

Simplement un petit mot pour dire qu'au mois de juin, vous allez défendre le dossier à Paris devant l'Agence Nationale de l'ANRU.

Je rappelle que l'ANRU fait suite au GPV qui comprend 48 actions. Je citerai simplement le Centre Social au Faubourg de Béthune, la CAF, le Centre Social Mosaïque, la Halle de glisse ou les deux Maisons Folie.

Parler de l'ANRU, du GPV, c'est aussi parler de la politique de la Ville de Lille en dehors de la Politique de la Ville.

Ce sont avant tout des actes politiques très forts, une politique volontariste que vous avez commencé à appliquer dans ces quartiers qu'il faut vraiment tirer vers le haut.

Au-delà de l'ANRU, au-delà du travail sur l'habitat en lui-même, c'est le travail sur et avec l'habitant qui est intéressant.

Je prendrai quelques exemples.

Le premier, c'est l'accompagnement social des habitants en cours de relogement.

Autour de la table, il y a tous les partenaires, les Centres Sociaux, tout ce qui concerne la vie d'un quartier. On se réunit régulièrement, on travaille famille par famille, pour ne pas dire habitant par habitant. Il s'agit d'aider les gens, au moment où ils doivent quitter leur logement, à

trouver non seulement un logement adapté mais aussi à faire que tout le travail autour de l'aide à l'emploi, autour des aides en matière sociale, soit vraiment abouti.

Si je dis cela, c'est parce qu'on a commencé ce travail avec la barre Marcel Bertrand, on l'a fait à Lille-Sud au niveau de la rue de l'Afrique et de la rue de l'Asie. On a commencé à le faire rue de la Marne et rue de la Somme et le travail continue avec tous les habitants.

Autre action qui n'est pas dans la programmation de la Politique de la Ville, la lutte contre l'illettrisme et pour l'alphabétisation.

Cela peut paraître anodin, mais cela ne l'est pas du tout. En effet, repérer un habitant dans une Mairie de Quartier, dans un Centre Social, dans les lieux où les habitants ont l'habitude d'aller, se rendre compte que cette personne ne sait pas lire ou écrire, et l'amener à engager une démarche contre l'illettrisme, c'est vraiment le cœur même de l'action sociale et le cœur même de ce que font la Ville et ses partenaires dans ces quartiers.

Voilà, Madame le Maire, quelques actions que je voulais citer. Ce sont des actions qui ne nécessitent pas des subventions. Elles sont faites spontanément tous les jours dans nos quartiers avec nos partenaires associatifs et elles donnent un exemple typique de nos relations avec les associations.

Pour revenir à la programmation 2005 et aux démarches qui ont abouti à cette programmation, je voudrais parler du contexte de la programmation, et d'abord du contexte budgétaire.

3 axes : la Ville de Lille, l'Etat et l'Europe.

Si, aujourd'hui, l'Etat ne nous a pas encore donné les chiffres et le montant des subventions qu'il compte accorder aux associations, alors que nous sommes au mois de mai, en revanche, on sait très bien que la Ville de Lille a délibéré lors du dernier Conseil Municipal à hauteur de 1.100.000 €.

La baisse des crédits de l'Etat a été significative depuis 2002, de 1.700.000 € on est passé à 1.000.000 € l'année dernière.

J'ose espérer que, cette année, les crédits de l'Etat resteront à la même hauteur que l'année dernière. Nous sommes presque au mois de juin et les associations n'ont pas encore eu de retour sur la délibération de l'Etat.

L'Europe, on est au cœur du débat. C'est l'Europe sociale. L'Europe intervient à hauteur de 1.300.000 € dans la programmation de 2005, en particulier par des interventions sur l'insertion par l'emploi.

Je le dis parce que la baisse de crédits de l'Etat a été équilibrée grâce à l'abondement par l'Europe.

Voilà le contexte budgétaire de la programmation.

Sur la préparation de la programmation elle-même, avant de lancer la programmation, en accord avec les 6 Présidents de Conseils de Quartier et les Elus thématiques, nous avons organisé 6 réunions dans les quartiers, réunions auxquelles l'ensemble des associations et des institutionnels ont été invités. La présence y a été remarquable puisque la moyenne s'est située entre 100 et 120 acteurs associatifs.

Il s'agissait pour les Présidents de Conseils de Quartier de fixer les priorités dans chaque quartier.

Cela veut dire que chaque demande de subvention doit rentrer dans le cadre fixé par le Président du Conseil de Quartier et son Chef de Projet.

Fixer une politique globale à l'échelle d'un quartier et fixer une politique globale à l'échelle de la ville.

C'est ce que nous avons fait avec les Présidents des Conseils de Quartier, puis avec le Premier Adjoint et les Elus thématiques, Frédéric MARCHAND pour la Jeunesse, Marc BODIOT pour les Centres Sociaux, Roger VICOT, Catherine CULLEN pour la Culture, Michelle DEMESSINE pour le Sport.

Les échanges que nous avons eus entre Elus mais aussi entre la salle et les Elus ont été très riches. Nous avons réussi à sortir une programmation qui corresponde non seulement aux demandes des associations et des Elus mais aussi aux politiques fixées par les Présidents de Quartier.

Une fois les demandes de subventions déposées, des réunions entre les services de la Politique de la Ville et les services thématiques de la Ville ont eu lieu pour préparer la programmation elle-même.

Quelques chiffres.

- ◆ 279 dossiers ont été déposés.
- ◆ Sur les 279, 166 dossiers ont été retenus, 85 ont été rejetés.
- ◆ Sur les 166 actions retenues, 109 sont des actions reconduites et 57 sont des actions nouvelles.

Je dis 57 actions nouvelles avec un peu de fierté, fierté pour l'équipe, pour les Elus thématiques, et surtout fierté pour les Présidents des Conseils de Quartier. Nous avons réussi avec ces actions nouvelles à ne pas simplement reconduire des actions et cela a été tout un travail des chefs de projet avec les associations, un travail de terrain avec les Présidents de Quartier et les associations.

A la fin de cette programmation, 40% des actions qui sont financées cette année sont des actions nouvelles.

Deux mots sur les 85 actions rejetées, c'est-à-dire 30% de la programmation Politique de la Ville.

On a l'habitude de dire que la Ville de Lille dit « oui, amen » à tout. Elle dit oui, mais elle dit aussi non et elle le justifie. Chaque action rejetée est accompagnée d'un courrier dans lequel on explique pourquoi elle est rejetée. Ou cela ne rentre pas dans les critères fixés par le Président du Conseil de quartier sur les priorités du quartier et de la ville, ou tout simplement c'est une action qui nous paraît vide de sens.

Tout cela a été expliqué et fait dans la clarté la plus totale avec les associations, ce qui nous amène à dire que nos relations partenariales avec les associations, qui ont toujours été claires, sont de plus en plus claires et de plus en plus lisibles.

Sur la programmation en elle-même, les 166 actions interviennent dans 6 thématiques prioritaires.

La première : Développement économique, Emploi et Insertion.

Deux mots pour dire qu'il s'agissait de consolider le dispositif d'accueil et d'orientation des demandeurs d'emploi dans des lieux comme le Faubourg de Béthune et Lille-Sud.

La deuxième : Education, Jeunesse, Petite Enfance et Sports.

Simplement pour dire qu'il s'agit surtout de renforcer les actions d'éveil des jeunes enfants, ainsi que les projets liés à la parentalité.

Faciliter l'accès aux structures et activités sportives, comme le rugby, le tennis, le football, le foot en salle, l'aquagym et d'autres actions.

J'ai parlé du volet Education de la Politique de la Ville qui intègre les priorités du Projet Educatif Global.

Récemment, nous avons déposé un dossier dans le cadre de ce Projet Educatif Global qui intègre les équipes de réussite éducative ou les équipes pluridisciplinaires de soutien en vue d'obtenir des moyens prévus par le plan de cohésion sociale pour ce dispositif.

Le but est de pouvoir assurer le suivi individuel des enfants. Il s'agit de détecter les enfants en difficulté, de trouver des solutions pour les remettre sur le chemin de la réussite scolaire.

Les moyens : des assistantes sociales, des médecins scolaires, des infirmières scolaires, des psychologues, des pédopsychiatres, des orthophonistes et des psychométriciens.

Le calendrier de ce projet d'équipes de réussite éducative qui intègre complètement le Projet Educatif Global et qui a été travaillé avec l'équipe de Patrick KANNER est le suivant :

- ◆ Juin 2005 : 2 équipes de réussite éducative sur le REP de Boris VIAN à Fives et sur des écoles de Moulins et Wazemmes, rattachées au REP de Jean Macé.
- ◆ Janvier 2006 : 2 équipes supplémentaires sur le REP de Louise Michel et Verlaine à Lille-Sud, et le REP Jean Zay à Lomme.
- ◆ Janvier 2007 : le REP Mme de Staël qui concerne les Bois-Blancs, le Faubourg de Béthune, Wazemmes et Vauban Esquermes.

3^{ème} piste : le volet gestion urbaine de proximité habitat cadre de vie avec, pour ne citer qu'une seule action, le CAL-PACT à Fives pour lutter contre l'habitat indigne.

4^{ème} action : la Culture.

Les actions liées à la promotion de la culture auprès de nos populations les plus éloignées de la pratique artistique.

Quelques exemples : ateliers théâtre, action de sensibilisation à la lecture menée par chaque bibliothèque de quartier, action d'accompagnement aux Journées du Patrimoine, organisation d'expositions et de spectacles culturels à vocation interculturelle.

Je citerai rapidement la 5^{ème} action : le volet services au public, équipements de proximité, intégration, action sociale.

La 6^{ème} : la santé.

Madame le Maire, à la fin de cet exposé, je voudrais remercier tous les Présidents de Conseils de Quartier et les Adjoints qui m'ont aidé à élaborer cette programmation, en particulier Monsieur de SAINTIGNON et remercier la Direction de la Politique de la Ville et les chefs de projet.

Je dirai enfin qu'on ne s'abonne pas à la Politique de la Ville comme on s'abonne à TPS ou à Téléstar. Oser le penser serait manquer de respect envers les dizaines de bénévoles qui font vivre nos quartiers.

Oser le penser serait méconnaître la relation de la Ville avec le monde associatif. Cette relation est basée avant tout sur le partenariat, en dépassant tout type de clivage. Ce partenariat, Madame le Maire, est l'essence même de la Politique de la Ville qui est en réalité notre politique de la Ville.

Merci, Madame le Maire.

Madame le Maire.- Monsieur LESERRE.

Monsieur LESERRE.- Madame le Maire, chers collègues, je voudrais commencer par une déclaration que vous avez faite, Madame le Maire, dans un quotidien national, disant que la ville était, au fond, le concentré des problèmes du pays.

C'est évidemment juste car chacun sent bien que c'est dans les villes que se joue l'avenir de nos sociétés. J'ajouterai que c'est malheureusement dans de trop nombreux quartiers de notre ville que se joue sans aucun doute, plus encore peut-être que la cohésion sociale, une forme de communauté de destin qui fait que nous sommes reliés les uns et les autres au-delà de nos divergences de points de vue.

La ville est le concentré des problèmes du pays, mais chacun sait aussi que c'est le concentré des énergies, le concentré des espérances, et au fond, la Politique de la Ville, c'est un peu la boîte noire de toutes ces énergies, de toutes ces espérances et de toutes ces difficultés.

Notre collègue Walid HANNA vient à l'instant de faire une lecture un peu procédurale de la Politique de la Ville et je voudrais en faire une lecture un peu plus politique.

D'abord, il l'a dit, il y a un double contexte nouveau.

Le premier, c'est la Politique de la Ville sur le plan national qui a été ambitieusement ré-enclenchée notamment par Jean-Louis BORLOO et qui, depuis août 2003, a relancé un vaste programme de rénovation urbaine que vous avez négocié, la lutte contre le surendettement, etc.

Mais surtout il y a un nouvel affichage municipal. C'est réellement nouveau puisque vous avez décidé de nommer un Adjoint clairement identifié à la Politique de la Ville et on peut estimer que cette nomination se voulait ambitieuse.

Personne ici ne nie l'implication et l'énergie de notre collègue, Monsieur HANNA, on peut même voir comme un signe le fait qu'il soit médecin, un peu comme un homme au chevet de 6 quartiers qui souffrent de nombreuses maladies et particulièrement d'une double exclusion, à la fois spatiale et sociale.

Puisque nous avons ce soir l'ordonnance du Docteur HANNA, je voudrais tout simplement faire l'analyse de cette ordonnance et le diagnostic, notre propre diagnostic, sur cette politique de la Ville.

Le premier point porte sur le pilotage.

Monsieur HANNA l'a rappelé, vous me permettrez d'avoir une vision un peu différente de cette notion de pilotage. Bien sûr, la Politique de la Ville est par excellence partenariale et cette exigence partenariale avait comme objectif de simplifier la mise en œuvre de cette politique.

Or, on sait que le premier effet pervers de ce partenariat a malheureusement été de juxtaposer les dispositifs et de rendre le pilotage plus difficile encore alors que c'est déjà un dossier très complexe.

Alors, bien sûr, il y a le GIP qui a été fondé pour gérer le GPV, la fusion des programmes, etc mais regardons ce qui se passe à l'échelle locale.

Vous avez les Présidents de Quartier, chacun ayant un caractère différent, une implication différente, et une énergie différente dans la gestion du quartier.

On peut d'ores et déjà imaginer que beaucoup d'entre eux, par exemple Bernard CHARLES à Lille-Sud, ont particulièrement à pré-définir les besoins de leur quartier.

Puis vous avez les chefs de projet. Je ne reviens pas, Madame le Maire, sur ce que j'ai déjà évoqué dans un autre Conseil Municipal, à savoir que ces chefs de projet jouent évidemment un rôle essentiel et que, quand on discute avec les associations et les personnes investies dans la Politique de la Ville, chacun sait bien que, selon les quartiers, le caractère du chef de projet peut changer bien des choses, notamment dans la définition de certains critères qui, parfois, laisse penser qu'il y a un peu d'aléatoire dans la manière dont ils mènent leur mission.

Et puis, il y a les Elus thématiques et chaque Elu thématique a lui aussi une dimension politique un peu différente.

Lorsque Monsieur KANNER définit son Plan Educatif Global, il est certain qu'il gère déjà lui-même une partie de ses besoins et de la Politique de la Ville.

Lorsque Marc BODIOT gère les Centres Sociaux, il gère déjà lui-même les besoins de la Politique de la Ville.

Alors, quelle est la place de l'Adjoint à la Politique de la Ville dans tout cela ?

On pourrait dire que c'est un chef d'orchestre, soit ! Mais je crois qu'en décidant de mettre un Adjoint en place, vous avez voulu que ce soit plus qu'un chef d'orchestre. Or, j'estime, au nom du Groupe, qu'il manque encore un véritable pilotage technique, politique et opérationnel de cette Politique de la Ville.

Voilà sur le premier point.

Le deuxième point porte sur l'évaluation... j'allais dire l'arlésienne de l'évaluation ! D'ailleurs, c'est un signe, pas une seule fois, Monsieur HANNA n'a prononcé le mot ! Et dans l'énoncé du programme de la Politique de la Ville, il ne l'est pas une seule fois non plus.

Bien sûr, il existe un observatoire géré par l'Agence d'Urbanisme. Bien sûr, il y a des fiches bilan, mais enfin, on ne va pas se payer de mots ici, chacun sait bien qu'évaluer, c'est mesurer l'effectivité et l'efficacité des actions engagées, à la fois sur les personnes et sur les territoires.

Bien sûr, les actions qui sont menées, le caractère même de ces actions rendent cette évaluation difficile. Le dire, c'est facile, le faire, c'est plus difficile, c'est vrai car il s'agit de travailler sur de l'humain.

Quand Monsieur HANNA parle de ces personnes, qui ne savent ni lire ni écrire, qu'il faut repérer et amener à s'insérer, évaluer l'évolution d'une telle politique relève parfois d'une difficulté majeure.

Pour savoir si la Politique de la Ville est efficace, l'évaluation est souvent compliquée, d'abord par l'imprécision des objectifs et aussi par les lacunes des systèmes d'information. Et dans ce domaine très particulier de l'évaluation, Monsieur HANNA, c'est le bon usage qui fait les bons outils, et non l'inverse ! Or, ici, je crois que nous manquons de l'un et de l'autre.

Enfin, le troisième point concerne les à peu près ou les trous noirs de la programmation.

Je ne veux pas me livrer à la lecture ironique de certains intitulés, d'abord parce que c'est méprisant pour les personnes qui mènent les actions, et ensuite parce qu'il y a des femmes et des hommes envers lesquels je suis souvent admiratif parce qu'ils déploient une énergie que je serais sans doute incapable de déployer pour aider à mieux vivre dans cette ville.

Mais une fois qu'on a dit ça, c'est ne faire injure à personne que de dire qu'il y a quand même dans certains programmes des mots qui sonnent creux et des actions qui, du coup, résonnent un peu vides.

Je prends des exemples.

L'exemple des FIH puisque c'est un des éléments de la Politique de la Ville. C'est un peu la course à l'échalote à la subvention. Bien souvent, il n'y a aucun critère de cohésion et de coordination entre les différents quartiers.

Madame le Maire.- Monsieur LESERRE, si vous voulez que l'on comprenne de quoi on parle, il faut être un peu plus concret. Je ne veux pas du tout vous empêcher de terminer votre intervention, mais je voudrais au moins que les Lillois et Lilloises qui sont là comprennent.

Vous nous parlez de concertation, d'évaluation, très bien, mais venons-en au concret. Le FIH, expliquez ce que c'est si vous voulez être compris...

Monsieur LESERRE.- C'est un Fonds d'Initiatives Habitants, un Fonds de participation des habitants dont on retrouve une délibération ce soir dans la pochette de Monsieur HANNA. C'est un fonds qui est délégué à l'implication des habitants dans la vie du quartier et qui se décline, selon des quartiers, suivant des critères différents. C'est ça, la réalité.

Madame le Maire.- La réalité, c'est que les quartiers sont différents et que chaque Président de Conseil de Quartier a un budget qui permet d'aider des habitants qui portent des projets visant à améliorer le quartier.

C'est vrai que le Vieux-Lille ou Lille-Sud n'ont pas obligatoirement les mêmes préoccupations et que le Président du Conseil de Quartier et le Conseil de Quartier choisissent les projets qui vont être accompagnés financièrement.

Je le dis pour que tout le monde comprenne.

Maintenant, allez-y...

Monsieur LESERRE.- Quand je parlais de course à l'échalote à la subvention, c'est que certains vous racontent tranquillement qu'en fonction des besoins qu'ils peuvent avoir, lorsqu'il n'y a plus d'argent, l'Elu thématique en question dit : ce n'est pas grave, on va réussir à te placer sur une partie du FIH...

Au final, ce n'est ni raisonnable, ni cohérent.

Un deuxième point concerne un élément que vous avez développé vous-même, Madame le Maire, avec beaucoup de sincérité lors de vos bilans de mi-mandat sur le problème des grands jeunes, des post-ados de 15 à 25 ans.

Je constate que c'est difficile, c'est vrai, qu'il y a beaucoup à faire, c'est juste, mais dans la programmation de ce soir, il n'y a pas réellement le commencement d'une réponse apportée à cette difficulté des post-ados ou des grands jeunes.

Je m'étonne que, depuis le début de son mandat, on n'ait jamais entendu Monsieur MARCHAND qui, pourtant, a la délégation à la Jeunesse ! On ne l'a jamais entendu évoquer les difficultés et les politiques qu'il aurait pu mettre en œuvre pour les grands jeunes.

Je termine en disant que force est de constater que le nouvel Adjoint qui a été nommé n'a pas réellement les moyens politiques de l'ambition que vous avez voulu afficher.

Force est de constater qu'il ne peut réellement profondément intervenir sur l'ensemble des politiques municipales qui sont généralement jalousement préservées par les collègues thématiques.

Et force est de constater que, ce soir, on a des corrections de trajectoires... j'allais dire, pour reprendre l'image du médecin, un peu homéopathiques... et que nous sentons bien qu'il s'agirait d'établir un véritable changement de cap pour cette Politique de la Ville.

Nous avons voté cette programmation parce qu'elle engage des milliers de personnes. Nous l'avons votée de manière exigeante et vigilante et nous verrons bien pour la programmation de l'année prochaine - qui sera la seconde année de notre collègue- si votre Majorité met réellement tout en œuvre pour rétablir l'équilibre urbain que les Lillois attendent.

Je vous remercie.

Madame le Maire.- Avant de laisser la parole aux autres, je vais peut-être rappeler de quoi on parle parce que je ne suis pas sûr que tout le monde arrive à suivre.

Monsieur DECOCO.- Nous, on suit très bien !

Madame le Maire.- Moi pas ! Peut-être que je suis la seule...

Je voudrais dire que j'ai été Adjointe à la Politique de la Ville lors du précédent mandat, Pierre MAUROY m'avait confié cette délégation, donc ce n'est pas une nouveauté, et Pierre de SAINTIGNON était lui-même Adjoint à la Politique de la Ville avant que cette délégation soit confiée à Walid HANNA.

De quoi s'agit-il ?

Nous avons dans nos quartiers dits en difficulté, une politique du logement qui, aujourd'hui, donne lieu à des réflexions particulières dans le cadre du dossier ANRU. Comment va-t-on aider -c'est tout l'objet du projet urbain- à une plus grande mixité non seulement sociale, mais de fonction dans chacun de nos quartiers, qu'on y retrouve du travail, des commerces, du sport, de la culture, etc...

Ce dossier, nous en parlerons avec Alain CACHEUX, et avec nous tous, quand nous aurons eu la réponse du Gouvernement sur l'ANRU.

Deuxièmement, il y a ce qu'on appelle la Politique de la Ville. Chaque Elu, aujourd'hui, travaille, et je crois que nous l'avons montré dans le bilan de mi-mandat, pour ces quartiers que nous appelons « quartiers de la Politique de la Ville », le Président du Conseil de Quartier, mais aussi l'Elu délégué à la Petite Enfance, l'Elu délégué aux Personnes Agées, l'Elu délégué aux Centres Sociaux... Donc, ce que vous êtes en train de nous dire, très franchement, je ne le comprends pas ! C'est toute l'action qui est la nôtre que de faire en sorte que la vie devienne d'aussi bonne qualité dans tous les quartiers de notre ville.

C'est ce que l'on fait à Fives lorsqu'on refait un Centre-Ville et qu'on y ramène des commerces.

C'est ce que l'on fait à Lille-Sud lorsqu'on fait des pôles de compétitivité, la Halle de glisse ou la rue du Faubourg des Modes, avant de déposer ce grand dossier de restructuration.

C'est ce que nous avons fait à Faubourg de Béthune autour du centre commercial...

C'est toute la politique que mènent l'ensemble des Elus qui sont ici et le rôle du délégué à la Politique de la Ville est évidemment de coordonner et, avec des crédits spécifiques, d'accompagner tous ces acteurs dont vous parlez, les associations qui travaillent dans tous les quartiers et qui essaient de faire, celui-ci du soutien scolaire, celui-là une action sportive particulière, tel autre une action auprès des personnes âgées, tel autre de créer des petites entreprises ou d'avoir une action porteuse en matière de création d'emplois.

C'est l'ensemble de la politique que nous menons qui vise à améliorer la qualité de vie dans ces quartiers, le Contrat de Ville et la Politique de la Ville apportent des moyens complémentaires, notamment pour accompagner des projets qui viennent de ces quartiers.

Walid HANNA n'a pas pu les énumérer parce qu'on rentrerait dans une série de projets, mais c'est bien ce dont il s'agit.

Je souhaitais le redire parce que je n'étais pas sûre qu'on comprenne bien de quoi nous parlons ce soir.

Monsieur PECHARMAN.

Monsieur PECHARMAN.- Madame le Maire, mes chers collègues, ce soir, c'est sous un angle méthodologique que je souhaite aborder cette question.

Tout d'abord, pour vous parler des objectifs, et là, le constat que fait le Front National est qu'il y a une absence d'objectifs précis.

Nous avons tout juste une liste en 6 points qui reprennent d'ailleurs les principaux thèmes sans les expliciter et sans relever de priorités bien particulières.

De plus, aucun objectif quantifié n'est fixé a priori.

Qu'attend-on par exemple de la culture ? A quoi doivent répondre réellement les actions sur la santé publique ou l'éducation ?

Sur quels outils généraux pourrions-nous juger de la pertinence des actions engagées ?

En fait, votre programmation du Contrat de Ville 2005, comme les années précédentes, est une simple liste non hiérarchisée d'interventions dans tous les domaines. Tout au plus, pouvons-nous déduire vos priorités au prorata des crédits alloués par thématique où l'on s'aperçoit d'ailleurs que si la Culture rassemble 20% de l'enveloppe totale, le développement économique en obtient 15%, la Jeunesse 2,6% et la petite enfance 1,1%.

Et encore, que dire du contenu des actions de la thématique « Culture » !

Certaines d'entre elles me laissent plus que songeur ! Ce soir, je vais passer sur les multiples promotions du rap, presque exclusive forme musicale soutenue par votre programmation ou encore sur le soutien à l'inter et à la multiculturalité, alors que l'objectif avoué d'un Contrat de Ville est de favoriser la cohésion... mais on est déjà habitué à ce genre d'antagonisme.

Je me demande bien en quoi par exemple l'informatisation des services de la Maison de Quartier de Fives, le texte exact, page 2, dit : « mise en réseau de l'ensemble du personnel afin de

faciliter l'échange de données et d'informations à l'interne et pour améliorer la communication à destination du public »... que vient faire cette action dans le domaine de la Culture ?

Ou alors la Culture est bien devenue ce que je crois, une espèce de fourre-tout !

A la lecture de ce document, je suis arrivé à la conclusion que vous fonctionniez à l'envers.

Alors que la réflexion devrait être constatation des problèmes, fixation des objectifs, et enfin définition des actions correspondantes, on a l'impression que vous partez des actions possibles, voire existantes, et que vous regardez avec plus ou moins de bonheur dans quelle thématique vous allez l'insérer.

Evidemment, dans ce contexte, toute tentative de discerner des objectifs et a fortiori de dresser un bilan global et thématique devient impossible.

Parlons d'ailleurs des bilans.

Ce sont des bilans synthétiques joints à la délibération. J'aurais même plutôt appelé cela des bilans laconiques...

Quelques exemples, et je vais, moi, contrairement à Monsieur LESERRE, vous en donner...

Page 1, 5^{ème} case - bilan - rencontre en tous genres ayant eu pour but d'émanciper les jeunes du quartier et les adhérents en général.

« ayant eu pour but » d'accord, mais ce but a-t-il été atteint ?... Et s'il n'a pas été atteint, pourquoi ?

« d'émanciper » ... comment peut-on mesurer une émancipation ?

Autre exemple, page 9 : « permettre aux élèves de participer à des sorties à caractère formateur et culturel ».

Ce n'est pas un bilan, c'est un descriptif ! La formulation est d'ailleurs tellement large qu'elle n'apprend rien !

En fait, la seule information que l'on connaisse dans ces bilans, le plus souvent, c'est le nombre de personnes touchées par l'action, point ! Nous n'avons aucun bilan global, thématique, quantitatif et qualitatif sur la totalité des actions engagées.

En fait, la seule indication fiable est que les mêmes actions sont souvent répétées dans les contrats successifs, ce qui est bien le signe évident de la non-résolution des problèmes rencontrés.

Notre résumé en 4 points :

- ◆ Pas d'objectif de résultat.
- ◆ Pas de cohérence dans le choix des actions.
- ◆ Pas de bilan.
- ◆ Pas d'amélioration sensible dans nos quartiers.

Je vous remercie.

Madame le Maire.- Encore une fois, cette Politique de la Ville n'est pas l'ensemble de la politique.

Quand vous dites qu'il n'y a que 1% sur la Petite Enfance, c'est parce que la Petite Enfance est financée par sa politique propre, et que là nous sommes sur des actions ponctuelles menées par des associations et des structures.

Ce n'est pas la politique que mène le Conseil Municipal ! Je le dis pour que les gens comprennent...

Je vais donner la parole à deux acteurs majeurs, les Présidents de Conseil de Quartier, Madame ROUGERIE-GIRARDIN, puis Bernard CHARLES, pour qu'ils puissent nous dire de manière précise ce qu'apporte cette Politique de la Ville qui existe depuis vingt-cinq ans dans notre pays et qui est un outil complémentaire qui permet d'accompagner les politiques des municipalités par des actions concrètes menées par des habitants ou des associations.

Madame ROUGERIE - GIRARDIN.

Madame ROUGERIE- GIRARDIN.- Je vous remercie, Madame le Maire.

Madame le Maire, mes chers collègues, le Groupe des Personnalités se sent particulièrement concerné par la programmation 2005 du Contrat de Ville.

En effet, Madame le Maire, vous avez délégué à 4 des membres du Groupe des Personnalités la présidence d'un Conseil de Quartier, dont trois bénéficient des dispositifs de la Politique de la Ville.

Ce sont les quartiers de Wazemmes, du Faubourg de Béthune et de Moulins.

Depuis son origine, on l'a rappelé, la Politique de la Ville s'applique à lutter contre les exclusions sociales et territoriales, en accompagnant les personnes, mais aussi en travaillant sur les causes de cette exclusion.

Elle s'est dotée pour cela au fur et à mesure d'outils adaptés qui ont évolué en fonction des besoins repérés et de l'analyse des résultats obtenus.

Je l'avais écrit bien avant que Monsieur PECHARMAN ne mette en doute notre capacité à analyser les résultats.

La Politique de la Ville contribue à la mise en œuvre de grands projets de la ville de Lille.

C'est le cas du projet urbain via, hier, les GPV, et aujourd'hui, le projet de rénovation urbaine de Lille-Sud et de la Porte de Valenciennes à Moulins.

Chacun sait qu'il sera déterminant pour améliorer et diversifier l'habitat et rénover l'espace public dans ces deux quartiers sans oublier, comme l'a dit Walid HANNA, l'accompagnement social des familles concernées, que nous avons rodé depuis l'opération de la barre grise.

En ce qui concerne le PEG, la Politique de la Ville concourt à la hauteur de 640.000 € pour développer l'accès à la scolarité ou à l'éveil culturel de tous les jeunes dans tous les quartiers et cela correspond bien à l'un des principaux axes de la programmation de la Politique de la Ville depuis son origine.

J'ajoute que le PEG va être enrichi, on peut l'espérer, par les équipes de réussite éducative que le Ministère de la Ville instaure, les premières se mettant en place, comme l'a rappelé Walid HANNA, prioritairement sur Moulins et Fives, dès la rentrée.

Par ailleurs, je voudrais également revenir sur l'une des particularités de la Politique de la Ville qu'il faut défendre.

La politique de la Ville est fondamentalement une politique d'innovation et de participation qui met en œuvre quotidiennement au cœur des quartiers en difficulté la notion de partenariat et privilégie la logique de projet face au repli sur soi et à l'exclusion. Cette démarche participative est essentielle dans la construction de la programmation car elle réunit pendant plusieurs mois les acteurs de chaque quartier au sein des Commissions thématiques du Contrat de Ville avec une innovation en 2004, les rencontres de la Politique de la Ville dont l'Adjoint, Walid HANNA, nous a parlé récemment.

Sur la dynamique de 2004, l'accès à la culture a parfois et souvent pu se poursuivre grâce à la Politique de la Ville.

Je ne prendrai pour exemple que l'atelier « Galerie Bleue » à Belfort qui peut continuer grâce à l'aide en particulier de la Politique de la Ville.

Dans un local mis à disposition par l'OPAC à l'occasion de Lille 2004, enfants et adultes s'initient aux pratiques artistiques et découvrent les œuvres d'artistes qui peuvent exposer dans un quartier comme Moulins. Ce n'était pas gagné d'avance et ce n'est pas si fréquemment le cas.

Notre Ville poursuit ses efforts avec un budget de plus de 1 M€ pour la programmation 2005 du Contrat de Ville, mais l'incertitude sur la participation financière de nos partenaires a de quoi nous inquiéter, car ils mettent en difficulté toutes ces associations, aussi inventives que dynamiques, qui, dans les quartiers en Politique de la Ville, contribuent par leur action à retisser le lien social, en liaison avec les chefs de projet, dont je salue ici particulièrement le travail. Nous les voyons et nous travaillons avec eux tous les jours.

Pour finir, je voudrais juste reparler de deux exemples en complément de ce qu'a dit Walid HANNA et qui montrent que, malgré les incertitudes budgétaires, la programmation du Contrat de Ville va de l'avant et soutient des actions innovantes qui n'auraient sans doute pas été permises sans elle, en phase avec les priorités du quartier, portées par son Président, et qui valorisent les initiatives et la participation de ses habitants.

Alors, j'avais choisi et je maintiens de parler du FIH qui est, me semble-t-il, un dispositif particulièrement intéressant. Il fait la chair du quartier parce qu'il est un lieu d'émergence pour de petites associations qui viennent présenter leur projet et recevoir une aide sans laquelle leur initiative ne pourrait aboutir.

Mais c'est en plus, pour les habitants, qui siègent au Comité de gestion et décident des aides à attribuer, souvent une première expérience citoyenne.

Je rappelle qu'à Moulins, c'est maintenant 15 habitants qui se réunissent, qui s'investissent de manière assidue et responsable, et rendent compte des aides financières qu'ils attribuent au Conseil de Quartier.

Et de la démocratie participative à la démocratie représentative via le Conseil de Quartier, il n'y a qu'un pas !

Notre équipe municipale a d'ailleurs choisi d'étendre ce dispositif aux quartiers qui ne sont pas en Politique de la Ville.

Je voudrais enfin vous donner un exemple d'action innovante menée dans le cadre de la programmation du Contrat de Ville dans le domaine de l'alphabétisation.

La Ville a repéré, dans le cadre du diagnostic des besoins mené avec les partenaires institutionnels, l'absence de solutions habituelles, de formation pour de jeunes migrants, trop jeunes

pour bénéficier des formations du FASILD ou n'ayant reçu qu'une formation orale au Français dans le cadre du Contrat d'Avenir gouvernemental.

C'est bien grâce à une action programmée dans le cadre du Contrat de Ville que ce manque va pouvoir être comblé.

Le Contrat de Ville permettra la mise en place de formations concernant des jeunes ayant un projet professionnel, et sans cet accompagnement, leur insertion en France serait vraiment compromise.

Pour finir, en tant que Présidente du Conseil de Quartier, je voudrais vous dire que si la Politique de la Ville est riche de grands projets, ce que je retiens tout autant, c'est cette démarche toujours au plus près des habitants et des associations de quartier dont la disponibilité et le savoir-faire nous permettent de mieux répondre aux besoins de nos concitoyens les plus exclus.

Voilà pourquoi, Madame le Maire, le Groupe des Personnalités s'associe pleinement à la programmation du Contrat de Ville 2005 qui contribue à faire de Lille une ville diverse dans chacun de ses quartiers, mais aussi une ville résolument solidaire.

Madame le Maire.- Monsieur CHARLES.

Monsieur CHARLES.- Chers collègues, je voudrais commencer cette intervention en disant le bonheur que j'avais, en tant que Président du Conseil de Quartier de Lille-Sud, à travailler avec Pierre de SAINTIGNON, et le bonheur que j'ai aujourd'hui, au quotidien, à travailler avec Walid HANNA comme Adjoint à la Politique de la Ville.

Je le dis parce que son implication est extrêmement importante, réactive. C'est un Elu qui est effectivement extrêmement présent sur le terrain des six quartiers concernés.

Je viendrai dans quelques instants sur Lille-Sud, mais tout à l'heure Loïc LESERRE a évoqué le fait d'une description procédurale de la part de mon collègue. J'ai, dans sa bouche, entendu parler de « Président de Quartier », de « Chef de Projet », de « place de l'Adjoint », de « pilotage », « d'évaluation »... il qualifie de procédurale l'intervention de mon collègue, mais si ça, ce n'est pas de la procédure, je ne sais pas ce que c'est !

Et puis, je suis déçu parce que notre collègue Loïc LESERRE, qui a quelque ambition sur quelque partie de cette ville, se déplace régulièrement dans les quartiers concernés. Alors tenir de tels propos me déçoit par rapport à la connaissance qu'il devrait en avoir.

Quand il parle d'évaluation quantifiée, c'est ne pas comprendre ce qu'est une Politique de la Ville, ce qu'est un Contrat de Ville. Ce qui est au cœur du projet, c'est de rendre les habitants acteurs, c'est la démocratie participative au quotidien avec les responsables, avec les associations, les institutionnels, pour définir, évaluer régulièrement, ce qui se passe et proposer des actions nouvelles. J'y reviendrai.

Il dit aussi que mon collègue n'a pas les moyens de son action. Mais tout à l'heure, j'ai bien entendu, et ce n'est pas démenti, que depuis trois ans, le financement apporté par l'Etat déclinait ! Alors, il ne faut pas renverser les responsabilités ! Notre collègue fait avec les moyens qui sont ceux de la Ville, des moyens complémentaires, parce que c'est cela un Contrat de Ville ! C'est la volonté de rétablir des inégalités, c'est, sur des projets concrets, précis, allier les financements de la Ville, de l'Etat, de la Région et de l'Europe. Ce sont des faits tout à fait concrets, avec la volonté d'avoir un traitement particulier, un volontarisme pour que ces quartiers puissent avancer.

Les moyens de l'Etat sont aujourd'hui déclinants en la matière. J'espère de tout cœur, et j'en suis convaincu parce que cela a pris des mois et des mois de travail et d'intelligence partagée,

que le dossier sur l'ANRU sera concrétisé dans les semaines qui viennent parce que nous avons besoin de cette restructuration urbaine, de ce changement sur les produits de l'habitat, sur l'espace public, sur les équipements publics, mais c'est relativement facilement quantifiable. Cela coûte cher et donc j'espère que les rendez-vous seront honorés.

Il ne faut pas opposer ce travail d'investissement, ce travail sur le dur avec ce qui se fait au quotidien avec les habitants, dans leur accompagnement et avec leurs initiatives.

Je crois que c'est, quelque part, ne pas bien connaître le foisonnement d'initiatives, d'engagements au quotidien, et de façon bénévole, du monde associatif.

Voilà ce que je voulais dire en introduction.

Sur Lille-Sud, puisqu'on parle de politique de guichet et de non-renouvellement, je voudrais dire que sur 40 actions, la programmation est de 20 actions nouvelles sur 2005, soit 50% des actions.

Cela montre bien qu'il n'y a pas d'abonnement. A chaque fois, il y a un regard, des discussions, des débats et une évaluation.

Ces actions ne sont pas présentées par hasard. Les Commissions se réunissent régulièrement. Je ne vais pas reprendre les thématiques, vous les connaissez puisqu'elles ont été évoquées. 40 à 50 partenaires sont régulièrement présents dans ces Commissions. Nous avons aussi voulu sur Lille-Sud que ces Commissions se déclinent en groupes de travail de taille plus réduite qui permettent aux habitants de prendre leur place et que l'on donne vraiment réalité au débat, à la participation et à la proposition.

Il s'agit concrètement précisément, thème par thème, d'avoir une analyse la plus fine possible, une analyse qui parte du terrain.

C'est, je le disais, finalement, une partie du travail démocratique au quotidien.

Je vais prendre quelques exemples. Cela a été évoqué par Walid HANNA, par ma collègue Françoise ROUGERIE, avec tout le travail qui a été mené de façon extrêmement forte par Lille Métropole Habitat. Nous sommes concernés sur Lille-Sud par les démolitions. C'est un besoin parce que les immeubles sont obsolètes, parce que la demande pour ce type de produit logement n'existe plus.

Mais devoir quitter son lieu d'habitation, son voisinage est quelque chose de difficile, et il y a un accompagnement social qui est celui du bailleur, mais qui est aussi organisé par le chef de projet et l'ensemble des structures. Je pense au service Enfance, au service de l'accompagnement social, je pense à la DDE, à la CAF, au Conseil Général, à l'Education Nationale à travers les principaux de collèges, à la Police Nationale...

Voilà comment, à travers une situation où les gens doivent, soit rester dans leur quartier parce qu'ils y sont attachés, soit accéder à d'autres parties de la ville, à travers ce parcours, à travers cette obligation, on peut faire en sorte que les gens progressent. Et là, il y a un travail partenarial qui est mené et qui est animé par la Politique de la Ville conjointement avec le bailleur.

Suivi individualisé, traitement des questions de l'emploi... C'est l'appui fort de la Politique de la Ville aux outils que nous avons, je pense à Lille-Sud Insertion.

On a évoqué les grands jeunes, les jeunes adultes. Je vais prendre un exemple, et si vous le souhaitez, vous pouvez venir à la Mairie de quartier de Lille-Sud voir cette superbe exposition.

Dans le cadre d'un projet professionnel, nous avons mis en contact des jeunes en situation extrêmement difficile avec un photographe professionnel. Nous les avons aussi mis en contact avec des habitants relativement âgés, et vous savez que les regards entre les communautés en fonction des âges ne sont pas des regards faciles.

Eh bien, construire au quotidien cette relation avec ces personnes âgées et ces jeunes, faire que les regards soient différents et se convertissent un peu dans le « comment on se situe, comme on construit le vivre ensemble », et comment à travers ça, on permet à ces jeunes de développer des capacités dans le souci d'avoir un parcours professionnel... voilà un exemple tout à fait important.

Je voudrais évoquer aussi les problèmes de santé qui sont toujours abordés en liaison avec ce qui se fait globalement.

Je pense au Contrat Territorial de Santé avec la Ville et le Conseil Général.

Je pense au travail sur l'alcoologie.

Sur le décrochage scolaire, des initiatives sont prises qui sont soulignées, appuyées. Elles viennent du monde de l'enseignement, du monde associatif, du monde des parents, et en même temps, elles s'intègrent au Projet Educatif Global. Ce qui est important, c'est que ce que nous faisons dans les quartiers, qui est appuyé par la politique du Contrat de Ville, par ses financements, soit en harmonie, en cohérence avec ce que nous faisons dans l'ensemble de la ville. Et c'est le cas.

Je prendrai un autre exemple qui est celui de « tous au sud ». C'est la quatrième année que nous travaillons avec l'Aéronef. On ne vient pas planter un festival, faire un après-midi culturel de haut niveau. C'est un travail pendant toute l'année avec les associations, avec les jeunes qui ont des pratiques artistiques, sur l'élaboration du programme, sur le montage de la manifestation, sur le fait qu'on aura un village associatif où l'ensemble des associations pourront présenter ce qu'elles font à plus de 4.000 personnes – c'est le chiffre que nous avons l'année dernière. Voilà un exemple concret du lien qui existe entre le quartier et ces jeunes.

D'ailleurs, un certain nombre de jeunes passeront en première partie devant ces milliers de personnes et moi j'assume bien volontiers les rappeurs de Lille-Sud !

La Commission Santé sera également présente à cette manifestation à travers les dimensions alcool et cannabis.

Donc, Festival « Tous au Sud » avec la présence de nombreux jeunes et des manifestations importantes.

Et l'Union des Commerçants ? Eh bien, l'Union des Commerçants qui mène ce projet du Faubourg des Modes sera aussi présente à ce festival. C'est encore un exemple de rencontre entre les différentes composantes d'un quartier, et cela me semble tout à fait important.

Sur le Fonds d'Initiatives Habitants, ma collègue en a parlé, je ne vais pas y revenir... On peut en parler comme vous en avez parlé, comme d'une course à l'échalote... mais je frémis d'entendre ça ! Quand je vois le travail, l'énergie de ceux qui animent ce fonds, le nombre de gens qui montent des projets (plus de 50 en 2004), les habitants qui viennent défendre leurs projets en Commission, avec une éthique qui est celle d'un règlement intérieur qui a été fixé et des critères objectifs, on peut aussi allier le délibératif et un certain nombre de règles pour que les choses soient claires et transparentes.

Rendre acteurs les habitants, cela me semble vraiment très important.

Enfin, je prendrai un dernier exemple. Il se fait que j'ai pris un abonnement et que je me trouvais hier à l'Opéra pour le Barbier de Séville, et par hasard, je retrouve derrière moi, à la 3^{ème} galerie, 22 enfants du collège Verlaine qui ont fait un travail à la fois financé par l'Etat et par l'opération Contrat de Ville sur l'accès à cette culture.

Pouvoir accéder à quatre ou cinq représentations, travailler sur les textes, et venir présenter ce travail aux parents un samedi de juin, à Lille-sud... quand je vois ça -et pourtant il y a encore beaucoup de travail à faire devant nous- j'ai du bonheur et je remercie Walid HANNA de faire ce travail et de ce que nous faisons ensemble.

(applaudissements)

Madame VERBRUGGHE.- Madame le Maire, chers collègues, beaucoup de choses ont été dites donc je vais faire relativement vite.

Le Contrat de Ville porte une vision globale sur la ville, tout en axant le travail social à l'échelle du quartier et en coordonnant les actions entre les différents quartiers. Il s'agit donc de lutter contre les processus d'exclusion et de mettre en place de la « réinsertion » pour les quartiers marginalisés.

Le concept de base du Contrat de Ville est la participation des habitants, principe fondateur de la Politique de la Ville, mais également un des buts prioritaires de cette politique.

En effet, la volonté est non pas de gommer les différences mais de redonner de la solidarité entre les habitants de la ville dans son ensemble.

Le Contrat de Ville est le creuset de toutes les politiques de lutte contre l'exclusion sociale dans la ville.

Toutefois, le budget 2005 de l'Etat laisse quelques doutes sur la réalité de son engagement en faveur de la cohésion sociale. L'intervention de l'Etat envers les associations intervenant dans le domaine de la Politique de la Ville et agissant pour la cohésion sociale est en chute. Désormais, les associations doivent répondre à des appels à projets définis sans concertation et sans égard pour le travail déjà accompli.

Le financement du plan de cohésion sociale présenté récemment par le Ministre BORLOO est principalement couvert par les redéploiements de crédits et la fin de dispositifs existants, les emplois jeunes, les CES, les CEC ou les CIE ancienne version.

En définitive, certains dispositifs nationaux ne sont-ils pas en train d'institutionnaliser un peu plus la précarité ?

La Ville quant à elle maintient ses efforts en faveur de l'accompagnement social des populations des quartiers. Elle a construit sa programmation en s'appuyant sur de la concertation et sur les savoir-faire associatifs.

Ce Contrat de Ville porte un message fort envers les quartiers avec de nombreuses actions, certaines en reconduction mais aussi, cela a été dit, beaucoup d'actions nouvelles. Cette politique sensible répondant aux besoins des populations nécessite des évaluations et nous serons attentifs aux résultats de ces évaluations.

Nous tenons, Madame le Maire, à saluer l'implication forte des associations sans qui rien ne serait possible et des nombreux partenaires qui feront, nous n'en doutons pas, la réussite de ce contrat de ville.

Madame le Maire.- Merci, Madame VERBRUGGHE.

Monsieur CACHEUX, pour terminer.

Monsieur CACHEUX.- Madame le Maire, mes chers collègues, lorsque le Groupe Socialiste a souhaité que j'intervienne sur le dossier qui a fait l'objet d'une excellente présentation de notre collègue Walid HANNA, c'était surtout pour faire part d'une inquiétude sur le calendrier de notre dossier ANRU.

Il est vrai que la discussion a pris un tour un peu surprenant, je le dis très sereinement, auquel vous-même, Madame le Maire, mais également d'autres collègues et en particulier Bernard CHARLES, avez très bien répondu. Mais vouloir évoquer la multiplication des dispositifs et des intervenants, qu'ils soient Elus ou techniciens, et des structures alors même qu'on souhaite qu'il y ait une pleine association de l'ensemble des partenaires, que par ailleurs on souhaite développer la démocratie participative, et que quelque part la Politique de la Ville a souffert dans le passé d'une vision trop sectorielle, je suis surpris de la remarque qui est faite.

Naturellement, dans ce cadre, le rôle d'un Adjoint est bien celui d'une coordination à assurer des différents collègues qui, à un titre ou à un autre, interviennent sur cette Politique de la Ville.

Quant à l'absence d'objectifs quantifiés, quand on travaille sur l'humain, je pense que les choses ont été très bien dites.

De la même façon sur la non résolution des problèmes rencontrés. Si notre pays était un modèle de cohésion sociale, de diversité territoriale, sans ségrégation spatiale ou sociale, cela se saurait. Le vrai problème est de savoir si l'ensemble des actions que nous menons vont dans le bon sens et améliorent très significativement la vie des populations ou si cela n'a aucun effet.

Je reste persuadé que l'action est très significative, Bernard CHARLES en a donné quelques exemples.

Je reviens simplement sur notre motif d'inquiétude sur le dossier ANRU.

Tous ceux qui ont eu à connaître de ce dossier reconnaissent qu'il est exemplaire, qu'il a été mené avec un énorme travail d'études, à un rythme accéléré d'ailleurs, que ce soient des études menées en matière d'habitat et de programmation de l'habitat, en matière d'aménagement, en matière financière également.

Sur le plan de la démolition/reconstruction, chacun s'accorde à dire que ce dossier est remarquable. De ce point de vue d'ailleurs nous bénéficions de ce qui est l'une des caractéristiques de la ville de Lille, à savoir des quartiers très contrastés, socialement et géographiquement, et donc nous pouvons à l'intérieur même de la ville faire une véritable politique de diversité et de mixité sociales.

Lorsque, poursuivant un travail mené depuis longtemps, on maintient et on amplifie la construction de logements locatifs sociaux dans le Vieux-Lille, dans le Centre, à Vauban ou à Saint-Maurice Pellevoisin, je pense qu'on contribue à améliorer la diversité et la mixité sociales sur ces quartiers qui sont particulièrement recherchés.

J'ajoute d'ailleurs en incidente que dire que nous nous penchons au chevet de six quartiers comme si les six quartiers concernés par la Politique de la Ville étaient en grandes difficultés, étaient malades, est une caricature. Entre Wazemmes, qui connaît un certain nombre de difficultés mais qui s'intègre complètement en Centre-Ville, Fives qui continue de se transformer et la réalité souvent un peu difficile de la ceinture HLM Sud ou de Lille-Sud, les choses méritent d'être beaucoup plus nuancées.

Dossier exemplaire également sur les propositions d'aménagement qui sont faites, autant à Lille-Sud, qu'il s'agisse du dossier Arras Europe ou qu'il s'agisse du dossier Sud de Lille-Sud, que sur la Porte de Valenciennes, et qui contribuent non seulement à transformer ces quartiers mais également à les sortir très durablement de la difficulté et à régler un certain nombre de problèmes fondamentaux qu'ils connaissent depuis des décennies en matière d'aménagement.

Je ne reviens pas sur les équipements proposés.

De la même façon que ce dossier, dans sa réflexion, a associé tous les partenaires, on va encore dire « juxtaposition » mais il fallait bien associer tous les partenaires.

Chacun reconnaît je crois que ce dossier est tout à fait exemplaire.

Et si je veux exprimer une inquiétude c'est par rapport au calendrier de notre dossier ANRU. Nous l'avons déposé - Martine AUBRY l'a fait en personne- auprès du Ministre il y a près de six mois. J'ai d'ailleurs le souvenir d'avoir entendu dire qu'il fallait aller vite et que tout le monde ne serait pas servi, que le dossier lillois traînait, ce qui est d'ailleurs faux, et que donc il fallait aller rapidement.

Depuis, le travail a été mené, il a été déposé. Il fait d'ailleurs l'objet de tout un certain nombre d'instructions techniques.

Nous nous apprêtons, le Maire de Lille en tête, moi-même en tant que Président de Lille Métropole Habitat, à nous rendre au comité national d'engagement du jeudi 26 mai, lorsque nous avons appris que cette réunion n'allait pas se tenir et qu'elle allait être reportée de quelques semaines.

Je voulais donc très simplement traduire une réelle inquiétude sur le calendrier de notre dossier ANRU parce qu'il pourrait y avoir un recul de quelques semaines, de 15 jours.

Mais si par rapport au calendrier politique national, il devait y avoir un changement significatif des interlocuteurs dès la semaine prochaine, cela risquerait de nous entraîner dans plusieurs semaines voire plusieurs mois de retard, ce qui serait infiniment préjudiciable.

Je voulais donc exprimer cette inquiétude.

Ce dossier n'a jamais été en retard, il est déposé depuis plus de six mois. Il est, tout le monde le dit, remarquable. Il demande des engagements raisonnables des uns et des autres. Rien ne justifie qu'il connaisse à nouveau des retards.

Madame le Maire.- Je remercie Monsieur CACHEUX.

Monsieur BORLOO lui-même ce matin m'a dit que ce dossier correspondait aux caractéristiques que Monsieur CACHEUX vient de donner.

Nous sommes reportés au 9 juin en espérant que nous aurons des interlocuteurs qui permettront de respecter les engagements qui ont été pris.

05/388 – Contrat de Ville 2005 - Annulation partielle des décisions de financement.

05/389 – Contrat de Ville - Programmation 2005 - Fonds d'Initiatives Habitants – Subventions.

05/390 – Ville de Lille - Programme "Nos Quartiers d'Été" - Subventions.

Adoptés.

Madame le Maire - Je vous propose d'en arrêter là sur cette Politique de la Ville qui encore une fois est une politique d'accompagnement de la politique que nous menons chacun dans nos délégations pour faire en sorte que, dans chaque quartier de notre ville, chacun vive mieux et que nous vivions mieux tous ensemble.

Je vais repasser la parole à Bernard CHARLES qui va présenter le bilan du Plan Local d'Insertion qui s'adresse à ceux qui sont les plus éloignés de l'emploi dans notre ville.

Chemise n° 31

EMPLOI

Rapporteur : Monsieur CHARLES
Adjoint au Maire

Lors du dernier Conseil Municipal, vous avez adopté la délibération intitulée « Opération plan lillois pour l'insertion et l'emploi n°4 » portant sur la période 2005-2006.

L'importance des débats de la précédente séance ne m'a pas permis d'intervenir, ce que j'avais prévu de faire initialement. Certes, il aurait été possible que ce vote se fasse sans intervention, sans éclairage car c'est bien le quatrième plan depuis le 1^{er} juillet 1990.

Cela pourrait donc être une habitude d'autoriser la signature de ces plans et d'apporter annuellement une contribution financière.

En effet, l'engagement sur la durée, l'effort constant ne font pas parler d'eux et pourtant notre Ville a été précurseur en la matière, et ce, sous l'impulsion de Pierre de SAINTIGNON.

Ce volontarisme, car c'en est un, en faveur de ceux qui sont le plus éloignés de l'emploi, chômeurs de longue durée, allocataires du revenu minimum d'insertion depuis plus d'un an par exemple, notre Conseil le porte depuis 1990.

C'est en effet à Lille qu'a été créé le premier plan local pour l'insertion et l'emploi.

Quels sont ses objectifs ?

Accueillir chaque année des personnes qui sont durablement exclues du marché de l'emploi en raison de leurs graves difficultés personnelles, logement, santé, endettement, et proposer à chacune de ces personnes un parcours individualisé d'insertion sociale et professionnelle continue, débouchant pour au moins la moitié de ces personnes sur un emploi durable.

Les publics concernés sont :

- ◆ des jeunes peu ou pas qualifiés,
- ◆ les personnes susceptibles d'être victimes de discrimination raciale, sexiste ou territoriale,
- ◆ les adultes peu qualifiés,
- ◆ les jeunes dès leur sortie du système scolaire sans qualification,
- ◆ les femmes et les travailleurs handicapés.

Deuxième objectif : développer et animer une plate-forme d'outils et d'actions pour l'insertion et l'emploi au service de toutes les personnes exclues du marché du travail.

La coordination au niveau du territoire des actions de droit commun en faveur du développement local et de l'accès à l'emploi des personnes les plus en difficultés.

La mutualisation des moyens mobilisables.

Le PLIE est un dispositif partenarial qui apporte des moyens supplémentaires sur le territoire, améliore sur celui-ci la cohérence des actions en matière d'insertion et d'emploi, contribue au rapprochement, et c'est essentiel, entre acteurs sociaux et acteurs économiques.

Aujourd'hui, 200 PLIE existent dans le pays.

Les résultats des trois premiers PLIE :

- ◆ 1990-1994 : 1 138 retours à l'emploi stable
- ◆ 1994-2000 : 3 300 retours à l'emploi stable avec un pic en 2001 et 2002
- ◆ 2000-2004 : 1 470 retours à l'emploi stable.

Le contexte actuel rend encore plus nécessaires les actions impulsées par le PLIE.

Sur 12 mois, le chômage a augmenté de 2,2% en France, le nombre de jeunes au chômage s'est accru de 3,2%.

Le nombre de personnes à la recherche d'emploi depuis plus d'un an, donc les chômeurs de longue durée, a augmenté de 8,4% en France.

La Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle indique dans sa publication « Perspectives » pour l'année 2004 : « année difficile pour les jeunes demandeurs d'emploi; le chômage de longue durée toujours à la hausse; hausse des offres de très courte durée des postes proposés par l'ANPE ».

Actuellement, 16 000 demandeurs d'emploi dans cette ville, alors que nous étions descendus à 13 000 en 2002, et actuellement 12 238 allocataires du revenu minimum d'insertion. 6 430 jeunes suivis par la Mission locale dont 71% ont un très faible niveau de qualification. Et 900 personnes concernées par les licenciements économiques.

Une dynamique tertiaire à Lille extraordinaire qui a, jusque l'an dernier, compensé les pertes d'emplois dans le secondaire et l'attrait d'une grande ville pour ceux qui souffrent.

Après la suspension de la loi de modernisation sociale qui a facilité les licenciements économiques en faisant échapper certains d'entre eux aux procédures prévues par le Code du Travail, nous avons assisté à un détricotage du Code du Travail, à un renversement de la hiérarchie des niveaux branches/entreprises et à la volonté d'en finir avec les contrats à durée indéterminée.

Pendant près de deux ans, par rejet idéologique, les contrats aidés, CES, CEC, ont été décriés et ont vu leur volume diminuer, et ce, pour y revenir avec la loi de cohésion sociale sous la forme des contrats d'avenir et des contrats d'accès à l'emploi dont le coût à la charge des associations et des collectivités sera plus important et pour lesquels la formation n'est pas financée avec certitude.

La mesure CES vient de disparaître après avoir accusé une baisse de 40% dans les deux dernières années, 2003 et 2004.

Le partenariat entre le PLIE et les services de l'Etat a permis de maintenir une enveloppe constante en direction des opérateurs du PLIE.

Les CES-CEC font place aux contrats d'accompagnement dans l'emploi. Ceux-ci concernent prioritairement les demandeurs d'emploi de longue durée inscrits depuis 24 mois non allocataires du RMI.

Cela pose la question des personnes les plus en difficultés pour lesquelles nous construisons des parcours sociaux avec les mesures CES et qui souvent ne sont pas inscrites à l'ANPE ou qui, pour diverses raisons, ont été radiées.

Concernant le taux de prise en charge du contrat d'accès à l'emploi, l'intervention du PLIE auprès de la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle a permis d'attirer l'attention sur deux cibles :

- ◆ les opérateurs d'insertion,
- ◆ les jeunes du programme CIVIS.

Les taux, grâce à ce travail de collaboration et à cette discussion acharnée, ont permis que deux cibles soient particulièrement aidées : celle des opérateurs de chantiers d'insertion et celles du CIVIS.

Avec un taux de 105% pour les opérateurs d'insertion jusque fin septembre correspondant à un CES à 95%.

Mais quelle énergie a-t-il fallu développer pour obtenir ces résultats !

Le manque à gagner sera moins important grâce à ce travail et à cette collaboration.

En revanche, Lille se trouvera pénalisée sur certaines mesures prises en direction des bassins les plus en difficultés : renouvellement des contrats, durée des conventions, le bassin de Lille affichant un taux de chômage moindre que celui de la ville-centre qu'est Lille.

Sur le contrat d'avenir, le différentiel salarial à supporter lors de la deuxième année de ce contrat élimine les petites structures qui jouent un grand rôle social sur les quartiers.

Que de temps perdu et de difficultés accumulées pour ceux qui n'ont pas pu accéder pendant deux ans aux contrats aidés, et je ne parle pas ici des difficultés vécues par les associations employeurs.

Le PLIE est donc plus indispensable que jamais. C'est un travail de coordination étroite, d'ingénierie entre la Ville, l'Etat, le Conseil Général, le Conseil Régional, qui a permis à 5 900 Lillois, Lommois et Hellemmois, demandeurs d'emploi de longue durée d'obtenir, après un parcours d'insertion, obtenu un emploi durable.

Ce travail a permis la mobilisation active et le partenariat des branches professionnelles. Je pense à la CAPEB des artisans du bâtiment, à la Fédération française du bâtiment, à la branche FARE pour les métiers de la propreté, à l'Union des industries de la métallurgie, à ceux de l'hôtellerie et de la restauration, à l'industrie chimique, aux entreprises de services à la personne et aux particuliers employeurs.

C'est un travail d'impulsion et de financement de 80 opérateurs de proximité qui interviennent dans plusieurs dispositifs.

L'accompagnement renforcé des parcours, c'est-à-dire le suivi du déroulement du parcours vers l'emploi en parallèle à un accompagnement personnalisé.

L'accompagnement social souvent nécessaire avec par exemple la résolution de problèmes qui sont périphériques à la recherche d'emploi, l'accompagnement psychologique par exemple et le développement personnel.

Les activités d'utilité sociale type chantiers écoles qui permettent de mettre en situation de travail, de façon que la personne bénéficie d'une formation réelle, et ce, sur support de contrat aidé.

L'insertion par l'activité économique sur la base de contrats d'insertion à durée déterminée, de contrats d'orientation et de contrats de professionnalisation.

La formation adaptation du poste de travail.

La médiation à l'emploi par la préparation à la relation avec l'entreprise.

L'auto-emploi par l'accompagnement à la création d'entreprise et à l'accès à l'accompagnement dans l'emploi et le suivi pendant six mois dans l'emploi dans des contrats classiques.

Pour 2005 et 2006, en plus des 2 880 personnes en cours de parcours, il s'agira d'accompagner chaque année 1 350 personnes exclues du marché de l'emploi, 50% de jeunes, 50% d'adultes, dont 44% d'allocataires du RMI et 30% de demandeurs d'emploi de longue durée.

Mais il ne s'agit pas bien entendu d'accueillir, il s'agit également dans un contexte difficile, je l'ai rappelé, de continuer à se donner des objectifs, soit 50% de personnes sur un emploi durable.

La culture du résultat étant réelle au PLIE, mais sur la base de critères qui mettent au cœur des objectifs le devenir des demandeurs d'emploi.

L'association qui porte le PLIE a également élargi son action à travers le fonds d'aide aux adultes, à travers le dispositif ARRMEL pour l'appui social aux salariés privés d'emploi, pour ceux qui ne sont pas concernés par un plan social d'entreprise.

Je pense également à la plate-forme des artistes allocataires du RMI et 0 leur mise en relation avec les structures qui offrent des emplois dans le domaine culturel.

Je pense aussi, ce qui est essentiel, à faire vivre la clause d'insertion dans les marchés publics de façon que ce qui se fait en matière de rénovation urbaine puisse également servir à ceux qui sont dans les quartiers dans leurs démarches d'insertion professionnelle.

Toute la qualité du travail de l'équipe et des conseillers du PLIE présents dans les dix quartiers, des opérateurs et des partenaires du monde économique est de mettre le professionnalisme au service de ces objectifs. Ici aussi, il s'agit de dire et de faire.

Je veux bien entendu évoquer qu'en 2004, le budget du plan à hauteur de 3 250 000 € était financé par la Ville à hauteur de 610 000 €, par le Conseil Général à hauteur de 558 000 €, par le Conseil Régional à hauteur de 210 000 € et par l'Etat à hauteur de 77 000 € et par le Fonds Social Européen à hauteur de 1 800 000 €.

Au 31 décembre 2004 et depuis 1990, l'Europe à travers le Fonds Social Européen a financé plus de 24 M€ d'actions au service de nos concitoyens les plus éloignés de l'emploi pour leur permettre d'accéder à l'emploi durable.

Je veux en concluant souligner la qualité du travail de l'équipe des Conseillers dans les quartiers, des opérateurs et ils sont 80 sur cette ville, qui mettent leur professionnalisme au service des objectifs.

Je veux également souligner la qualité d'écoute, de collaboration et de proposition des fonctionnaires de l'Etat, de la Direction Départementale du travail, de la Direction Régionale du Travail et de la Formation Professionnelle des collectivités locales pour élaborer et faire vivre ce plan.

Cette attitude est aussi la reconnaissance de la qualité du travail de l'équipe de dix personnes qui est animée par Marie-Dominique LACOSTE et Malika MONIER.

Je vous remercie.

Madame le Maire.- Je remercie Bernard CHARLES et l'équipe du PLIE.

Tout cela paraît bien technique mais en fait le Plan Local d'Insertion par l'Economique, ce sont des hommes et des femmes qui sont pris individuellement et que l'on essaie de ramener vers l'emploi. Ce sont souvent des parcours longs, extrêmement difficiles et comme l'a très bien dit Bernard CHARLES, au moment où le chômage de longue durée augmente de manière très importante et où le nombre d'outils qui sont à notre disposition, je pense par exemple aux contrats emploi solidarité, ont diminué depuis trois ans de manière très conséquente, il est très difficile de monter ces parcours. Pourtant, les résultats sont là même s'ils sont encore insuffisants par rapport à la situation de beaucoup de jeunes ou d'adultes dans nos quartiers.

Merci, Bernard CHARLES.

05/364 – Subvention à l'Institut Lillois d'Education Permanente (I.L.E.P.) – Convention Année 2005.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés, Madame KECHEMIR et Monsieur PARGNEAUX ne prenant pas part au vote.

05/365 – Fonds Local d'Aide aux Jeunes - Exercice 2005.

Adopté

05/366 – Union Syndicale "Groupe des 10 " Région Nord - Subvention.

Madame le Maire - Je mets aux voix la délibération n°366 sur la subvention à l'Union syndicale Groupe des dix.

Qui vote pour : tous les Groupes sauf l'Union pour Lille
Contre : le Groupe Union pour Lille
Abstention : néant

Adopté à la majorité.

05/367 – Forum pour l'Emploi - Subvention au Centre Régional de Ressources Pédagogiques de Lille.

05/420 – Versement d'une aide exceptionnelle à l'Union des Syndicats des Travailleurs de la Métallurgie.

Adoptés

Madame le Maire - Je propose de passer la parole à Philippe TOSTAIN qui va nous parler de l'aide à l'installation de chauffe-eau solaires, d'installations photovoltaïques à destination des Lillois. Donc, nous changeons de sujet, nous revenons au développement durable.

Chemise n° 13

**ECONOMIE D'ENERGIE ET
ENERGIES RENOUVELABLES**

Rapporteur : Monsieur TOSTAIN
Conseiller Municipal délégué

05/287 – Agenda 21 - Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Lille à l'Association Amorce.

05/288 – Agenda 21 Lillois - Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Lille à l'association Energie Cités.

Adoptés.

05/289 – Aide à l'installation de chauffe-eau solaires, d'installations photovoltaïques à destination des Lillois.

Merci, Madame le Maire.

Je reviens sur un champ environnemental, effectivement, il s'agit bien de développement durable puisqu'on va voir les implications en termes sociaux et économiques d'une telle délibération.

Après ma présentation en novembre dernier des axes de notre politique énergétique et après l'exposé de notre collègue Danièle POLIAUTRE sur l'Agenda 21, je viens aujourd'hui développer le chapitre de la promotion des énergies renouvelables et, au premier chef, du solaire pour l'ensemble des résidents lillois.

Je vous rappelle, s'il en est encore besoin, l'enjeu planétaire de division par quatre des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050 et cet objectif doit être atteint par deux ressorts :

- ◆ les économies d'énergie : il s'agit de diviser par deux notre consommation d'énergie,
- ◆ et la production d'énergie d'origine renouvelable qui doit contribuer pour moitié à notre consommation à cet horizon.

Et dans l'énergie renouvelable, en milieu urbain comme à Lille, le soleil doit avoir une part prépondérante.

Savez-vous que les besoins en électricité d'une personne peuvent être fournis par 2 m² de capteurs photovoltaïques ?

Nous baignons dans l'énergie et nous ne la captions pas.

Aujourd'hui, nous consommons celle qui a été accumulée par la terre, l'enjeu est donc là, de consommateur, redevenir producteur.

La délibération que je vous soumetts vient mettre cette ambition à la portée des Lillois pour s'équiper en capteurs thermiques, en chauffe-eau solaires ou photovoltaïques pour produire de l'électricité.

Sur le plan financier, il s'agit d'augmenter les aides de l'Etat et de la Région de 10 à 15%, à ajouter à 40 à 50% de subvention initiale.

Sur le plan de la promotion locale, il s'agit d'informer les Lillois et de les motiver grâce aux espaces info énergie et grâce à l'information dispensée dans l'Hôtel de Ville, à l'accueil et dans le service des permis de construire, mais aussi dans les Mairies de Quartiers.

Je suis d'ailleurs à la disposition de mes collègues dans chaque Conseil de Quartier à cet effet.

Si un frein est financier, les obstacles administratifs et techniques sont encore légion et nous sommes bien placés pour les surmonter, avec l'aide des partenaires que nous mobilisons, hommes de l'art, artisans, constructeurs et leurs organisations professionnelles.

L'investissement financier, mental, culturel est considérable mais il est à la mesure des bénéfices que nous en tirerons.

Si les bénéficiaires sont des particuliers, les opérations d'aménagement d'Euralille 2 et de la rénovation urbaine s'inscrivent également dans cette dynamique.

C'est ainsi l'enjeu de la baisse des charges locatives qui est visé alors que le coût de l'énergie fossile augmente inexorablement.

Enfin, ce nouvel effort d'équipement, ce sont des emplois locaux à la clé, 150 à 200 si l'on se réfère aux ratios étrangers.

Cet investissement, en dernier lieu, ce doit être aussi celui de notre Municipalité.

Si nous avons 4 m² à Lille à la ferme des Dondaines, il y en a 1 000 chez le champion de France à Montmélian en Savoie, pour 4 000 habitants.

Tous nos projets incluent donc maintenant l'excellence énergétique.

A Lille, le Centre de la Petite Enfance Vauban-Esquermes sera équipé de chauffe-eau solaires mais je veux souligner la prochaine réalisation qui sera lommoise. Il s'agit de la halle des sports Léo Lagrange.

Je conclus ainsi sur cet aspect de notre délibération. Elle est enfin symbolique d'une coopération fructueuse voire d'une saine émulation entre nos trois communes associées puisque les communes de Lomme et d'Hellemmes ont adopté des délibérations dans les mêmes termes, que nous approuvons également aujourd'hui.

Je les en remercie.

Madame le Maire. - Vous pouvez peut-être rappeler les aides que nous apportons aux Lillois.

Monsieur TOSTAIN. - On apporte 10 à 15% en plus.

Madame le Maire. - Donnez les montants, comme ça, chacun aura compris.

Monsieur TOSTAIN.- Pour 1 m² de capteurs thermiques, on donne 100 € et pour l'installation photovoltaïque, pour chaque watt produit, on donne 1,20 €. Par exemple, pour une installation de 2 000 watts, on va donner 2 400 €.

Il y a des plafonds pour ne pas mettre tous nos œufs dans une seule grosse opération.

Pour autant, nous appelons de nos vœux de grosses opérations, j'ai cité Euralille, la société d'aménagement d'Euralille vient de lancer, pour le lot n° 2, une opération de 14 000 m² dont la moitié de logements dans lesquels 25% des apports thermiques devront être solaires.

Madame le Maire.- Merci infiniment.

Nous mettons aux voix la délibération n°289.

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal

Très bien.

Adopté.

Monsieur QUIQUET, délibération n°265.

Chemise n° 9

ENVIRONNEMENT - ESPACES VERTS

Rapporteur : Monsieur QUIQUET
Adjoint au Maire

05/256 – Convention partenariale entre la Ville de Lille et l'association ANIMAVIA – Avenant n° 3 - Attribution de subvention de fonctionnement 2005.

05/257 – Convention entre la Ville de Lille et l'association "Les Amis des Jardins Ouverts et néanmoins Clôturés" - Subvention 2005.

05/258 – Subvention à l'association "Les animateurs de l'Environnement Urbain" - "Animations à la Réserve Naturelle Volontaire du Vieux Lille" – Avenant n° 1.

05/259 – Convention entre la Ville de Lille et l'association "Les animateurs de l'Environnement Urbain" - Environnement à tous les Ages – Subvention 2005 - Avenant n° 2.

05/260 – Convention entre la Ville de Lille et l'association "des Cousins des Bois" dite les Arbronomades - Subventions 2005.

05/261 – Convention entre la Ville de Lille, Lille Métropole Communauté Urbaine et les riverains Création du jardin linéaire rue Solférino.

05/262 – Convention entre la Ville de Lille et l'association Nord Nature Chico Mendès.

05/263 – Travaux d'aménagement d'espaces verts dans divers quartiers de la Ville.

05/264 – Expérimentation Biobac - système de gestion de déchets agrochimiques – Nouvelle convention avec la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) modifiant les conditions ou modalités d'exécution.

Adoptés.

05/265 – Travaux de rénovation de la voie des Combattants au parc de la Citadelle.

Madame le Maire, mes chers collègues, je voulais attirer l'attention du Conseil sur cette délibération relative à la rénovation complète du chemin dit des Combattants qui ceinture l'enceinte de la Citadelle dans le parc boisé.

Vous connaissez l'état aujourd'hui de ce cheminement de 1,8 km complètement défoncé.

Cette opération participe à la rénovation complète de notre parc boisé puisque nous allons reprendre l'ensemble du cheminement, restaurer la frise pavée et élargir de 50 centimètres cette promenade qui est le lieu principal des embouteillages lillois le dimanche entre les piétons, les rollers, les cyclistes et les poussettes.

Cela me permet de resituer cette opération dans son environnement puisqu'elle entre dans la stratégie d'embellissement global de notre Central Park lillois qui est notre parc de la Citadelle.

Je rappelle que depuis deux ans une équipe de cinq agents travaille quotidiennement à l'entretien de ce parc. Une centaine de corbeilles ont été posées et un parcours santé flambant neuf a été réalisé il y a environ un an.

Nous avons souhaité conduire ce travail en étroite concertation avec les usagers du parc et depuis deux ans fonctionne un comité d'usagers dans lequel on fait travailler ensemble les amoureux de la nature, les promeneurs, les joggeurs, les amoureux des vieilles pierres, « des amoureux tout court » me dit Yves DURAND.

J'ajoute enfin, Madame le Maire, que ce projet s'inscrit complètement dans le cadre du projet Septentrion, cher à mon collègue Dominique PLANCKE, des villes fortes aux villes durables.

Ce projet est financé par Interreg 3 B à hauteur de 50%. Encore un exemple parmi d'autres qui nous démontre que l'Europe au quotidien contribue à l'amélioration des conditions de vie des habitants et de leur cadre de vie.

Voilà les précisions que je voulais apporter au Conseil.

Je vous remercie.

Madame le Maire. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix la délibération n° 265.

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal

Merci beaucoup.

Adopté.

Madame CAPON, pour nous parler de la carte scolaire.

Chemise n° 25

ECOLES

Rapporteur : Madame CAPON
Adjointe au Maire

05/331 – Versement de subventions à l'OCCE du Nord - Avenant à la convention.

05/332 – Restructuration du Pôle Educatif de l'école Turgot - Lancement de la procédure du marché des travaux.

05/333 – Désaffectation du garage du logement de fonction de l'école Bichat sis à Lille, 3 rue Fulton.

05/334 – Désaffectation d'un logement de fonction sis à Lille, 135, boulevard Victor Hugo.

05/335 – Soirée festive en l'honneur des enseignants lillois - Jeudi 16 juin 2005 - Gratuité pour les enseignants et participation aux frais de restauration des conjoints.

Adoptés.

Information - Mesures de carte scolaire 1^{er} degré de l'enseignement public sur la Ville de Lille pour l'année scolaire 2005/2006.

C'est le rendez-vous annuel des mesures de carte scolaire du 1^{er} degré.

L'Inspecteur d'Académie, Directeur des services départementaux de l'Education Nationale, a communiqué les mesures de carte scolaire qui sont prononcées après avis des instances paritaires consultatives.

Je vais commencer par les mesures les moins agréables : 3 retraits d'emploi, mais avec des moyennes normales après fermetures.

- ◆ 1 fermeture sur Lille-Sud à l'école maternelle La Bruyère : 25 de moyenne après fermeture.
- ◆ 1 fermeture sur Saint-Maurice à l'école élémentaire Madame Roland : 24 de moyenne après fermeture.
- ◆ 1 fermeture à l'école élémentaire Sophie Germain : 26 de moyenne après fermeture.

Les bonnes nouvelles maintenant. Les créations de poste définitives :

- ◆ 1 poste à l'école élémentaire Littré à Vauban. Ce poste était attendu l'année dernière. Il y avait une forte demande des parents d'élèves. Enfin, le voilà, et l'école étant entièrement rénovée, les enfants y arrivent en nombre.
- ◆ 1 poste à l'école élémentaire Lavoisier à Wazemmes.

5 créations de poste conditionnelles.

Ces ouvertures se feront sur effectif vérifié le jour de la rentrée mais la Ville de Lille se prépare à accueillir ces créations par la mise à disposition des locaux, du mobilier et des fournitures adaptées au niveau des élèves concernés.

- ◆ 1 poste à l'école maternelle Victor Hugo de Moulins. Des travaux sont prévus à cet effet pendant les vacances.
- ◆ 1 poste à l'école élémentaire Viala de Wazemmes.
- ◆ 1 poste à l'école élémentaire Quinet Rollin, toujours à Wazemmes.
- ◆ 1 poste à l'école élémentaire Branly du Vieux-Lille.
- ◆ 1 poste à l'école élémentaire Lamartine du Vieux-Lille. Depuis que cette école a été intégrée dans un projet identique à celui de l'école Diderot, c'est-à-dire à horaires aménagés musicaux, nous avons ouvert 3 classes.

Enfin, nous avons été entendus dans nos interventions.

L'intervention de Madame le Maire sur l'école Léon Frapié à Moulins a permis de garder une classe. Cela évite un retrait d'emploi. Cette école reste donc avec ses 3 classes.

L'arrivée de nouvelles populations a été prise en compte par l'Inspecteur d'Académie.

Le solde est donc très positif. Il s'agit bien de :

- ◆ 2 créations de poste fermes,
- ◆ 5 créations de poste conditionnelles
- ◆ 3 retraites d'emploi.

Cela concourra à améliorer le taux d'encadrement de nos élèves, leur donnant ainsi, avec un nombre d'enseignants suffisant, les meilleures conditions pour les mettre sur le chemin de la réussite scolaire.

En conséquence, il vous est demandé de prendre acte de ces mesures pour une fois d'une bonne carte scolaire.

Madame le Maire. - Des bonnes nouvelles, Madame CAPON. Merci beaucoup.

C'était donc une information sur la carte scolaire.

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

Monsieur BERNARD souhaite intervenir sur le dossier 225 de Monsieur de SAINTIGNON.

Chemise n° 4**FINANCES**

Rapporteur : Monsieur de SAINTIGNON
Premier Adjoint au Maire

05/216 – Exercice 2005 - Dotations complémentaires et nouvelles - Virements de crédits
Autorisations de programme et crédits de paiement - Ajustements - Décision
modificative n° 1.

05/217 – Société des Neurosciences - Organisation du 7^{me} colloque des Neurosciences à Lille du
17 au 20 mai 2005 - Subvention exceptionnelle.

05/218 – Association Echanges et Consultations Techniques Internationaux - Organisation
d'un congrès à Lille les 19 et 20 mai 2005 - Subvention exceptionnelle.

05/219 – Association "Festival de Lille" - Clôture des opérations de liquidation.

05/220 – Donation de Monsieur Pierre DHAINAUT.

Adoptés.

DECENTRALISATION

05/221 – Crédits décentralisés - Aides financières en faveur d'actions dans les quartiers.

05/222 – Crédits décentralisés - Fonds d'Initiative Habitants en faveur d'actions dans les
quartiers.

Adoptés.

INFORMATIQUE

05/223 – Lancement d'un marché pour les besoins des services municipaux en matière
de télécommunications.

Adopté.

EMPLOI

05/224 – Association Réussir - l'Insertion et l'Emploi – Cession de créances.

Adopté

05/225 – Subvention à l'association REUSSIR la Mission Locale de Lille au titre de l'année 2005
Convention d'objectifs pluriannuelle 2005 à 2007.

Monsieur BERNARD.- Oui, Madame le Maire. C'est un dossier important puisque c'est une convention pluriannuelle et une subvention qui n'est pas négligeable de 4 M € sur trois ans.

Cette proposition de subvention intervient alors que nous négocions les volets du Plan de Cohésion Sociale. De plus, nous avons à Lille la particularité d'avoir une grosse Mission Locale puisque c'est l'une des deux sur le plan national à avoir plus de 100 salariés.

Alors, quels constats peut-on faire de la Mission Locale de Lille ?

Un certain nombre de constats relativement négatifs puisque la précarisation des publics qui sont censés être visés par la Mission Locale ne cesse de croître. Les dispositifs se multiplient, le CLLAJ, Adultes-relais... sans que cela suscite pour autant de véritables interrogations sur la performance du réseau.

On a élargi la tranche d'âge, on a modifié le public visé, mais le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans reste très préoccupant.

Certes, un certain nombre de jeunes sont suivis, mais qu'en est-il réellement ?

Le suivi est souvent limité au nombre d'entretiens. Un certain nombre de jeunes quittent d'ailleurs le réseau, 37% vers un emploi aidé, et 41% vers le chômage.

Le sentiment pour beaucoup, c'est un retour à la case départ, car rares sont les jeunes qui vont au bout du dispositif comme dans le cadre du programme TRACE que vous connaissez bien, Madame le Maire.

Madame le Maire.- Que je connaissais bien et qui a été abandonné ! Cela fait trois ans !

Monsieur BERNARD.- Cela continue de durer malheureusement dans ses conséquences !

Madame le Maire.- Non, non, cela n'existe plus...

Monsieur BERNARD.- Le sentiment est que la Mission Locale et ses dispositifs tournent un peu sur eux-mêmes.

1,3 M€ pour cette convention de fonctionnement avec un budget qui est d'ailleurs différent dans le tableau qui est donné en fin de dossier !

On a par ailleurs des autorités de tutelle multiples, avec des objectifs parfois contradictoires, et des subventionnements qui font croire que l'octroi de subvention est fonction du nombre d'exclus, ce qui consisterait pour la Mission Locale lilloise à avoir l'assurance de prospérer !

Le meilleur bilan, finalement, c'est celui des jeunes eux-mêmes et, selon eux, il est relativement négatif.

On méconnaît leurs problèmes. Ils regrettent la lenteur du suivi. Ils regrettent également la bureaucratisation des structures et la faible efficacité des actions.

Le seul mérite que l'on puisse reconnaître aux Missions Locales, c'est celui de faire du chiffre par le biais des rendez-vous.

Quelle crédibilité quand les jeunes sont aux abois, quand ils sont obligés d'aller chercher eux-mêmes les entreprises pour leurs stages !

C'est également un échec en matière d'insertion. Les jeunes sont stigmatisés au travers de leur échec scolaire. Ils sont éloignés du secteur marchand, complètement ignorés par le système. Et si la collectivité publique est créatrice d'emplois, elle est malheureusement aussi productrice d'exclus.

Au total, ce sont des mesures inefficaces, une formation professionnelle inadaptée qui engendre persistance du chômage des jeunes contre lequel, justement, ces Missions Locales ont été créées.

Pour un budget trois fois inférieur en Grande-Bretagne, le nombre de chômeurs de moins de 25 ans est inférieur de 30%, car c'est la fluidité du marché de l'emploi qui est là-bas privilégiée.

Madame le Maire.- Et la pauvreté multipliée par quatre, oui !

Monsieur BERNARD.- On dira ça à Monsieur BLAIR !

Madame le Maire.- Vous pourrez le lui dire !

Monsieur BERNARD.- Je le lui dirai ! Je lui écrirai dès demain !

Bref ! au travers de ces trois délégations et de la subvention que vous nous proposez, ce que nous en retirons, c'est une politique de mise en attente des jeunes bien plus qu'un encouragement à l'insertion professionnelle.

Je vous remercie.

Madame le Maire.- Monsieur CHARLES.

Monsieur CHARLES.- Madame le Maire et chers collègues, j'ai toujours des difficultés à répondre à la caricature et à la non-connaissance des dossiers.

7 171 jeunes sont inscrits à la Mission Locale dont 6.500 jeunes sont suivis.

Je vais revenir sur la question de l'emploi et sur le fait de fabriquer des chiffres. Quelque part, il y a une sorte de mépris pour la centaine de salariés qui, au quotidien, travaillent avec ces jeunes pour créer des parcours.

C'est ne pas connaître les jeunes et c'est penser que les responsabilités de la dégradation de la situation économique sont ici dans cette ville ! Il ne faut pas faire de confusion.

L'augmentation, je l'ai indiquée tout à l'heure lorsque j'ai présenté la question du PLIE. La croissance du chômage de longue durée, la croissance du chômage des jeunes, et la croissance générale du chômage, il ne me semble pas que ce soit la Ville de Lille qui la crée et qui l'organise !

On a bien une politique économique qui est en œuvre aujourd'hui. On a bien montré d'ailleurs, entre 1997 et 2002, d'autres résultats qui se faisaient aussi sentir dans les résultats de la Mission Locale parce qu'on n'est pas dans un monde isolé, un vase clos, qui serait en dehors de la réalité économique.

La vraie question consiste à avoir une approche globale. Les Missions Locales sont présentes sur l'ensemble du territoire français, dans l'ensemble des grandes villes, et l'idée est de ne pas découper nos jeunes en domaines, domaine professionnel, domaine de santé, domaine du logement, domaine des loisirs, mais d'essayer d'offrir à ces jeunes (7.000, ce n'est pas rien !) plus de 11 antennes, des lieux de proximité, et de permettre des parcours.

Puisqu'on parle de chiffres, sur les 6.500 jeunes qui ont été suivis en 2004, il y a eu 1492 mesures de formation ! Mais peut-être que la formation des jeunes n'a aucun intérêt ...

252 mesures qui visent à mettre en adéquation la formation et l'emploi ! Cela n'a peut-être pas beaucoup d'importance non plus ...

722 emplois - mais c'est un recul par rapport à la situation précédente qui était de 851- sur des contrats d'au moins six mois ! C'est certainement aussi négligeable ... C'est faire du chiffre !

Je vais prendre deux exemples pour vous montrer ce qui se fait concrètement.

Nous étions il y a quelques jours à Valenciennes, où nous avons organisé une rencontre avec la Mission Locale, le PLIE, l'AFPA, la Direction Départementale du Travail, à partir des chantiers d'insertion qui existent, et dans le cadre d'une relation étroite avec la Chambre des Artisans du Bâtiment, dans un secteur qui est en demande, un secteur qui recherche et qui ne trouve pas toujours en face de ses demandes les salariés qu'il lui faut.

On forme des gens au métier de peintre, mais on s'est rendu compte qu'il fallait plutôt les former au métier de plaquiste. Néanmoins, il ne suffit pas de le constater, encore faut-il l'organiser.

Donc, un travail de relation est fait entre l'Etat, l'AFPA, la Mission Locale, avec une sensibilisation des jeunes qui sont d'abord passés par un chantier d'insertion pour les amener ensuite à une qualification qui va être homologuée dans le dispositif de validation des acquis et des compétences. En plus, ce travail se fait en liaison avec les entreprises artisanales qui vont recruter. Cela veut dire que ces jeunes, après un premier certificat, et dans quelques mois un deuxième certificat, vont déboucher sur l'emploi.

On a mené exactement la même démarche récemment avec le bailleur social LMH dans la Résidence du Pont Neuf où, depuis quelques semaines, on fait travailler une trentaine de jeunes qui vont embellir cette résidence sociale.

Ce n'est pas simplement de l'embellissement, c'est aussi l'apprentissage de gestes de travail, la mise en responsabilité, l'apprentissage d'un certain nombre de techniques, toujours en liaison avec les artisans du bâtiment.

Je pourrais prendre d'autres exemples, mais c'est pour montrer le travail qui est fait.

Certes, la situation est difficile, certes, le chômage s'accroît dans ce pays et dans cette ville, mais au quotidien des résultats sont obtenus. Des jeunes font des parcours, soit sur le plan professionnel, soit sur le plan de la santé, soit sur le plan des loisirs, ces parcours les font devenir citoyens, et je crois que c'est tout à fait important.

Ces 100 agents sont au rendez-vous tous les jours avec ces 7.000 jeunes concitoyens, cela me semble non négligeable et surtout, je pense que cela demande un peu plus de respect que la caricature que j'ai entendue il y a quelques instants.

Madame le Maire.- On va voter la délibération n°225.

Qui vote pour : tous les groupes sauf le Front National

Qui vote contre : le groupe du Front National

Qui s'abstient : Néant

Adopté à la majorité.

**05/226 – Subvention au Comité de Bassin d'Emploi de Lille - Espace Jeunes Diplômés
Convention d'objectifs 2005.**

Adopté.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

**05/392 – Procès-verbal de transfert de la maîtrise d'ouvrage à Lille Métropole Communauté
Urbaine – Opération Euratechnologies – Réhabilitation des usines Le Blan Lafont.**

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés, Madame POLIAUTRE ne prenant pas part au vote.

Madame le Maire - Monsieur BERNARD, sur le dossier de Monsieur FREMAUX.

Chemise n° 5

PERSONNEL

**Rapporteur : Monsieur FREMAUX
Conseiller Municipal délégué**

**05/227 – Régime indemnitaire - Chefs de service de police municipale - Retrait d'une
délibération.**

05/228 – Création d'un emploi de vétérinaire à temps complet - Parc Zoologique.

**05/229 – Etat du personnel - Pôle Développement Culturel - Direction Générale de la Culture
Création d'emplois.**

**05/230 – Etat du personnel - Pôle Développement Culturel - Plan Musique à Lille – Création
d'emplois.**

**05/231 – Service Communication - Emplois de chef du service information écrite et chef du
service graphique et multimédia.**

05/232 – Tableau des effectifs - Création d'emplois.

05/233 – Mise à disposition d'un agent régional

05/234 – Accord transactionnel entre Mme Naoual LECLERCQ et la Ville de Lille.

Adoptés.

Monsieur BERNARD.- Madame le Maire, j'ai souhaité intervenir sur le dossier du personnel et en particulier des embauches car il y a eu au cours des semaines passées un certain nombre d'émotions, d'inquiétudes, vraies ou fausses, de rumeurs qui font que je pense qu'il est important qu'au-delà de la représentation municipale, vous ayez une réponse claire sur un certain nombre de problèmes.

C'est un dossier que nous évoquons régulièrement dans le cadre du budget primitif, puisque c'est un poste budgétaire relativement important, 57% du budget étant absorbés par les dépenses du personnel, 3.700 employés pour la Ville, avec des dossiers réguliers de recrutement.

Un certain nombre d'employés municipaux se sont émus de l'absence de pilotage qui existait dans la Mairie. J'ai même entendu des mots très durs de la part de syndicalistes, des revendications légitimes sur le régime indemnitaire. Effectivement, au nom du principe de parité, l'alignement de traitement devrait être le même que l'on soit à la Ville ou dans une autre collectivité.

On a aussi évoqué des dossiers relativement sensibles, comme la fuite des cerveaux – c'est peut-être un mot un peu abusif- et surtout le turn-over rapide qui touche l'encadrement de la Ville et qui, je pense, fragilise la politique municipale.

On a aussi entendu des rumeurs de privatisation d'un certain nombre de services, par exemple du service entretien. C'est d'ailleurs déjà le cas pour la moitié de la ville. Egalement en matière d'ateliers municipaux.

Autre problème sensible auquel vous devez répondre, c'est le recours qui devient systématique à des embauches de contractuels, au motif qu'au nom de la sacro-sainte qualification des métiers, on ne trouve pas dans la fonction publique territoriale de personnels capables d'assumer un certain nombre de fonctions de direction dans notre ville.

Cela touche en particulier - et c'est le cas des dossiers que vous nous proposez- la Direction de la Culture qui n'a plus de nom d'ailleurs que la fonction elle-même, et je dois dire que les inquiétudes sont réelles en la matière car ce n'est pas le sens que nous devrions donner en terme de politique de personnel.

Evidemment, quand on propose des embauches de contractuels avec de tels taux de rémunération, un certain nombre d'agents peuvent tracer des parallèles avec des politiques et des inscriptions budgétaires dans le cadre de nos politiques municipales.

Ce que je comprends difficilement, c'est que nous sommes à l'heure des dessaisissements de compétences, nous transférons massivement un certain nombre de compétences à la Communauté Urbaine et nous continuons d'embaucher... plus de 300 emplois créés à la Ville depuis quatre ans !

J'ai du mal à croire, pour reprendre l'expression de Monsieur de SAINTIGNON, que tout se fait à surface égale. C'est ce que vous avez employé pour viser en particulier les postes en matière culturelle.

J'en ai terminé, Madame le Maire, mais notre Groupe souhaiterait avoir des éclaircissements sur l'ensemble de ces points.

Madame le Maire.- Je vais donner la parole à Jean-Louis FREMAUX, en me félicitant, Monsieur BERNARD, que vous soyez à l'écoute des organisations syndicales ! Cela nous change un peu des propos que vous tenez habituellement.

Jean-Louis FREMAUX va vous apporter les précisions que vous demandez légitimement puisqu'il s'agit d'être le plus transparent possible sur la politique que nous menons dans une grande concertation avec les organisations syndicales.

Monsieur FREMAUX.- Madame le Maire, je voudrais rappeler que vous avez reçu l'ensemble des partenaires sociaux le 12 mai, c'est-à-dire il y a quelques jours, pour un échange très franc, républicain, loyal, ferme, qui a eu le mérite de mettre sur la table l'ensemble des revendications exprimées par les salariés.

Revendications parmi lesquelles figure le dossier de l'évolution des régimes indemnitaires, mais aussi l'idée même que l'on puisse expliciter clairement les politiques de la Ville en matière d'emploi et de personnel.

Vous avez répondu que, dans la difficulté qui était la nôtre cette année de construire le budget, vous souhaitiez négocier une progression de ces régimes indemnitaires s'appuyant sur les années 2006-2007-2008 parce que, cette année, avec les dotations d'Etat aux communes en berne, nous étions en difficulté pour le faire.

J'ai amené ici le tract de l'intersyndicale qui a suivi cette réunion, signé par les partenaires sociaux, et qui rappelle l'état d'esprit constructif que vous avez bien voulu donner à cette discussion.

Vous êtes resté modéré dans votre appréciation, Monsieur BERNARD, et je pense que vous avez raison, d'abord parce que dans les discussions qui reviennent de temps en temps, on a le serpent de mer des salariés contractuels.

Je viens d'en faire la vérification, nous avons aujourd'hui, sur 3 700 agents dans cette Mairie, 49 agents contractuels de catégorie C, dont 9 qui sont aujourd'hui des agents contractuels dans la Politique de la Ville, 13 qui sont des contractuels pour les missions d'information, les journalistes qui font la rédaction des textes.

Nous sommes donc une collectivité qui a peu, très peu d'agents contractuels par rapport à bien d'autres.

Naturellement, je vous ai épargné les contractuels que sont les intervenants dans les écoles de musique, de danse, les praticiens de la culture, sur des temps très partiels, mais qui sont le lot commun de toutes les collectivités de France.

Globalement, sur des postes qui sont ouverts aujourd'hui, que ce soit à la Culture, au Cabinet ou dans d'autres directions très spécialisées, par exemple vétérinaire, notre collectivité a peu de contractuels, et je pense que c'est le sens que nous donnons sans cesse à notre gestion.

Alors naturellement, on peut toujours gloser sur la course à l'échalote du meilleur régime indemnitaire de notre pays. Vous avez, Madame le Maire, fort bien rappelé que notre collectivité est, en France, dans le Top 10 de ce qu'on fait de mieux ! C'est vrai que, dans le Top 10, il y en a encore 9 devant mais nous sommes tout de même tout à fait bien placés et décidés à continuer !

Nous n'avons pas la culture de la privatisation des services.

Enfin, je voudrais dire que nous construisons dans un dialogue social parfois rugueux un travail de fond pour mettre les gens à l'emploi.

S'il est vrai que, depuis quatre ans, nous avons su intégrer près de 400 personnes, je pense que c'est tout à l'honneur de cette Ville d'avoir su intégrer des gens qui, sans les processus d'insertion de la Mission Locale dont on parlait tout à l'heure, ou les processus liés à la formation et à l'apprentissage dans cette ville, n'auraient peut-être jamais rejoint l'emploi.

Voilà très simplement les politiques que nous conduisons.

Alors, c'est rude ! On pourrait parfois se contenter de fermer les yeux et de laisser les gens sur l'Aventin. Nous ne le faisons pas !

Pour défendre ou essayer de pointer du doigt des recrutements de contractuels dans les politiques culturelles, c'est l'occasion de rappeler que ce n'est pas la presse qui fixe les ordres du jour

des Conseils Municipaux mais elle avait su nous rappeler il y a deux mois que ce serait une profonde erreur de laisser partir les talentueux contractuels qui avaient aidé à la construction du programme de Lille 2004, et que la Ville serait vraiment stupide de les laisser partir !

Aujourd'hui, alors que nous mettons en place une politique de recrutement pour faire en sorte de les agréger, ce sont parfois les mêmes qui nous reprochent de le faire !

Alors, sachez que j'ai eu l'honneur de présenter ces délibérations au nom de la Municipalité devant le Comité Technique Paritaire, que le vote qui a été émis a été très largement majoritaire, et que nous délibérons aujourd'hui pour mettre en place ce dispositif.

Je vous remercie.

Madame le Maire.- Merci, Monsieur FREMAUX.

Je rappellerai simplement, puisque Monsieur BERNARD s'intéresse à la situation du personnel que, depuis trois ans, nous avons augmenté les indemnités de 51% en moyenne et de 78% pour les catégories C.

C'est la raison pour laquelle aujourd'hui aucune ville de France n'a des indemnités plus importantes que la Ville de Lille. En tout cas, nous ne l'avons pas trouvée ! Elles sont toutes derrière nous ! C'est le cas de Lyon, de Nantes, de Marseille, de Grenoble, de Strasbourg. La seule Ville qui soit équivalente à la nôtre, c'est Bordeaux.

Il est vrai que la Communauté Urbaine de Lille a des indemnités plus élevées, mais en ce qui concerne les Villes, aujourd'hui, c'est la Ville de Lille qui a les indemnités les plus élevées parce que, depuis trois ans, nous avons fait un effort considérable.

Cette année, comme l'a très bien dit Jean-Louis FREMAUX, la réduction de nos dotations ne rend pas possible cette augmentation. J'ai proposé une négociation aux organisations syndicales parce que nous voulons mettre l'accent sur la professionnalisation, sur la capacité qu'ont les agents à passer des concours, à pouvoir être promus, et à pouvoir faire une carrière professionnelle dans la Fonction Publique.

Il n'en demeure pas moins qu'il faudra bien, un jour, que l'on prenne le problème à bras-le-corps.

Aujourd'hui, il y a une décentralisation qui a lieu partout et le statut de la Fonction Publique Territoriale est inférieur au statut de la Fonction Publique d'Etat alors que les agents qui travaillent dans nos Communes, nos Départements, nos Régions, ont un travail aussi difficile, aussi technique, aussi professionnel et en plus en lien direct avec la population, ce qui rend les choses encore plus difficiles.

Mais cela, vous le reconnaîtrez volontiers, dépasse très largement la Ville de Lille. C'est un problème de financement plus fort de la rémunération des agents des Collectivités Locales.

En tout cas, en terme d'indemnités, aujourd'hui, les autres grandes villes ne sont pas à notre hauteur. Pour le reste, je crois que Jean-Louis FREMAUX a répondu très précisément, en particulier lorsque vous osez dire que nous n'embauchons que des contractuels !... Quand il n'y en a que 49 sur plus de 3.000 agents, l'excès de vos propos m'amène à ne rien ajouter à ce qu'a dit Monsieur FREMAUX !

Il n'y a pas de vote. C'était une intervention générale.

PROPRETE

05/235 – Frais d'enlèvement de dépôts sauvages - Demande d'indulgence - Insuffisance de revenus.

05/236 – Frais d'enlèvement d'un dépôt sauvage - Recours gracieux - Constat 10907-TR n° 22413.

05/237 – Capture d'animaux nuisibles - Lancement d'un marché public.

Adoptés.

Madame le Maire - Monsieur RICHIR a demandé à intervenir sur les dossiers 250 et 251 de Madame DEMESSINE.

Chemise n° 8**SPORT**

Rapporteur : Madame DEMESSINE
Adjointe au Maire

05/245 – Aide aux clubs conventionnés et autres clubs - Subventions de fonctionnement – Année sportive 2004/2005 - Rectificatifs.

05/246 – Diverses associations sportives - Attribution de subventions exceptionnelles d'organisation de manifestations.

05/247 – Course de la Déesse - Attribution d'une subvention exceptionnelle et d'organisation.

05/248 – Semaine de Pleine Nature - Attribution de subventions.

05/249 – Semaine de Pleine Nature - Convention de partenariat avec Contact FM.

Adoptés.

05/250 – Conventions d'utilisation de la Halle de Glisse de Lille-Sud.

05/251 – Versement d'une indemnité compensatrice de fonctionnement à l'U.C.P.A.

Monsieur RICHIR.- Mon intervention a trait aux délibérations 250 et 251 concernant d'une part, les conventions d'utilisation de la Halle de Glisse de Lille-Sud et d'autre part, le versement d'une indemnité compensatrice de fonctionnement à l'UCPA pour un montant de 238 000 € pour la compensation de l'utilisation pour 1400 heures annuelles par la Ville de Lille ou diverses activités liées à l'activité de la Ville.

C'est surtout l'occasion de faire le point sur ce dossier de la Halle de Glisse pour rappeler qu'en son temps, nous avons soutenu le principe d'un tel équipement qui correspond à de nouveaux besoins en milieu urbain. Aujourd'hui, une dizaine de villes en France ont ce type d'équipement et c'est une bonne chose en soi.

Peut-être cet équipement aurait-il pu être mis en place avec un peu plus de concertation, certaines structures en particulier de pratique de roller s'en sont parfois un peu plaintes. Peu importe, l'équipement fonctionne.

Il est, dans la partie intérieure, correctement aménagé, bien utilisé et utilisable.

Tous les goûts et les couleurs sont dans la nature. J'avoue que, pour notre part, nous apprécions peu le retour à Lille de ce courant d'architecture néo-moderniste qui apparente un certain nombre de bâtiments à une architecture de hangar, mais ce sont des choix architecturaux que la Ville assume. Ce n'est pas nécessairement ceux que nous assumerions, et je crains que ce type de bâtiment ne vieillisse somme toute relativement mal. Ce courant a beaucoup construit en France dans les années 60-70 et ce qui a été construit n'a pas nécessairement bien vieilli, mais c'est un débat de nature esthétique.

Sur le choix du site, nous étions un certain nombre à penser que cet espace très vaste de la rue Marquillies pouvait être utilisé différemment.

Je reste pour ma part persuadé qu'il aurait mieux valu sur ce site un très grand équipement structurant qui aurait pu servir de moteur aux opérations d'ANRU et qu'il fallait un équipement d'une autre stature que cette halle de glisse.

Vous avez fait ce choix et vous l'assumez, c'est bien ainsi.

On a le sentiment que la très grande esplanade qui a été réalisée, probablement trop monumentale, beaucoup trop vaste, a du mal à bien vivre. Le choix du matériau sablonneux n'est pas nécessairement le meilleur. Je rappelle pour tous ceux d'entre nous qui ont fait du patin à roulettes, du skate, ou autres, que le matériau sablonneux n'est pas bon pour les roulements à bille.

Madame le Maire. - Cela a été choisi par les associations, Monsieur RICHIR.

Monsieur RICHIR. - D'autre part, je comprends le choix un peu idéologique qui consistait à ne pas vouloir qu'il y ait ne serait-ce que quelques places de parking. On ne demandait pas bien entendu que cette esplanade soit transformée en grande place de parking, mais simplement je vous engage à vous rendre le dimanche après-midi -ce que j'ai fait à plusieurs reprises cet hiver- lorsque les visiteurs des équipes qui viennent jouer au ring-hockey par exemple d'Arras, Cambrai ou Douai, se retrouvent dans l'incapacité de se garer, ou lorsque les parents qui viennent avec leurs enfants minimes ou cadets d'Arras, Cambrai ou Douai, ne trouvent pas à garer leur véhicule et se retrouvent très loin...

C'est un choix que, là encore, vous assumez.

Ceci étant, après ces quelques remarques critiques, un aspect positif et même très positif selon nous qui a trait au versement d'une indemnité compensatrice à l'UCPA.

Par cet équipement, vous montrez qu'il est possible dans une grande ville, d'une part, de construire de tels équipements, et d'autre part, d'en confier le fonctionnement, par Délégation de Service Public, à une structure, dans le cas présent de type association - quoique l'UCPA ait aussi des activités à but lucratif en son sein- ce qui montre bien que les oppositions public/privé et le débat sur les privatisations relèvent bien plus du placard aux idéologies de la fin du XXème siècle qu'aux réalités de gestion moderne du XXIème siècle d'une grande collectivité locale.

On a là un exemple où la Ville a déterminé un projet qui lui tenait à cœur, qui entrait dans sa stratégie. Dans le cadre des procédures légales, elle choisit un opérateur, puis elle choisit de se réserver des temps d'utilisation, et elle verse une indemnité compensatrice. Ce type de mécanisme fonctionne d'ailleurs, je crois, de façon assez semblable au Théâtre Sébastopol pour la plus grande satisfaction des divers publics qui le fréquentent avec assiduité, et dont la fréquentation n'a cessé de

croître depuis qu'on utilise ce mode de gestion déléguée qui mixte bien le service public et le service privé.

Voilà, mes propos ne voulaient pas être glissants, mais ils voulaient simplement rappeler que, dans un pays moderne ou qui aspire à l'être, dans une Europe qui se construit, il fallait peut-être sortir des vaines oppositions entre public et privé et prendre chez chacun ce qu'il y a de meilleur.

Madame le Maire.- Je ne suis pas sûre que l'UCPA soit très contente que vous parliez de secteur privé. C'est une association d'économie solidaire et non pas une entreprise privée.

Monsieur RICHIR.- Dans le cadre de la délégation, vous auriez parfaitement pu être amenée à choisir une entreprise privée.

Madame le Maire.- Oui, mais c'est juste pour être précis sur ce que vous venez de dire. La conclusion tombait mal, si je peux m'exprimer ainsi !

Monsieur RICHIR.- L'UCPA a une partie de son activité qui est dans le secteur lucratif et qui est assujettie à la TVA.

Madame le Maire.- Oui, mais c'est une association.

Madame DEMESSINE.

Madame DEMESSINE.- Je reprends la remarque de Madame le Maire sur le choix du privé. C'était plutôt un choix associatif d'un mouvement d'éducation populaire et, dans le cahier des charges, il y avait la notion de valeur éducative qui nous a conduits vers ce choix-là. C'est d'ailleurs tout un pan qui peut être extrêmement développé vers l'économie solidaire.

Je me réjouis quand même parce que, finalement, il n'y a pas beaucoup de critiques, mais plutôt une satisfaction. C'était peut-être pour amener la dernière qui était peut-être un peu plus vicieuse ... mais je constate qu'il n'y a pas vraiment de question.

Je me réjouis de l'intérêt que vous portez à cet équipement. Je pense qu'on a eu raison d'y croire. C'est un équipement qui est plein de promesses. Il est ouvert depuis le 14 février, et ces trois mois d'ouverture nous montrent qu'il pourra répondre à ses promesses.

Je vous rappelle que ces promesses, c'était attirer très largement une jeunesse en recherche de nouvelles pratiques sportives, mais en même temps d'être un équipement approprié par le quartier, et en particulier par la jeunesse de ce quartier.

C'était un défi d'envergure et ce n'était pas gagné d'avance. Mais ces trois mois d'exercice nous permettent de dire qu'on est en passe de le gagner.

Vous me permettrez d'en dire quelques mots. Depuis le 14 février, il y a eu près de 4.000 entrées « public » et 3.000 par groupes, soit plus de 7.000 entrées d'un public très divers. Les entrées « public », ce sont des jeunes qui viennent de toute la Métropole, mais aussi du quartier, et les groupes, ce sont les écoles, les centres de loisirs, les centres sociaux, les communes extérieures qui sollicitent l'équipement.

C'est un équipement qui promet aussi en matière d'animation puisque nous avons déjà reçu un stage de l'équipe nationale de roller-hockey, la grande manifestation de roller au mois de mai.

Il y aura aussi bientôt une programmation de hip-hop et de graff avec le service des cultures urbaines.

Début juin, nous allons accueillir un championnat de roller.

En septembre, il y aura la braderie de la glisse, ainsi que le salon du Faubourg des Modes qui se tiendra dans la Halle de la glisse.

Globalement, la tarification correspond tout à fait à la demande pour que les jeunes les plus en difficulté y trouvent aussi leur place. Mon plus grand plaisir a été de voir un groupe d'enfants du quartier, dont le plus petit avait 5 ans, s'emparer de cet équipement. Aujourd'hui, ils y vont tous les jours, à 5 heures moins le quart ils sont déjà à la porte pour participer et, en trois mois, ils sont devenus des petits champions.

L'UCPA et l'équipe d'animation de l'équipement ont d'ailleurs décidé de faire une petite équipe, un team, et de s'appuyer dessus pour faire de la communication sur l'équipement et l'emmener en Angleterre, etc, partir de cette petite équipe pour faire rayonner l'équipement ailleurs en Europe puisqu'il y a des liens importants dans toute l'Europe à travers la glisse.

En trois mois, avoir déjà réussi ce défi, cela promet pour l'avenir.

Je voudrais dire que la participation que vous évoquez est essentiellement pour les 1400 heures qui sont des heures réservées à l'activité de la Ville, à travers les écoles, les centres sociaux, cela permet d'avoir des entrées gratuites pour les enfants. Ils peuvent accéder à l'équipement gratuitement par les activités collectives, et ensuite, avec un tarif accessible, ils peuvent y aller individuellement.

Un mot sur l'accès des voitures.

C'est une bataille de ne pas accepter que les voitures rentrent dans l'équipement parce qu'il y a une pression très forte, c'est vrai.

D'abord, l'équipement n'est pas fait pour ça. Il n'a pas été conçu pour accueillir des voitures. Il serait très vite abîmé, et nous ne le voulons pas. Nous voulons le garder comme un espace de liberté, et si on y met des voitures, cela ne le sera plus.

Pour se garer, il y a quand même des alternatives.

Je rappelle qu'il y a, à moins de 5 minutes à pied, un magnifique parking, Porte des Postes. La plupart du temps, il est vide le soir. Or, beaucoup de pratiques ont lieu le soir. Moi-même, quand je vais à la Halle de Glisse, je vais mettre ma voiture au parking et je constate que ce n'est pas du tout inaccessible.

C'est un peu plus difficile pour ceux qui pratiquent le roller-hockey parce qu'ils ont un équipement très lourd et là on est en pourparlers avec l'entreprise en face pour qu'elle nous autorise à accepter quelques voitures pour que les équipes n'aient pas à transporter des équipements très lourds.

Nous sommes très attentifs à tous les problèmes, et nous essayons de les régler au fur et à mesure, mais nous voulons garder à cet équipement cet espace de liberté qui en fait aussi sa beauté.

Madame le Maire.- Merci beaucoup, Madame DEMESSINE.

Je voudrais aussi rappeler qu'il y a une innovation à laquelle j'ai tenu, le tarif d'entrée est moins cher pour les jeunes lillois que pour les jeunes des autres communes. Je crois qu'il faut commencer à ce que la Ville de Lille, qui finance beaucoup d'équipements sportifs et culturels que des villes voisines beaucoup plus riches ne financent pas, ne paie pas pour les autres.

Je suis très heureuse que des jeunes enfants y aillent à des tarifs très bas et que les jeunes lillois, d'une manière plus générale, bénéficient de tarifs acceptables.

Maintenant, si les autres communes veulent passer des conventions qui leur permettent de réduire les tarifs, elles peuvent toujours le faire pour que ce soit la même chose pour tous les jeunes.

C'est une innovation, mais je crois qu'il faudra garder cela pour l'avenir, autrement nous n'arriverons plus à avancer.

Je mets les délibérations 250 et 251 aux voix après avoir remercié Michelle DEMESSINE pour toutes ces précisions et pour la façon dont elle s'occupe, avec une grande efficacité, de cet équipement qui, je crois, satisfait chacun.

Qui est pour : l'ensemble du Conseil Municipal

Unanimité. C'est parfait.

Adoptés.

05/252 – Installation de casiers-vestiaires à la Piscine Olympique Marx Dormoy – Convention d'occupation du domaine public

05/253 – Construction d'une salle de sports de type C sur le site de l'E.P.D.S.A.E.

05/254 – Salle de sport rue François Coppée à Lille-Sud – Avenants aux lot n° 7 : menuiserie aluminium et lot n° 13 : carrelage faïence.

**05/255 – Halle de sports Jean Bouin, avenue Louise Michel à Lille-Moulins – Avenants :
Lot 1 : gros-œuvre (avenant n° 2), lot 2 : menuiserie alu (avenant n° 1)
Marché complémentaire – Lot 3 : électricité.**

Adoptés.

Madame le Maire - Monsieur RICHIR, toujours vous, pour la 310 dans le dossier de Madame CULLEN.

Chemise n° 19

CULTURE

**Rapporteur : Madame CULLEN
Adjointe au Maire**

05/306 – Subvention à une association culturelle dans le cadre de Lille 2004.

Adopté.

05/307 – Subventions aux associations culturelles -

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés, Monsieur RICHIR ne prenant pas part au vote.

05/308 – Règlement des cotisations aux associations culturelles.

05/309 – Subventions aux associations culturelles - Conventions financières et avenants

Adoptés.

**05/310 – Association "Lille 2006-2008" - Signature de la convention Ville de Lille/"Lille 2006-2008"
Versement d'une subvention.**

Monsieur RICHIR.- Après la Halle de Glisse, la Culture et la subvention à l'Association « Lille 2006-2008 ».

Il y a actuellement une certaine effervescence autour des dossiers culturels de la Ville de Lille.

Nous ne prenons pas part au débat sur la question de l'effectif et de l'encadrement pour une raison qui est simple et qui est une approche constante chez nous, c'est que nous estimons que le Maire et son équipe disposent de l'Exécutif, le scrutin en a voulu ainsi, et à la manière de chefs d'entreprise, ils gèrent leurs dossiers dans le respect des textes en vigueur. Ceux qui estiment que ces textes ne sont pas respectés mettent en jeu les mécanismes habituels dans ce genre de situation. Donc, en ce sens, nous respectons la pratique de l'Exécutif et les mécanismes régulateurs.

Madame le Maire.- Je vous en remercie.

Monsieur RICHIR.- Par contre, nous souhaitons sur le dossier de l'Association « Lille 2006-2008 » pointer quelques risques de dérive.

Nous sortons d'une année « Lille 2004 » qui a été très remplie et voulue de très longue date par un certain nombre d'acteurs, ceux qui d'ailleurs s'étaient engagés dans la candidature de Lille aux Jeux Olympiques et qui, après, dans l'unanimité, ont soutenu ce projet.

Vous remarquerez d'ailleurs qu'au cours de l'année 2004, même si, parfois, ils ne partageaient pas un certain nombre de choix effectués, puisque les choix comportent une part de subjectivité, ils se sont abstenus de contester certains de ces choix. On ne se bat pas contre une Ville qui se bat pour réaliser un dossier.

En revanche, une des dérives que l'on voudrait pointer est que l'on voit bien que les Villes en général, les territoires, utilisent beaucoup la culture pour ce qu'elle est, c'est-à-dire la promotion des pratiques artistiques, la promotion de la diffusion, de la création, mais en font aussi un outil de marketing territorial.

Or, il convient de veiller à ce que, et c'est une dérive pas spécialement lilloise, souvent pointée par des opérateurs en matière culturelle, les pressions des Elus sur les programmations ne soient pas trop fortes et ne se constituent pas à terme - et Lille n'échappe pas à ce risque - ce que j'appelle des domaines réservés de programmation et d'activités culturelles.

Le deuxième risque de dérive que nous voulons pointer, c'est le fait auquel on assiste de plus en plus maintenant, et je pense que c'est le cas à Lille, de privilégier l'événementiel et le festif.

Certes, ces temps événementiels et festifs sont importants, mais les arbitrages qui sont rendus tendent à ce que les budgets consommés pour ces activités deviennent extrêmement importants.

Alors, il est sympathique d'avoir la fête dans les rues de la ville une grande partie de l'année, mais prenons garde à ne pas oublier que, derrière tout cela, il doit y avoir des moyens consacrés à l'art, que je distingue volontairement de la culture, au soutien aux artistes, à l'aide à la créativité, et surtout à l'éveil à la sensibilité des jeunes, l'éveil du goût et de la connaissance pour les jeunes.

Donc, soyons prudents et essayons d'éviter ce risque.

Troisième grand risque, c'est celui concernant les grands équipements culturels.

J'ai fait, il y a quelques mois, dans une autre collectivité une proposition pour le moment non relevée, mais nous serons un certain nombre à la répéter patiemment. Je pense que dans cette région, il faut mettre sur la table pour l'ensemble des collectivités les modes de financement des grands équipements culturels, entre ceux qui ont une portée nationale et ceux qui ont des portées régionales.

Il y a effectivement la nécessité aujourd'hui de mettre autour d'une même table la Région, les deux Départements, les grandes Communautés Urbaines et l'ensemble des grandes Villes. Certaines sommes doivent rester strictement à l'échelon de la Collectivité. Lorsqu'il s'agit de faire fonctionner une école de musique de quartier par exemple, il n'est pas question d'aller voir ailleurs, mais il nous paraît important de remettre à plat cette question y compris à la Communauté Urbaine.

D'ailleurs, ne vous méprenez pas sur le vote que j'ai pu un soir formuler à la Communauté Urbaine concernant l'Opéra. Dans la motivation du vote que nous avons fait à l'époque, il y avait justement le fait que nous discussions d'un équipement sans prendre en considération d'autres équipements culturels importants sur d'autres territoires de la Communauté Urbaine et qu'il nous paraissait nécessaire, avant de décider que la Communauté Urbaine finance un, deux ou trois équipements, de réfléchir à l'ensemble d'une politique culturelle à l'échelon de la Communauté Urbaine.

Nous le pouvons d'autant plus que, sur un sujet comme celui-là, nous le savons, le clivage ne passe pas entre des Elus de Droite et des Elus de Gauche, il passe souvent entre des Elus de grandes villes et des Elus de petites communes, les uns connaissant parfaitement le poids des charges de centralité assumées par les villes de grande taille, les autres se satisfaisant très bien d'un dispositif où on assure le minimum culturel dans sa propre commune, et on sait pertinemment qu'une partie des habitants va « consommer » - je n'aime pas le mot s'agissant de Culture, mais dans le cas présent, c'est bien de cela dont il s'agit - les productions culturelles financées essentiellement par les grandes collectivités ou par les grandes villes.

Je pense qu'il y a nécessité de remettre à plat ce dispositif.

Je ne reviens pas sur un certain nombre de convictions par rapport à la politique culturelle, d'autant plus que notre collègue Loïc LESERRE l'avait fait, il y a quelques mois, lors de la présentation de la politique culturelle de la Ville par Madame CULLEN, mais nous tenons à insister sur un certain nombre de points, d'autant que, aujourd'hui, on le voit bien, et ce qui s'est passé la semaine dernière à Lille le montre encore une fois, la puissance, la force de frappe de l'audiovisuel pour développer un certain nombre de manifestations sur des activités de chant ou autres de masse amène aujourd'hui à ce que, de plus en plus, les jeunes se précipitent vers ce qui leur est proposé. Il faut bien dire que, hélas, depuis quinze ans, le service public de l'audiovisuel en la matière n'assume plus ce qui devrait être non pas ses obligations culturelles, mais ses choix culturels, et on peut regretter ses évolutions au travers de télé-réalités et autres sélections de vedettes factices, kleenex, aussitôt fabriquées, aussitôt jetées.

Jusqu'à maintenant, mon intervention était relativement consensuelle, en revanche, je dois dire qu'à la lecture de la délibération nous concernant ce soir sur cette association Lille 2006-2008 nous sommes nettement plus troublés, et ce, pour plusieurs raisons.

La première, nous avons d'abord découvert au mois de mars la naissance annoncée, reprise en avril dans Lille Magazine, d'une association Lille 3000. Puis, nous voyons apparaître l'association Lille 2006-2008, sans même d'ailleurs que notre Conseil Municipal n'ait délibéré sur la participation de la Ville à cette association.

On voit bien ce qui apparaît. On voit, à côté de la politique culturelle municipale, apparaître une politique culturelle parallèle qui sera en fait le prolongement de l'effet Lille 2004, c'est bien et sain de vouloir prolonger d'une manière ou d'une autre ce qui a été fait avec Lille 2004, mais on voit apparaître l'idée de deux grandes manifestations.

On renoue d'ailleurs - ne l'appelons pas comme ça parce que ce n'est pas tout à fait la même chose - avec l'idée d'une sorte de festival trois mois tous les deux ans qui reprendrait un certain nombre de thématiques.

Mais prenons garde qu'au travers de cette activité - et je reviens sur les dérives que j'évoquais tout à l'heure - on n'ait pas des sommes considérables consacrées tous les deux ans à faire la teuf pendant trois mois, sur des manifestations certes à retombées médiatiques peut-être importantes, à programmation souvent choisie de façon un peu à part, dans lesquelles les grands équipements culturels mais également des équipements plus modestes et des équipes culturelles plus modestes dans les quartiers et les territoires ne se retrouvent pas nécessairement.

Cette association Lille 2006-2008, ce n'est pas rien, c'est quand même un budget de 1,1 M€ par an (7 MF) assuré à 55% par la Ville et, a priori, par elle seule et à 45% par les entreprises. En tout cas, c'est ce qui figure dans la convention financière qui nous a été remise en annexe de la délibération de ce soir.

J'avoue que je m'étonne un peu et je demande à notre auditoire de me suivre de près parce que cela va devenir un peu compliqué puisque la convention qui nous est proposée ce soir en annexe prévoit que Madame l'Adjointe à la Culture signe la convention pour la Ville de Lille avec Madame le Maire de Lille, Présidente de l'association Lille 2006-2008.

Quand on relit l'ensemble de la convention, on se rend compte par exemple que sont prévues toutes les règles conflictuelles potentielles et je trouve qu'on est en pleine contradiction aujourd'hui avec la jurisprudence - quand je dis la jurisprudence, je dirai même la prudence tout court - qui consiste à ce qu'une association de ce type avec un tel budget ne soit pas présidée par le Maire de la ville associée. On a connu en son temps des difficultés de cette nature pour ce genre de dossier.

J'en veux d'ailleurs pour preuve que dans le dossier que Monsieur de SAINTIGNON a soumis ce soir et que nous allons voter ou avons voté, par exemple, figure l'association Festival de Lille créée en décembre 1976 qui avait été dissoute lors d'une Assemblée Générale extraordinaire le 18 décembre 1998 et dont ce soir nous allons, six ans et demi après sa dissolution, intégrer la liquidation de la trésorerie restante en raison des difficultés considérables qui étaient apparues.

J'imagine qu'on a dissous l'association Lille 2004 ou qu'elle va l'être pour des raisons sociales, il y a des personnels qui devaient avoir des statuts qui s'achevaient, et on voit apparaître l'association Lille 2006-2008.

Je dois vous dire que nous sommes un certain nombre à avoir une pratique associative et qu'il nous paraît extrêmement imprudent qu'une telle association soit présidée par le Maire de la commune. Cela laisse des risques, mais, à la limite, vous êtes suffisamment grande, Madame le Maire, pour les assumer, je vous fais confiance là-dessus.

Mais il y a un risque plus important au niveau symbolique c'est que, à Avignon, on sait qu'il y a un festival in et un festival off, le risque est que dans la culture à Lille le off soit in et que le in soit off, mais en fait soit out plus exactement, et que, à vouloir non pas jouer le hussard sur le toit mais à vouloir faire une politique à la hussarde sous le Beffroi, on risque sur un dossier comme celui-là de créer des confusions qui d'ailleurs sèment, déjà actuellement, un trouble relativement important chez un certain nombre d'acteurs culturels.

Nous pensons donc que cette décision n'est pas sage. Je dois dire pour preuve, Madame le Maire, que dans la délibération n° 307 qui est également dans le dossier de Madame CULLEN, je ne prendrai pas part au vote sur la subvention versée à l'ONL, l'Orchestre National de Lille, puisque je suis membre du Bureau au titre du Conseil Régional.

Ce qui fait que nous allons devoir ce soir voter une subvention sur laquelle il serait sage, Madame le Maire, que vous ne preniez pas part au vote puisqu'il s'agit de subventionner pour 600 000 € une association dont vous êtes par ailleurs la Présidente et qui va, de ce fait, mener, et nous le craignons, de manière tout à fait indépendante et insuffisamment ouverte et transparente, la politique de programmation de ces fêtes pour ces deux fois trois mois sur les quatre ans qui viennent.

Nous souhaitons ce soir, dans un souci contributif, attirer votre attention sur l'imprudence qu'il y a à mener des dossiers de cette façon et sur la nécessité qu'il y a à mener une politique culturelle dans une beaucoup plus grande transparence.

Je vous remercie.

Madame le Maire. - Merci beaucoup.

Tout d'abord, Monsieur RICHIR, vous avez voté une délibération en décembre 2004, parce qu'il faut dire les choses telles qu'elles sont, qui créait cette association. Vous dites « Aujourd'hui, nous voyons apparaître une association », vous l'avez votée, nous l'avons votée à l'unanimité en décembre 2004.

Elle s'appelle « Création d'une association post Lille 2004 » et elle reprend exactement les termes que vous retrouvez aujourd'hui.

C'est la première chose. Je préfère le dire tout de suite parce que cela permet que chacun soit rassuré.

Maintenant, je vais essayer de revenir sur ce que vous avez dit, en sachant qu'il y a des points que je partage et d'autres que je ne partage pas.

Nous avons effectivement vécu une très belle année 2004. Je voudrais d'ailleurs dire que - et j'entends encore les critiques qui étaient faites parce que je vois bien que maintenant chacun applaudit mais je n'ai pas entendu la même chose pendant les quatre années de préparation - nous avons préparé 2 508 manifestations, elles ont eu lieu pour un budget de 73 M€ sur toute la région, nous terminons avec un léger excédent, il faut quand même le noter parce que cela ne se voit pas souvent, je pense que les choses ont été bien gérées, et la Ville de Lille a payé comme toutes les villes 20% de ce qui a eu lieu chez elle. Comme évidemment nous étions la capitale, il s'est passé beaucoup plus de choses chez nous qu'ailleurs, ce qui n'est pas totalement anormal - je vais revenir à la politique de la ville.

Ensuite, je ne pense pas que l'on puisse dire, Monsieur RICHIR, que la politique de Lille 2004 ait été une politique pour faire la teuf tous les soirs. L'exposition Rubens qui a été la plus grande exposition depuis six ans en France, cela n'a pas été une exposition de communication pour la Ville de Lille, c'était une exposition où, je tiens d'ailleurs à vous le dire, 35% des gens qui sont allés la voir provenant de notre région n'étaient jamais entrés dans un musée.

De la même manière, lorsque nous avons organisé le Piano's Festival, 50% des 35 000 personnes qui sont venues un week-end n'avaient jamais assisté à un concert de musique classique. Nous continuons bien évidemment le travail qualitatif.

Chacun sait qu'il ne s'est pas agi uniquement pendant un an de faire, même si nous en sommes ravis, les fêtes que nous avons organisées, les Fallas, qui ne sont d'ailleurs pas seulement des teufs comme vous le dites mais un travail qui a été réalisé par des habitants des quartiers sur l'histoire

de leur quartier, sur la façon dont ils voulaient valoriser leur quartier et qu'ils comptent bien reprendre comme un élément permanent de la Politique de la Ville et non pas comme un élément lié à l'association dont vous parlez.

En tout cas, je l'ai dit, contrairement à certains qui appartiennent à votre groupe, pour moi, l'objectif premier était celui des habitants du Nord/Pas-de-Calais, ce n'était pas la vision que nous donnons à l'extérieur, cela allait bien évidemment avoir des retombées positives et nous en sommes ravis mais l'objectif était d'abord que les hommes et les femmes de cette Région apprennent à connaître leur culture et en soient fiers, cette culture, c'est la culture des Flandres, c'est Rubens, c'est le siècle d'or, mais c'est aussi nos ducasses, nos fêtes et nous en sommes fiers. C'est aussi qu'ils soient ouverts sur le monde parce que la culture aujourd'hui c'est cette ouverture, d'où ces Mondes parallèles - je vais y revenir, nous allons continuer - et c'est aussi que nous nous projetions ensemble vers l'avenir. C'est tout ce que nous avons pu voir sur les robots, les nouvelles technologies et le cinéma.

Je pense qu'à la fin de cette année, mais nous terminons les travaux qualitatifs, nous pourrions dire très clairement qu'il ne s'est pas agi d'une année, comme vous venez de le dire, de communication pour la Ville de Lille, mais qu'il s'est agi d'une année qui a changé profondément, pour une partie de la population, son rapport à la culture, même s'il y a encore un énorme travail à faire, et que nous continuons d'ailleurs à faire dans le cadre de la Politique de la Ville.

Maintenant, j'en viens un instant à ce que Catherine CULLEN a très bien présenté en fin d'année dernière, parce que je ne peux pas accepter ce que vous avez dit.

Tout d'abord, la politique culturelle de la Ville de Lille, qui se construit depuis le début du mandat et qui a connu l'année 2004, s'est construite autour de quatre objectifs que non seulement nous poursuivons mais que nous approfondissons puisque, comme vous le savez, le budget de la Ville de Lille en matière culturelle s'est accru cette année de 30% pour atteindre 13 M€. Nous sommes d'ailleurs dans la moyenne des grandes villes.

Et là, ce n'est pas la teuf, comme vous dites, ce ne sont pas les grands équipements qui nous prennent le plus d'argent, c'est tout d'abord -ce que nous avons fait depuis 2001- affirmer la place des artistes et de la création dans la ville par l'ouverture de nouveaux lieux, des lieux de répétition et de travail, je vous donne quelques exemples :

- ◆ les locaux de la rue Cabanis à Fives pour la danse et le théâtre,
- ◆ la Fabrique pour le cirque à Moulins,
- ◆ l'ancienne usine DILOR sur les cultures urbaines à Bois-Blancs,
- ◆ le théâtre de la rue Colson pour le théâtre,
- ◆ des galeries que nous avons mises en place pour que les gens puissent exposer et faire connaître leur art, donc la création et les artistes, tout cela n'existait pas avant 2001,
- ◆ l'espace Pignon aux Bois-Blancs,
- ◆ la galerie Le Carré au Vieux-Lille,
- ◆ la galerie bleue à Moulins,
- ◆ la galerie 45 rue du Faubourg des Postes,
- ◆ le soutien aux collectifs d'artistes, aux galeries associatives : la Malterie, la Sécu, Guérilla, les Fenêtres qui parlent,
- ◆ et de nouveaux lieux d'exposition et de spectacle : Sainte Marie-Madeleine, la salle des fêtes de Fives, le Palais Rameau, le Tri postal, les maisons folies, l'installation d'œuvres d'art dans les quartiers.

Je ne prends que ce premier objectif.

Quand vous dites « J'ai peur que la politique culturelle se fasse sans les artistes », le premier objectif de notre politique culturelle c'est la place de la création et des artistes dans notre ville.

Le deuxième objectif est de maintenir nos grandes institutions, et là, je vous rejoins. Ce n'est pas sans lien avec ce que nous avons dit tout à l'heure sur la Halle de Glisse, il est vrai que la Ville de Lille aujourd'hui supporte, de manière très forte, de grands équipements culturels qui sont utiles à la Métropole et à la Région. Je pense à l'Opéra, je pense au Musée des Beaux-Arts, au Musée d'Histoire Naturelle –qu'on pourra peut-être appeler demain « de l'homme et des civilisations »-, je pense au Conservatoire National de la ville de Lille et je pourrais en citer quelques autres.

Sur ces sujets, je partage complètement votre point de vue et vous savez que j'ai engagé, avec Catherine CULLEN, aussi bien à la Région qu'à la Communauté Urbaine, des discussions depuis trois ans. La Région avait d'ailleurs voté une délibération qui portait sur trois ans d'accompagnement de l'Opéra et qu'elle semble remettre en cause, je le regrette parce que cet accompagnement avait permis à la Communauté Urbaine de s'accrocher aussi à cette aide pour que l'Opéra de Lille puisse vivre à la fois par l'accompagnement de la Ville de Lille mais aussi par celui de la Région et de la Communauté Urbaine, ce qui d'ailleurs se retrouve complètement au niveau des publics puisque, bien évidemment et nous en sommes très heureux, nous accueillons des hommes et des femmes de toute la région à l'Opéra.

Je signale d'ailleurs que l'Opéra de Lille comme le Musée des Beaux-Arts ne sont pas suffisamment aidés par l'Etat si j'en juge par les subventions qui sont apportées dans d'autres villes. Nous avons, avec Catherine, saisi à plusieurs reprises le Ministre de la Culture pour que nous soyons accompagnés maintenant que notre Opéra est reconnu comme étant à la hauteur des Opéras des grandes villes régionales et notre Musée des Beaux-Arts montre, par les actions qui sont les siennes, qu'il est –c'est ce qu'a dit l'autre jour Madame Marie-Annick DUCRET- le deuxième musée de France. C'est elle qui l'a dit, ce n'est pas moi, c'est la Directrice des Musées Nationaux.

Notre deuxième objectif, toujours dans le cadre de la Politique de la Ville, après la place des artistes, des lieux de création et de diffusion, dont aucun d'entre eux n'existait pas quand nous sommes arrivés, est de conforter nos grandes institutions mais là nous souhaitons obtenir des concours extérieurs et j'espère que la prochaine fois vous nous accompagnerez à la Communauté Urbaine, comme l'a fait votre voisin, Monsieur DECOCQ, pour que, sur l'Opéra comme sur les Beaux-Arts, nous puissions être accompagnés.

Troisième objectif : le soutien à l'action des associations culturelles. C'est là où votre démonstration était, je ne dirai pas de mauvaise foi, en tout cas, mal informée, bien que Catherine CULLEN l'ait présenté au mois de décembre devant notre Conseil Municipal, dans le nouveau budget de la culture, le montant des crédits apportés aux associations culturelles a exactement doublé par rapport à la période antérieure à 2004, je parle bien du budget de la Ville de Lille.

Ces associations culturelles, ce sont des petites associations comme ce sont les associations qui montent les festivals, je pense aux Transphotographiques, à la Soupe à Wazemmes, l'Accordéon, pour ne prendre que ces exemples, mais je pourrais parler des dizaines d'associations qui dans chaque quartier portent des actions permanentes, dans le théâtre, dans les arts vivants, dans les arts plastiques, dans toutes les actions.

Et le quatrième objectif qui est pour nous majeur c'est de développer l'accès à la culture, à la formation artistique, c'est ce qu'on appelle la politique des publics.

C'est la raison pour laquelle, et c'est pour cela que je trouve votre démonstration soit très mal informée, soit vraiment pas de très bonne foi, c'est la raison pour laquelle, vous le savez, nous

l'avons voté, par exemple, je pense qu'il n'y a pas beaucoup de villes qui le font, nous allons en classes primaires mettre en place cette initiation à la musique pour tous les enfants de notre ville.

Et ça, c'est la politique culturelle de la Ville, qui a augmenté de 30% cette année, non pas pour faire la teuf comme vous dites, encore que je n'aie rien contre le fait de faire la fête, mais pour pouvoir consolider les artistes, les créateurs dans notre ville, les associations culturelles et pouvoir s'élargir à des publics sans cesse plus larges.

Voilà la politique de la Ville de Lille telle qu'elle a été présentée, j'ai tous les chiffres là, nous vous les avons remis et je peux les redonner.

Maintenant, venons-en à cette association.

Lorsque Lille 2004 a été terminé, tout le monde a dit « Il ne va rien se passer ». Je suis étonnée de voir maintenant que le budget culture de la ville augmente de 30%, que nous arrivons à définir véritablement avec l'ensemble des acteurs une vraie politique culturelle. J'associe évidemment Catherine CULLEN, Dominique PLANCKE et Sarah PHEULPIN-COQUEL à ce travail ainsi que Laurent DREANO que je suis très heureuse d'accueillir et qui nous vient effectivement de Lille 2004 et que nous avons embauché comme Directeur Général Adjoint.

Et puis nous nous sommes dit, après Lille 2004, d'ailleurs, je crois que tout le monde l'a dit et beaucoup de médias l'ont écrit « C'est bien d'avoir cette politique culturelle mais ne faut-il pas continuer comme d'autres villes le font à avoir des événements qui continuent à monter nos exigences en matière culturelle et pas seulement qui attirent du monde venant de l'extérieur ? » contrairement à ce que vous avez dit.

Là, il y avait deux façons de faire : ou bien on crée un festival, et un festival, c'est une association qui est –je voudrais vous rassurer- tout à fait légale comme l'était l'Association Lille 2004, je vais y revenir dans quelques instants, ou bien on crée un festival sur un thème donné qui n'a pas encore été pris, le film d'amour puisqu'on me dit qu'il va exister à Courtrai dans quelques jours, je ne sais pas, n'importe quel thème. Mais nous nous sommes demandé si cette formule n'était pas déjà un peu dépassée, on le voit d'ailleurs avec un certain nombre de festivals aujourd'hui qui ont des difficultés.

Ou bien est-ce qu'on continue l'esprit de Lille 2004, c'est-à-dire d'être toujours un peu en avance sur ce qui est en train de se passer sur le plan culturel ?

C'est exactement ce que dit la délibération que vous avez votée en décembre 2004. Nous continuons à avoir des événements qui nous permettent de monter d'un cran à chaque fois notre connaissance du monde en matière culturelle, de la création de ce qui se passe un peu partout.

Dans cet esprit, nous avons travaillé à ce qu'il y ait des événements, qui ne seront pas des festivals tous les deux ans à même période. Le premier sera, j'en avais parlé en Conseil Municipal, en 2006 sur l'Inde. Il touchera tous les aspects, allant de ce que tout le monde connaît, Bollywood, le film, la littérature, la danse, les tissus, la gastronomie, jusqu'à l'économie, la spiritualité, le dialogue entre les religions. Nous ouvrir sur le monde pendant trois mois et vivre aux couleurs de l'Inde.

Et puis nous avons pensé faire la même chose en 2008 avec les dix nouveaux pays, c'est d'actualité, qui vont rejoindre l'Europe pour mieux connaître leur culture.

Alors, pourquoi faire cela dans une association, comme toutes les grandes villes le font ?

Vous regarderez tous les festivals ou leurs équivalents qui se passent dans les grandes villes, cela passe par une structure extérieure à la ville.

Pourquoi ?

D'abord parce qu'il faut accueillir des financements spécifiques pour des actions temporaires et c'est pour cela que nous sommes totalement dans la légalité.

Si nous décidions par exemple que toute la politique de l'Opéra de la ville de Lille ou du Théâtre de la ville de Lille était réalisée par une association, nous serions dans la pure illégalité.

Si nous décidions qu'une action permanente soit réalisée par une association, nous serions dans la pure illégalité.

Mais si nous décidons de créer une association pour créer des événements qui, en l'occurrence, s'arrêtent en 2008 dans cette nouvelle association, nous sommes dans le temporaire, nous sommes dans l'exceptionnel et comme nous l'avons obtenu pour Lille 2004 nous avons eu l'accord de la Préfecture pour cela.

Alors pourquoi, me direz-vous, faire une association et ne pas le faire dans le cadre de la Ville ?

Eh bien, pour deux raisons.

D'abord, parce que nous ne sommes pas la seule collectivité qui va, même si c'est nous qui en avons pris l'initiative puisque nous étions Lille capitale européenne de la culture, nous ne sommes pas la seule collectivité qui va s'engager dans ces opérations 2006-2008.

Pour ne vous donner qu'un seul exemple, la Ville de Courtrai qui était déjà dans l'Association Lille 2004 veut entrer dans l'association.

Nous réfléchissons actuellement avec Jean-Michel STIEVENARD, avec le Maire de Roubaix et le Maire de Tourcoing, avec d'autres Elus, à la façon dont ils veulent eux aussi entrer dans l'association et contribuer à avoir ces trois mois sur l'Inde dans leur ville. J'en ai déjà parlé avec les élus de la Communauté Urbaine, des Départements et de la Région. Donc, pourquoi ne pas refaire avec ceux qui le veulent et ceux qui apporteront leurs financements parce que je ne repartirai pas un tiers de temps pendant quatre ans pour chercher des financements, je le dis très simplement pour tout le monde. Donc, tous ceux qui viendront apporteront leurs financements.

Et puis, dernier point, qui n'est pas peu important, il faut que vous sachiez que pour 2004, sur 73 M€, nous avons eu 12,5 M€ de mécénat privé. C'est le premier événement culturel français qui a reçu autant de mécénat et, personnellement, je m'en réjouis car nous n'avons pas joué les hommes-sandwiches, personne n'avait de tee-shirt marqué de tel ou tel, nous avons fait un véritable partenariat où l'entreprise avait un intérêt, par l'événement qui était porté, par les valeurs que portait tel acte culturel, à le financer et nous avons réduit ce qu'auraient dû payer autrement les habitants de notre région en matière d'impôts.

Eh bien, Monsieur RICHIR, figurez-vous que dès la fin de Lille 2004, la plupart de nos grands partenaires nous ont dit « Si vous continuez, on est avec vous ». Or, ces grands partenaires, vous les connaissez, ne peuvent pas verser d'argent dans le budget de la Ville de Lille, ça, c'est illégal, mais ils peuvent verser de l'argent à une association temporaire qui, entre maintenant et 2008, va faire deux fois trois mois d'événements exceptionnels allant d'expositions à des fêtes en passant par des tas de choses, des métamorphoses, des actions dans les quartiers, etc, qui vont nous permettre de continuer l'esprit de Lille 2004.

Voilà.

Comme je l'ai toujours dit, nous avons tiré les conséquences de Lille 2004 pour avoir une vraie politique culturelle à la hauteur d'une ville comme la nôtre, avec les quatre aspects dont j'ai parlé, la place des artistes et le travail sur les publics sont majeurs, et là c'est bien le budget de la ville.

Nous voulons continuer à avoir des événements où d'autres viendront avec nous, nous aurons des financements extérieurs pour permettre, à chaque fois, de faire une marche complémentaire.

Voilà exactement, expliquée je l'espère de manière claire, la raison pour laquelle vous avez voté fin 2004 pour la création de cette structure à laquelle nous n'avons pas donné de nom à l'époque. Au départ, nous avons dit pourquoi pas Lille 2006-2008 et puis après on s'est dit – un peu un petit clin d'œil puisque l'idée est d'être dans l'anticipation - « pourquoi ne pas l'appeler Lille 3000 ? »

De toute façon, nous devons mettre en place ce Conseil d'Administration. Nous attendons que les autres collectivités qui veulent nous rejoindre le fassent pour que nous puissions recommencer ce travail qui, encore une fois, sera très ciblé sur des événements particuliers, alors même que la Ville de Lille aura déjà tiré les conséquences dans sa propre politique, conséquences positives, je crois, de Lille 2004 sur la création, sur l'accès du public, sur le renforcement de nos grandes structures avec, je l'espère, l'appui de l'extérieur et surtout sur l'appui aux associations culturelles.

Tout cela avait été très bien exposé par Catherine CULLEN, nous avons des documents écrits que je peux bien sûr vous remettre. Je pense que nous sommes attendus, y compris par les Lillois, pour qu'il continue à se passer des choses au-delà de cette politique culturelle qui ressort grandie de 2004, ce que chacun peut aujourd'hui apprécier.

Pourquoi avons-nous déposé ces statuts ?

Tout simplement parce qu'il y a des entreprises qui voulaient dire dès maintenant qu'elles étaient partantes. Il va falloir organiser le Conseil d'Administration de cette association.

Bien évidemment, si l'Opposition veut en être, elle pourra le faire, Loïc LESERRE a fait partie de la précédente. Je crois qu'il peut acter du fait que la transparence a été totale et que nous avons travaillé tous main dans la main.

Si nous avons réussi Lille 2004, il n'y a pas de raison que nous ne réussissions pas les événements de 2006 et 2008.

Mon souci est d'aller toujours plus haut pour cette ville et que cela coûte le moins cher possible aux Lillois. C'est la raison pour laquelle nous faisons cette association.

Nous avons consolidé la politique culturelle de la Ville. Croyez-moi, entre cette politique que nous présentons aujourd'hui et ce qui existait il y a trois ans, 2004 est passé par là et le travail formidable qu'ont fait Catherine CULLEN, Dominique PLANCKE, Sarah PHEULPIN-COQUEL et toute l'équipe de la culture de la Ville.

J'espère avoir été claire. Maintenant, je compte sur votre soutien pour nous aider à faire financer nos grandes structures par les autres collectivités locales parce que la Ville de Lille ne peut pas tout financer pour tout le monde.

(Monsieur RICHIR demande la parole)

Je vous en prie, Monsieur RICHIR.

Monsieur RICHIR.- Simplement pour donner une explication de vote.

Je veux d'abord vous remercier pour ce débat qui permet, et c'est bien là l'exercice de la politique, de souligner les points de convergence et les points de divergence.

En revanche, sur la délibération pour cette association, nous nous abstenons pour une seule raison.

Nous approuvons le principe de manifestations de cette nature mais c'est notre rôle de souligner les risques de dérives, je n'ai pas dit qu'il y avait dérives, c'est notre rôle de les souligner et d'y veiller. C'est un souci très présent chez un certain nombre d'acteurs culturels.

Nous soutiendrons la démarche de ces manifestations à venir mais, ceci étant, quelque part nous sommes un peu dessaisés dans la mesure où toute une partie de la programmation se fera en dehors.

Nous pensons par ailleurs, et nous restons sur ce point, que cette association aurait pu être présidée par une autre personnalité. Nous ne pensons pas que ce soit le rôle du Maire de Lille de le faire.

Madame le Maire.- Je suis d'accord mais je ne dis pas que je resterai Présidente de l'association. Il fallait déposer les statuts donc nous l'avons fait.

Est-ce que je peux relever une petite contradiction entre ce que vous avez dit tout à l'heure et ce que vous venez de dire ?

Vous dites « Nous risquons d'être dessaisés » et vous avez expliqué tout à l'heure que le risque de cette association était que le Maire - si j'ai bien compris - veuille faire de la programmation culturelle à la place des artistes eux-mêmes. Alors, il faut savoir. Ou bien on va être dessaisi ou bien on va faire à la place.

Monsieur DECOCO.- « Nous », ce n'est pas l'Exécutif. Il y a aussi des Elus d'Opposition.

Madame le Maire.- Mais les élus de l'Opposition, vous étiez dans l'association Lille 2004 et je vous propose d'être dans la suivante.

Une dernière phrase, Monsieur RICHIR. Ce que vous dites ce soir, je l'ai entendu pendant quatre ans. Il y en a un qui a eu le courage de dire quelque chose de vrai c'est Monsieur RIQUET, Président de la commission culturelle de la Région Nord/Pas-de-Calais. Il m'a dit « Tout le monde a émis des réserves parce que tout le monde pensait que vous alliez vous planter. Vous avez eu le courage d'y aller et maintenant tout le monde est le père ou la mère de Lille 2004. »

Pour Lille 2006-2008, vous avez beaucoup de réserves mais moi, dans ma ville, je veux du courage car si nous n'avancions pas, nous ne ferons rien. Nous avons réussi Lille 2004, nous réussirons le reste et à ce moment-là vous direz « Nous étions d'accord » !

(applaudissements)

Monsieur RICHIR.- Nous nous abstenons parce que nous avons une vision peut-être plus collégiale de la gouvernance d'une telle structure.

Vous affirmez une position volontariste mais c'est votre point de vue.

Madame le Maire.- Je vous dis simplement que j'espère que nous serons aussi bons que nous l'avons été collectivement et je pense qu'après vous nous direz « J'étais d'accord » de même que là vous aviez oublié que vous aviez voté en décembre cette délibération.

Je mets la délibération au vote.

Monsieur RICHIR.- Vous ne votez pas.

Madame le Maire.- Non, je ne vote pas et Catherine CULLEN non plus. Nous ne votons pas.

Pour revenir là-dessus, nous avons déposé les statuts mais dès lors que d'autres collectivités entrèrent, même si cela est tout à fait légal puisque c'est temporaire, comme je vous l'ai dit, j'ai posé à nouveau la question au service juridique, le DRAC était là, donc, cela est tout à fait légal, je ne suis pas absolument sûre de garder cette présidence pour des tas d'autres raisons même si encore une fois cela est tout à fait légal puisqu'il s'agit d'une action temporaire.

Qui vote pour : les groupes de la Majorité à l'exception de Madame le Maire et Madame CULLEN qui ne prennent pas part au vote.

Qui s'abstient : les Groupes 'Union pour Lille et le Front National

Très bien.

Adopté l'unanimité des suffrages exprimés.

05/311 – Musée d'Histoire Naturelle - Prestation proposée dans le cadre de la "Nuit des Musées".

05/312 – Musée d'Histoire Naturelle - Projet d'acquisition d'une partie de collection ancienne d'oiseaux et de mammifères exotiques.

05/313 – Musée d'Histoire Naturelle - Edition du catalogue "Félice Beato" - Rectificatif.

05/314 – Centre d'Arts Plastiques et Visuels - Demande de subvention auprès du Centre National du Livre - Admission en recettes.

05/315 – Conservatoire National de Région - Grille des tarifs des droits de scolarité Modifications.

05/316 – Palais des Beaux-Arts - Exposition "Primitifs flamands, secrets d'ateliers : Le Maître au Feuillage Brodé" - Organisation du colloque des 23 et 24 juin 2005.

05/317 – Palais des Beaux-Arts - Gratuité accordée aux abonnés jusqu'au 30 septembre 2005 sur les activités culturelles du musée.

05/318 – Palais des Beaux Arts - Convention liant la Ville de Lille et la Banque Populaire du Nord.

05/319 – Palais des Beaux Arts - Exposition "le Maître au Feuillage Brodé" - Convention liant la Ville de Lille et le Collège du Bourgmestre et des Echevins de la Ville de Bruges.

05/320 – Maison folie de Moulins - Maison folie de Wazemmes - Licences d'entrepreneur de spectacles de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} catégories.

05/321 – Maison Folie de Lille Moulins – Exposition temporaire « au-delà de ma porte » - Vente de produits dérivés - Tarification - Admission en recettes.

05/322 – Tri Postal - Programmation 2005.

Adoptés.

Madame le Maire - Nous avons encore un dossier qui est celui de Monsieur VICOT.

Monsieur DECOCQ.

Monsieur CACHEUX.- Il est tard...

(réaction dans l'assemblée)

Chemise n° 27

POLICE

Rapporteur : Monsieur VICOT
Adjoint au Maire

05/352 - Fourrière Municipale - Enlèvement de véhicules automobiles - Demande de remboursement de frais.

Adopté

C.L.S.P.D.

05/353 - Association Mouvement du Nid - Avenant.

Adopté.

03/354 - Plan d'actions de prévention de la délinquance - Programme 2005 - Adoption.

Monsieur DECOCQ.- On prendra le temps qu'il faudra, je suis désolé.

Je note que le problème de la délinquance n'a pas l'air de vous intéresser très collectivement.

D'ailleurs, je dois dire à la vérité, excusez-moi, chers collègues, Madame le Maire, mais tout à l'heure, vous avez signalé les trois dossiers importants, vous vous en souvenez ? Vous n'avez pas signalé le dossier de Monsieur VICOT.

Madame le Maire.- Oui parce qu'il n'a pas de dossier majeur.

Monsieur DECOCQ.- Je note donc que vous considérez que la prévention de la délinquance à Lille, ce n'est pas important.

Madame le Maire.- On n'est pas en train de faire la teuf, Monsieur DECOCQ, on est sérieux. Alors, parlez sérieusement des dossiers sérieux.

Monsieur DECOCQ.- Les collègues apprécieront.

Le plan d'actions lillois de prévention de la délinquance, qu'est-ce que c'est ?

C'est un ensemble de documents, comme ceux-ci. J'explique parce que tout à l'heure vous souhaitiez qu'on explique aux collègues et à ce qui reste de public.

Il y a six thèmes qui sont abordés dans six cahiers et une délibération constituée d'un tableau qui reprend les éléments chiffrés car effectivement il s'agit d'un ensemble d'interventions et d'actions subventionnées par la Mairie dans de multiples associations.

La délibération ne fait pas de commentaires politiques, elle n'explique pas au fond quelle est la philosophie retenue ni quelle est la façon de s'y prendre, quelle est la conviction. Donc, il faut bien que quelqu'un fasse ce travail politique et, pour le faire, on est obligé de regarder les fiches une par une et de se faire une idée transversalement de ce qu'il y a dans cette politique lilloise, dans votre politique de prévention de la délinquance.

Donc, jusque-là, c'est après tout un travail normal d'Opposition. C'est un travail long, fastidieux mais intéressant et absolument indispensable. Je dois dire à la vérité que nous avons été aidés dans ce travail par l'exercice que nous avons déjà fait il y a quasiment deux ans et le débat que nous avons eu car, sincèrement, si nous n'avions pas fait cette mission préalable, je ne suis pas sûr que je me serais lancé dans cet inventaire fiche par fiche et dans cette analyse politique et dans cette critique du plan qui nous est présenté ce soir.

En effet, lors de ce débat qui était fructueux et intéressant, chacun ayant ses positions, je vous ai fait des critiques à l'époque au nom de mon groupe, j'ai développé, je ne m'autorise pas à porter des jugements, j'ai des positions, vous avez des positions différentes avec votre Majorité, donc, nous avons développé une vision différente.

A la lecture de ces six documents, ce soir, je dois vous dire une fois de plus que les divergences que nous avons à l'époque sont totalement confirmées. Je vais donc vous dire pourquoi et comment et quelle est une nouvelle fois la philosophie qui nous sépare. Elle est simple, je la rappelle.

Votre politique de prévention de la délinquance se fonde sur une philosophie sociétale des causes profondes de la délinquance. La société et les inégalités sociales qu'elle génère seraient, selon cette conception, votre conception, responsables de la déviance des individus et de leur comportement.

C'est ce que, dans les débats nationaux, de façon caricaturale, votre Opposition ou la Droite nationale avait appelé la culture de l'exclusion, pour caricaturer volontairement. Et c'est exactement cela puisque vous pratiquez cette philosophie sociétale.

Je vais vous démontrer mon point de vue à partir de trois ou quatre thèmes que je vais aborder successivement.

Le premier, nous en avons déjà débattu, c'est l'absence de prévention spécialisée. Dans ce plan, le manque de prévention spécialisée est flagrant. Le financement de la subvention destinée au groupe socio-éducatif du club de prévention spécialisé Itinéraires représente moins de 8% du total du budget du plan d'actions lillois.

Donc, où est cette prévention spécialisée dont vous admettiez vous-même l'an dernier les carences et dont, à l'époque, vous disiez attendre d'un partenariat nouveau avec le Conseil Général la mise en place ?

Dans la prévention spécialisée, on sait bien que ce sont de vrais professionnels, les éducateurs spécialisés ont un savoir-faire spécifique qui agit sur le comportement des personnes concernées.

Les actions sociales, les actions de proximité qui ont été développées notamment tout à l'heure dans la Politique de la Ville, par exemple, sont de nature différente, elles ont une autre vocation, leur finalité n'est pas fondamentalement la même.

Les clubs de prévention, par exemple, doivent être agréés par arrêté préfectoral. Ces organismes doivent disposer d'une équipe de travailleurs sociaux expérimentés. Ces éducateurs spécialisés pratiquent un travail de rue bien connu, c'est-à-dire aller vers, être avec, etc. On commence quand même à bien apprécier et à connaître ce travail qui est fait ici.

C'est la raison pour laquelle je considère que le travail globalement des Centres Sociaux ou d'associations - j'en cite une, l'Association pour la réalisation et la gestion d'un complexe motocycliste - ce travail-là, c'est de l'animation sociale et pas de la prévention de la délinquance. Si bien que le travail de ces associations, de ces animateurs qui sont dans les Centres Sociaux n'est pas en cause mais je crois que pour une large part elles ne devraient pas dépendre du Conseil de Prévention de la Délinquance mais de la Politique de la Ville. Ainsi, le Conseil de Prévention de la Délinquance pourrait privilégier financièrement des clubs de prévention spécialisés.

Je sais bien, et je vais y revenir une petite minute, qu'on a fait semblant, que certains ont fait semblant de s'émouvoir volontairement de mes propos en les interprétant et en les déformant, je comprends bien que la ficelle soit un peu grosse, je regarde Roger VICOT, ce n'est pas de lui dont il s'agit, parce que les gens qui transformaient mes propos et qui s'en émouvaient construisaient une image caricaturale d'une Droite réactionnaire, antisociale et pourquoi pas anti-jeunes ?

Ce choix de privilégier l'animation sociale au détriment de la prévention spécialisée est révélateur de votre vision de la société. Voilà la différence entre nous.

J'aborde maintenant un deuxième exemple : la lutte contre la toxicomanie.

Tout un cahier est consacré à cette thématique : information et communication sur les conduites addictives.

Il y a deux écoles dans la lutte contre la toxicomanie.

Je voudrais vous rendre attentifs, chers collègues, à cette dichotomie et notamment à l'évolution de ces façons de faire ou de ces visions. Il y a d'un côté la politique de réduction des risques et d'un autre côté la politique de prévention d'usage.

La politique de réduction des risques, au fond, considère qu'un monde sans drogue n'existe pas. Dès lors, l'usage occasionnel, festif, est banalisé.

Ajoutez à cela la distinction sournoise mais fautive entre drogue douce et drogue dure et vous obtenez une explosion de la consommation du cannabis, la mode branchée des drogues de synthèse et le retour de la consommation de la cocaïne.

Monsieur CACHEUX.- On va avoir tous les poncifs...

Monsieur DECOCO.- Cette politique de réduction des risques distille le renoncement à lutter contre le fléau. Comme on ne peut pas lutter contre la consommation de drogue, alors, il faut l'accompagner pour la rendre la moins dangereuse possible.

Mais il y a une autre école, c'est la prévention d'usage qui consiste, elle, à prévenir toute conduite addictive. Celle-là dit que, oui, la consommation d'un simple joint peut avoir de graves conséquences.

Au passage, une étude récente de l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies a montré que le cannabis consommé, notamment à Lille, est fortement concentré en THC, principe actif qui s'avère responsable, à dose régulière même faible, de graves conséquences. On a vu récemment dans la presse beaucoup d'articles à ce sujet.

Dans ce plan, Madame le Maire, pas que vous, votre Majorité, vous faites le seul choix de la politique de réduction des risques.

Or, depuis quelque temps, cette politique de réduction des risques connaît des dérives, et je l'avais déjà dénoncé il y a au moins deux ans à la Communauté Urbaine, notamment par la distribution de ces fameux flyers qui sont en train de devenir de véritables modes d'emploi, distribués notamment aux jeunes lillois, où les effets des drogues sont décrits, sous prétexte de les mettre en garde.

Je dis « sous prétexte » parce que, effectivement, à lire certains flyers - et je vous conseille d'aller voir également certains sites Internet- vous seriez édifiée et je suis persuadé que vous ne seriez pas d'accord avec ce qui est écrit sur ces flyers.

Par exemple, sur le site de l'Association Spiritec, que vous aidez et que vous financez, on peut lire : *"Les amphétamines sont consommées pour augmenter l'endurance, diminuer les sensations de fatigue, améliorer les performances physiques."*

"Sur l'ecstasy, à peu près 30 minutes après l'absorption « commence » la période bizarre qui dure quelques minutes, généralement suivies d'une impression de bonheur, de bien-être physique ou mental qui peut susciter un sentiment d'amour collectif ou une envie de partager."

Madame le Maire.- Continuez à lire ce qui est écrit après ça.

Monsieur DECOCQ.- Cette présentation est inadmissible.

Madame le Maire.- Mais continuez, vous ne dites pas ce qu'il y a après !

Monsieur DECOCQ.- La ligne jaune pour incitation est beaucoup trop près.

Madame le Maire.- C'est ce qu'on appelle de la désinformation.

Monsieur DECOCQ.- Je vous incite à aller consulter l'ensemble ...

Madame le Maire.- Franchement, quand on dit à des jeunes « Attention ... »

Monsieur DECOCQ.- Permettez que je termine, Madame !

Madame le Maire.- Je vous laisse terminer mais ne me parlez pas sur ce ton méchant. Vous me le demandez gentiment et je vous laisse terminer.

Monsieur DECOCQ.- On peut avoir un point de vue ...

Madame le Maire.- On n'a pas le droit de tronquer les informations.

Monsieur DECOCQ.- Le débat sur la prévention d'usage et la réduction des risques est un débat national.

J'ai entendu dans l'hémicycle vos amis socialistes avoir effectivement la même réaction.

Madame le Maire.- Là, on est à Lille.

Monsieur DECOCQ.- Je pourrais multiplier les exemples et qui sont fondés. J'ai pris celui de Spiritec tout simplement parce que parmi les multiples associations en cause, c'est celle qui est financée par la Mairie.

(Intervention de Monsieur BODIOT)

Monsieur DECOCOQ.- J'ai dit ce que j'avais à dire et je ne suis pas seul. Je suis un homme libre, j'ai dit ce que j'avais à dire à Monsieur DOUSTE-BLAZY lui-même ! Absolument !

Monsieur CACHEUX.- Ce n'est pas très efficace.

Monsieur DECOCOQ.- Le troisième thème que je voudrais aborder c'est la prévention et la lutte contre la prostitution.

Là, on ne va pas se fâcher parce que vous ne faites pas de choix. Vous soutenez le Groupement de Prévention et d'Accueil Lillois qui œuvre pour un bien-être des prostituées dans leur métier - je cite- tout en finançant également Le Nid, association abolitionniste qui considère que vouloir gérer, aménager et légaliser la prostitution c'est entretenir et cautionner la violence et l'exploitation.

Madame VERBRUGGHE.- Et alors ?

Monsieur DECOCOQ.- Je dis simplement que là vous devriez faire un choix, vous ne pouvez pas soutenir deux associations qui ont un objectif complètement contradictoire. Je considère que c'est contradictoire et pas complémentaire.

Je prends un autre exemple concernant l'application des arrêtés sur l'ivresse publique. Vous avez pris un arrêté interdisant la consommation d'alcool sur la voie publique, nous approuvons, nous l'avons dit en son temps, on a du mal à constater son application. Il suffit de se rendre aux abords de la rue Gambetta ou de l'Opéra.

Or, ces comportements d'ivresse publique ne sont pas tolérables pour deux raisons :

- ◆ ils portent atteinte à l'ordre public
- ◆ et surtout ils véhiculent une banalisation de la consommation d'alcool chez notre jeunesse.

Connaissez-vous cette nouveauté terrible pratiquée par beaucoup de jeunes qui ont recours à cette alcoolisation aiguë pour « se déchirer » le plus rapidement possible ?

Eh bien, un message de fermeté sur l'ivresse publique est de la responsabilité de la Mairie car il participe à des repères de la prévention.

Enfin, je terminerai sur les tags.

Vous voyez, Madame le Maire ... les tags, cela vous fait sourire ?

Madame le Maire.- Pas du tout.

Monsieur DECOCOQ.- Je vais sortir de mon texte et je vais vous dire ce que je ressens exactement à cet instant par rapport au débat que nous avons eu tout à l'heure. Je vous ai écoutée parler de Lille 2004 que, au fond, on a soutenu et encouragé. Vous avez eu raison de faire Lille 2004 et, quand vous parliez des millions d'euros et que vous disiez qu'il n'y a pas eu un centime de dépassement, je pense que vous pouvez légitimement en être fière.

Mais je me disais « Comment cette femme politique qui a su faire cela, qui a su gérer un problème aussi complexe, peut-elle être désemparée - et il n'y a pas d'autre mot - par les tags ? »

Madame le Maire.- Si vous connaissez quelqu'un qui a la solution, Monsieur DECOCQ, je suis prête à le rencontrer.

Monsieur DECOCQ.- Nous vous en avons proposé plusieurs.

J'ai toujours dit modestement à titre expérimental.

Aujourd'hui, cela prend des proportions insoutenables, je sais bien, que vous partagez.

Et ce qui est pire c'est que vous devez mobiliser tout ce que vous avez d'énergie, de volonté, d'autorité que vous avez pour engager une véritable action qui va au-delà, après tout, pourquoi pas, le nettoyage successif, c'est ce qu'on a voté, enfin, c'est ce que je n'ai pas voté dans le budget, mais c'est ce que vous avez proposé. Or, ce n'est pas suffisant.

Là aussi, je pense qu'il y a des repères. Depuis qu'on a eu ce débat sur les tags, j'ai vu dans la presse un article dans lequel un nommé Charles, d'ailleurs un peu délirant, avouait clairement - ce que nous avons toujours dénoncé ici - que pour lui les tags sont logiques et légitimes, que l'homme a besoin de mettre sa marque sur les murs. Et il poursuit en expliquant pourquoi le tag est un geste politique.

En fait, c'est une transgression de l'interdit et j'ai toujours dit que j'étais très réservé sur la subtile distinction que vous faites entre tag et graphe.

On a vu d'ailleurs dans la presse récemment que des graffeurs officiels de jour avaient été arrêtés parce qu'ils avaient été surpris en train de tagger la nuit.

Alors, faire une distinction entre graphe et tag, bien sûr, sur le plan visuel, je suis d'accord, mais sur le plan psychologique et sur le phénomène, je suis plus que réservé.

Je dois vous dire que ce plan d'action de prévention de la délinquance, fondamentalement, à nos yeux, ne répond pas à son objet. Il n'exprime pas une volonté politique de s'attacher véritablement à la prévention de la délinquance. Bien sûr, certaines actions y contribuent. La plupart des actions sont à nos yeux de l'ordre de l'action sociale qui, en soi, sont positives mais comme vous faites l'amalgame, c'est un pâté d'alouette. Il y a très peu d'actions véritablement ciblées de prévention de la délinquance.

Je pense que vous devriez avoir deux documents, deux présentations, l'une concernant la prévention de la délinquance au sens strict et l'autre qui relève de la Politique de la Ville.

Comme nous n'avons pas le choix, ce soir, je ne veux plus être complice de cet entêtement et de ce point de vue que je n'arrive pas à vous faire partager, et donc, je voterai avec mon groupe contre le plan d'actions lillois de prévention de la délinquance.

Je vous remercie.

Madame le Maire.- Monsieur BERNARD.

Monsieur BERNARD.- Comme je n'ai pas eu le bonheur de poser un certain nombre de questions à Monsieur VICOT, je me permettrai de m'exprimer ce soir.

Effectivement, les maux sont connus, ils ont été rappelés et on peut regretter que l'action ne soit pas toujours à la hauteur des enjeux.

L'exercice est difficile, je le reconnais, puisqu'il y a un nombre certain de responsabilités, de lâchetés d'acteurs, le culte de l'enfant roi, l'individualisme forcené, principe de

précaution utilisé à tout bout de champ qui font que les dispositifs de lutte contre la délinquance sont souvent ou parfois inefficaces.

La distorsion de l'autorité, le discours sur la victimisation ont causé des torts importants à toutes les actions de prévention qui sont menées ici ou là.

Mais il est vrai aussi que devant l'impossibilité pour la société de s'autoréguler, il est important pour nous, collectivité, de s'y investir.

Si j'égrène l'ensemble des dispositifs qui sont proposés, juste pour en reprendre deux ou trois.

En matière de parentalité, par exemple, il est vrai que le gros problème est la perte de repères. La famille n'est-elle pas le premier rempart contre la délinquance ? C'est ce genre d'assertion qu'on aimerait retrouver dans vos documents.

En matière de conduite addictive, j'ai lu et relu les propositions qui sont faites, n'y a-t-il pas un risque en confondant, sans le vouloir, la prévention et la promotion de certaines drogues ou de certaines conduites déviantes ?

Troisième exemple : on identifie un certain nombre de malaises, c'est bien, mais va-t-on rechercher les causes de ces différents malaises ?

Bref, vous l'aurez compris, le plan qui nous est proposé, c'est un peu comme à La Samaritaine, on y trouve tout, on trouve le bon et le moins bon.

Il est difficile, je le répète, de mobiliser de manière collective les habitants là-dessus.

Mais c'est aussi un volet particulier du Contrat de Ville que nous avons longuement évoqué tout à l'heure.

Comme les maux sont connus mais que l'identification des réponses n'est pas tout à fait à la hauteur, alors qu'elles nécessiteraient une mesure de l'impact et un véritable suivi de l'ensemble des actions par rapport aux enjeux, même si nous partageons un certain nombre de constats, nous jugeons évidemment très contestables un certain nombre de remèdes qui sont proposés.

C'est la raison pour laquelle nous voterons également contre le plan d'actions lillois de prévention de la délinquance.

Je vous remercie.

Madame le Maire.- Monsieur VICOT.

Monsieur VICOT.- Madame le Maire, chers collègues, évidemment, beaucoup de choses ont été abordées. Simplement, pour le détail, je n'ai pas prévu cette année de présenter le plan d'actions puisque, et vous le savez, Monsieur DECOCQ, j'avais prévu d'intégrer cette réflexion sur notre politique de prévention au prochain Conseil Municipal où je présenterai le nouveau Contrat Local de Sécurité.

« La philosophie de l'excuse » c'est l'expression que vous avez rappelée tout à l'heure et que vous avez vous-même portée dans la presse il y a quelques semaines.

Je ne crois pas que quiconque ici parmi la Majorité Municipale ait jamais, à quelque moment que ce soit, excusé quelque transgression de la loi que ce soit.

L'objectif que nous avons est même exactement le contraire puisque l'objectif que nous avons avec les partenaires est de faire en sorte, et j'en parlerai beaucoup plus longuement le mois prochain, de renforcer cette idée que face à tout acte, quel qu'il soit et quel que soit son niveau de gravité, on apporte une réponse.

Evidemment, nous n'excusons rien et ce qui vous est présenté ici c'est le plan d'actions de prévention qui est guidé par quelques idées très simples et, à mon avis, de bon sens.

Quelles sont-elles ?

Je parlais tout à l'heure de projet de loi sur la prévention que nous verrons peut-être arriver un jour à la fin de l'année et que le Gouvernement prévoit de présenter dans quelques mois.

La première est que toute politique de répression, certes, est nécessaire, je vous rappelle que nous attendons toujours les 160 policiers qui nous manquent, je sais que cela ne vous fait pas plaisir.

Monsieur DECOCOQ.- De toute façon, le chiffre de la délinquance baisse à Lille.

Madame le Maire.- C'est peut-être que notre politique n'est pas si mauvaise malgré la baisse.

Monsieur DECOCOQ.- Mettez-vous d'accord sur l'analyse que vous faites !

Madame le Maire.- Laissez terminer Monsieur VICOT.

Monsieur VICOT.- La première idée c'est la politique de répression qui est nécessaire mais elle est absolument vouée à l'impasse si elle est seule, si elle n'est pas accompagnée.

Mais vous n'avez pas forcément la même idée de la prévention que la nôtre.

Les autres idées qui nous guident c'est que la prévention en amont, c'est-à-dire l'anticipation, le travail en amont avec les éducateurs spécialisés, peut permettre d'éviter les dérapages et les dérives.

Et puis aussi, en aval, c'est l'idée selon laquelle on n'est pas fini lorsque éventuellement, à un moment donné, on s'est un jour ou l'autre éloigné du droit chemin.

Tout le travail de prévention de la récidive et tout le travail d'accompagnement sont aussi fort importants dans ce domaine.

Sur les différents points que vous avez abordés, le GPAL et Le Nid. Le travail de ces deux associations sur le terrain, si j'ose dire, de la prostitution est un travail totalement complémentaire. Vous l'estimez antagoniste, il est complémentaire. Je ne reprendrai pas cette citation sur l'idéal et le réel. L'idéal, c'est évidemment l'idéal du Nid avec l'abolition ou la disparition souhaitée, souhaitable, et que personne ici, ne conteste de la prostitution. Le réel, c'est la situation d'indescriptible détresse des personnes prostituées.

J'ai passé plusieurs fois la nuit avec le camion du GPAL avenue du Peuple Belge, allez-y par curiosité. Je ne vois pas comment on pourrait s'interdire d'aider ces personnes et je pense que chacun sur ce terrain-là a sa place. C'est l'idéal, c'est le réel, le Nid a sa place comme le GPAL a sa place et c'est vraiment l'action qui nous guide dans ce domaine.

Sur Spiritec, mes collègues l'ont rappelé, association qui fait un énorme travail et qui est financée également par le Ministère.

Aujourd'hui, Spiritec est l'une des associations régionales grâce à laquelle nous avons la meilleure connaissance de ce qu'on trouve dans les rave parties, dans les fêtes, dans ce que vous appelez les milieux festifs, qui le sont mais avec le travail de Spiritec qui est un vrai travail de prévention et qui n'est surtout pas un travail d'incitation à la consommation de ces produits. C'est grâce à Spiritec que nous savons exactement ce qu'on trouve, et Dieu sait ce qu'on peut trouver comme cochonneries, passez-moi l'expression, dans les produits qui circulent dans ces moments-là.

Spiritec est un partenaire extrêmement important pour nous, pour la connaissance de ce qu'on y trouve et pour l'action sur le terrain, et surtout pas d'incitation de sa part, je peux vous l'assurer, je ne crois pas que le Ministère cautionnerait des comportements d'incitation à la consommation de ces produits.

Sur la prévention spécialisée, Monsieur DECOCQ, le Conseil Général, je vous le rappelle, a la compétence exclusive en la matière. Néanmoins, les 32 850 € que vous citiez tout à l'heure, à côté desquels l'Etat, puisqu'il s'agit ici de la partie prévention de la Politique de la Ville, met exactement la même chose, il s'agit d'une somme d'accompagnement de cette compétence exclusive du Conseil Général.

Mais ce que nous sommes en train d'engager, c'est cette convention d'objectif tripartite dans laquelle seront associés le Conseil Général et la Ville de Lille et aussi tous les clubs de prévention de l'ensemble du territoire de la ville et des deux communes associées, avec un diagnostic, avec la totalité des Présidents des Conseils de quartiers avec lesquels nous avons déjà eu une réunion de travail et qui va se poursuivre lors d'une journée complète le mois prochain.

Que fait-on en matière de prévention spécialisée ?

Pour faire quoi ?

A quel endroit ?

Auprès de quel public ?

Monsieur DECOCQ.- On est d'accord.

Monsieur VICOT.- Tant mieux si vous êtes d'accord sur la convention d'objectif tripartite.

Ceci dit, sur la prévention spécialisée et le projet de loi gouvernemental sur la prévention, on est là dans une vision complètement différente et je m'en réjouis tous les jours.

Ce projet de loi sur la prévention qui a connu diverses moutures qui ne sont jamais sorties à ce jour, on en a aujourd'hui quelques bribes parce que quelques informations sont sorties dans la presse, ce projet de loi devrait être présenté en Conseil des Ministres au mois de juin et à l'Assemblée Nationale au mois de septembre.

Une des mesures phares de ce projet de loi, on n'en sait pas plus mais on sait au moins ça, en matière de prévention, c'est un crédit d'impôt, autrement dit, à destination de ceux qui ont déjà la chance de payer des impôts, c'est un crédit d'impôt pour pouvoir s'équiper en alarme et matériel de protection diverse.

Je ne sais pas s'il y a une philosophie derrière cela, Monsieur DECOCQ, mais je sais que cela n'a rien à voir avec la solidarité, que cela n'a rien à voir avec l'accompagnement et que cela n'a rien à voir avec la prévention, mais que cela a quelque chose à voir de très près avec ce qui, à mon sens, s'appelle l'inégalité.

Donc, effectivement, nous ne sommes absolument pas d'accord sur la manière dont vous concevez la prévention, dont nous concevons la prévention, et que sur ce point nos philosophies, puisque c'est vous qui avez employé le terme, sont assez opposées et, je le crains, de plus en plus irréconciliables, quand je vois vers quel type de prévention les textes de loi se profilent.

Monsieur BERNARD, eh bien oui, vous ne votez pas le contrat d'actions de prévention, bien entendu, mais là-dessus, autant je peux discuter avec Christian DECOCQ des mesures que nous préconisons point par point et autant nous pouvons avoir un débat là-dessus, autant avec vous cela me paraît inimaginable et exclu. Pourquoi ?

Parce que nous n'avons absolument pas la même conception de ce qu'est l'homme dans la société et de ce qu'est la place de l'homme dans la société.

Là aussi, nous sommes à un tel niveau d'éloignement que je ne vois pas comment le dialogue pourrait avoir lieu.

Voilà.

Madame le Maire.- Nous reparlerons bien évidemment, lors du prochain Conseil Municipal, puisque Roger VICOT nous représentera la politique de prévention de la délinquance, nous sommes là sur le programme de cette année.

Je mets au vote la délibération 354.

Qui vote pour : les Groupes de la Majorité

Qui vote contre : l'Union pour Lille et le Front National

Abstentions : Monsieur RICHIR et Madame DESWARTE

Adopté à la majorité.

Madame le Maire - Quelques instants encore, mes chers collègues, je voudrais vous demander un vote sur les dossiers 1, 2, 3, 6, 7, 10, 12, 14, 15, 16, 17, 18, 20, 21, 22, 23, 24, 26, 28, 29, 30, 32, 33, 34, 35 et 37.

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal

Je vous remercie.

Chemise n° 1

Rapporteur : Madame le Maire

05/214 - Séance du 31 janvier 2005 - Procès-verbal.

05/215 - Délégation accordée au Maire en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales - Compte rendu au Conseil Municipal.

05/419 - Conseils de Quartier - Vacance de sièges - Désignation de membres.

Adoptés.

Chemise n° 2**COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMES****Rapporteur : Monsieur PARGNEAUX
Maire délégué**

- 05/393** – Commune Associée d'Hellemmes – Contrat Territorial Santé - Versement d'une subvention à l'Association «Espace Solidarité Hellemmes ».
- 05/394** – Commune Associée d'Hellemmes – Associations sportives – Ecoles de sports
Versement de subventions.
- 05/395** – Commune Associée d'Hellemmes – Vente d'un terrain communal, impasse Paul Kimpe à M. Franck OUDOIRE.
- 05/396** – Commune Associée d'Hellemmes – Vente d'un terrain communal rue Pierre Delmas, angle rue Anatole France à des riverains.
- 05/397** – Commune Associée d'Hellemmes – Association « Les Eclaireurs et Eclaireuses de France » - Versement d'une subvention pour l'organisation d'un camp durant le mois de juillet 2005.
- 05/398** – Commune Associée d'Hellemmes – Caisse d'Allocations Familiales de Lille
Versement d'une subvention à l'Association « Espace Jeunes Hellemmes » -
Admission et affectation.
- 05/399** – Commune Associée d'Hellemmes – Aide à l'installation de chauffe-eau solaires et d'installations photovoltaïques.
- 05/400** – Commune Associée d'Hellemmes – Versement du solde des subventions aux associations relevant de la Petite Enfance au titre de l'année 2005.

Adoptés.

Chemise n° 3**COMMUNE ASSOCIEE DE LOMME****Rapporteur : Monsieur DURAND
Maire délégué**

- 05/401** – Commune Associée de Lomme – Subventions 2005.
- 05/402** – Commune Associée de Lomme – Subvention exceptionnelle au collège Guy Mollet.
- 05/403** – Commune Associée de Lomme – Subvention exceptionnelle à l'OSML Athlétisme.
- 05/404** – Commune Associée de Lomme – Subvention exceptionnelle à l'association
« Actions Vélo ».
- 05/405** – Commune Associée de Lomme – Subvention exceptionnelle à l'association
« Art Mateur ».

05/406 – Commune Associée de Lomme – Rétrocession gratuite d'une caravane à l'Association « Et Vous trouvez ça drôle !!! ».

Adoptés.

05/407 – Commune Associée de Lomme – Partenariat avec la Ville de Fâches-Thumesnil pour le développement de l'Intranet communal.

Ce rapport est retiré de l'ordre du jour.

05/408 – Commune Associée de Lomme – Partenariat entre les cyber-bases de la Ville de Lomme et l'ANPE Agence Locale de Lomme.

05/409 – Commune Associée de Lomme – Association Villes Internet - Adhésion de la Ville.

05/410 – Commune Associée de Lomme – Participation de la Ville de Lomme au projet européen e-TEN (les TIC au service de l'intérêt public).

05/411 – Commune Associée de Lomme – Enquête publique de modification partielle du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) afin d'intégrer la nouvelle zone de protection destinée à maîtriser l'urbanisation autour du site de l'usine des Produits Chimiques de Loos.

05/412 – Commune Associée de Lomme – Modification partielle du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) - Création d'un emplacement réservé de superstructure pour la réalisation d'un garage à vélos et d'un local d'accueil.

05/413 – Commune Associée de Lomme – Subventions pour ravalement de façades.

05/414 – Commune Associée de Lomme – Tarification 2005 - Centres de Loisirs Sans Hébergement - Garderies - Restauration scolaire.

05/415 – Commune Associée de Lomme – Centres de vacances 2005 - Participation des familles.

05/416 – Commune Associée de Lomme – Avenant n° 2 au lot n° 5 « électricité courants forts courants faibles » du marché de construction d'un stade tribune et plateaux sportifs situé rue de Lompret à Lomme dénommé stade des Ormes

05/417 – Commune Associée de Lomme – Dispositif « HANDISCOL » - Subvention à l'Association CAP'ENFANCE.

05/418 – Commune Associée de Lomme – Participation communale à l'installation chez des particuliers de chauffe-eau solaire individuel

Adoptés.

Chemise n° 6

PROJETS ASSOCIATIFS

Rapporteur : Madame ROUGERIE
Conseillère Municipale déléguée

05/238 - Projets associatifs - Subventions aux associations - Aides au démarrage.

Adopté.

Chemise n° 7

DROITS DES FEMMES

Rapporteur : Madame HENAUT
Conseillère Municipale déléguée

05/239 - U.F.F. Femmes Solidaires - Comité de Lille - Versement d'une subvention.

05/240 - Association Parcours de Femmes - Versement d'une subvention.

**05/241 - Association Départementale des Conjointes Survivants - A.D.C.S. - Section de Lille
Versement d'une subvention.**

05/242 - Centre d'Information des Droits des Femmes C.I.D.F. - Versement d'une subvention.

05/243 - Nouveau Planning Familial Nord - Versement d'une subvention.

05/244 - Maison des Femmes - Versement d'une subvention.

Adoptés.

Chemise n° 10

URBANISME

Rapporteur : Monsieur CACHEUX
Adjoint au Maire

05/266 - Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille - Adhésion de la Ville de Lille.

**05/267 - Programme d'étude "Plate-forme d'Observation des Projets et Stratégies Urbaines" du
Groupement d'Intérêt Public "Etude des Projets Architecturaux et Urbains" (G.I.P. -
E.P.A.U.) - Autorisation de signature de la convention cadre - Autorisation de signature
de la convention de financement avec la Caisse des Dépôts et Consignations (C.D.C.).**

Adoptés.

ACTION FONCIERE

**05/268 - Vente au profit de Lille Métropole Communauté Urbaine de l'immeuble sis à Lille, 44
rue du Faubourg des Postes.**

05/269 - Déclassement et constitution de servitudes - Ancien presbytère de l'Eglise Saint Etienne.

**05/270 - Terrain situé à Lille, rue du Mal Assis - Achat par la Ville de Lille auprès de Lille
Métropole Communauté Urbaine après exercice du droit de préemption.**

Adoptés.

HABITAT

05/271 - Programme 2002 "maintien des courées" - Lancement d'un marché public pour la programmation des travaux.

05/272 - Réactualisation du Programme 2003 "maintien des courées" en Programme 2005 Lancement d'un marché public.

05/273 - Démolition de logements locatifs sociaux - Moulins Porte de Valenciennes, 2 à 8 rue de la Marne et 2 à 12 rue de la Somme.

05/274 - Lutte contre le logement insalubre - Conditions d'attribution et de paiement des primes de travaux de sortie d'insalubrité.

05/275 - Projet de rénovation urbaine de Lille-Sud - Secteur Arras Europe - Subvention exceptionnelle au MAJT - Foyer Atrium.

Adoptés.

Chemise n° 12**SOLIDARITE INTERNATIONALE**

Rapporteur : Madame VERBRUGGHE
Conseillère Municipale déléguée

05/280 - Subvention destinée à l'Association Lianes Coopération.

05/281 - Subvention destinée au Centre Régional de Documentation Tiers Monde.

05/282 - Subvention destinée à la Fondation de Lille.

05/283 - Les Amis de la Fondation de Lille - Adhésion de la Ville.

Adoptés.

DROITS DE L'HOMME

05/284 - Droits de l'Homme - Congrès National de la Ligue des Droits de l'Homme - Subvention exceptionnelle de la Ville.

05/285 - Droits de l'Homme - Subvention à deux associations.

05/286 - Droits de l'Homme - Subvention de la Ville à l'Association Immigration et Droits des Migrants (I.D.M.).

Adoptés.

Chemise n° 14

SOLIDARITE ET PROJET EDUCATIF

Rapporteur : Monsieur KANNER
Adjoint au Maire

05/290 - Associations liées à l'enfance - Avenants.

Adopté.

Information - Mesure de carte scolaire dans les écoles privées lillois du 1^{er} degré - Année scolaire 2005/2006 - Demande d'avenants.

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

Chemise n° 15

SANTE

Rapporteur : Madame le Maire
En l'absence de Monsieur SULMAN
Conseiller Municipal délégué

05/291 - Subvention 2005 destinées aux organismes à caractère social - Santé - Contrat Territorial de Santé (C.T.S.) de Lille.

05/292 - Diagnostic experts et réseaux de santé dans les quartiers.

05/293 - Solde de subvention attribuée à une association à caractère social - Santé.

05/294 - Subvention 2005 destinée à un organisme social - Santé.

Adoptés.

Chemise n° 16

PROTECTION DE L'ENFANCE MALTRAITEE

Rapporteur : Madame REDLICH
Conseillère Municipale déléguée

05/295 - Association Point Famille - Versement d'une subvention.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés, Monsieur SULMAN ne prenant pas part au vote.

05/296 - Centre Français de Protection de l'Enfance - Versement d'une subvention.

05/297 - Association Point Rencontre Nord - Versement d'une subvention.

Adoptés.

Chemise n° 17

**PROTECTION DE L'ENFANCE
MALTRAITEE**

Rapporteur : Madame DANGREAUX- VARLEZ
Conseillère Municipale déléguée

05/298 - Association "Café de paroles pour parents et enseignants " - Versement d'une subvention.

Adopté.

Chemise n° 18

ACHATS ET MARCHES PUBLICS

Rapporteur : Madame DA SILVA
Adjointe au Maire

05/299 - Travaux de vidange, curage et débouchage de canalisations - Lancement d'un appel d'offres.

05/300 - Fourniture de produits pour la construction et de produits industriels - Lot

**05/301 - Avenant au marché n° 21993 - Produits d'entretien - Lot n° 5 : sols et surfaces
Lot n° 7 : hygiène linge.**

05/302 - Autorisation de signer les marchés engagés selon une procédure formalisée.

Adoptés.

GESTION TECHNIQUE DES BATIMENTS

**05/303 - Travaux de réfection de la cour de l'école Léon Jouhaux, avenue Léon Jouhaux à Lille
Convention de financement des travaux avec Lille Métropole Habitat.**

Adopté.

LILLE GRAND PALAIS

05/304 - Association pour la promotion de Lille Grand Palais - Clôture des opérations de liquidation.

Adopté.

PRETS DE SALLES ET DE MATERIEL

05/305 - Convention de mise à disposition de locaux communaux.

Adopté.

Chemise n° 20

PATRIMOINE

Rapporteur : Monsieur PLANCKE
Conseiller Municipal délégué

05/323 - Subventions patrimoniales - Complément et subventions spécifiques " Journées du Patrimoine".

05/324 - Eglise du Sacré Cœur - Travaux de mise en sécurité du clocher - Lancement d'un appel d'offres.

Adoptés.

Chemise n° 21

BIBLIOTHEQUES ET LECTURE PUBLIQUE

Rapporteur : Madame PHEULPIN-COQUEL
Conseillère Municipale déléguée

05/325 - Lecture publique - Subventions - Complément.

05/326 - Bibliothèque Municipale - Don de cassettes audio-musicales à l'association ACAUPED.

05/327 - Bibliothèque Municipale - Edition de cartes postales - Signature d'une convention.

Adoptés.

Chemise n° 22

THEATRE DU NORD - ECOLE PROFESSIONNELLE SUPERIEURE D'ART DRAMATIQUE

Rapporteur : Madame PHEULPIN-COQUEL
Conseillère Municipale déléguée

05/328 - Renouvellement de la convention avec le Théâtre du Nord.

Adopté.

Chemise n° 23

COLLEGES, LYCEES, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Rapporteur : Monsieur LENGLET
Adjoint au Maire

05/329 - Relogement des Centres Régional et Départemental de Documentation Pédagogique (CRDP - CDDP) - Evolution du projet.

Adopté.

Chemise n° 24**PETITE ENFANCE****Rapporteur : Madame BOCOQUET
Adjointe au Maire****05/330 - Contrat Enfance - Subvention 2005 - Versements .**

Adopté.

Chemise n° 26**ANIMATION - JEUNESSE****Rapporteur : Monsieur MARCHAND
Adjoint au Maire****05/336 - Balades de l'Eté - Modalités d'organisation 2005.****05/337 - Projets Jeunesse des Equipements de Proximité - Programme 2005 - Secondes actions retenues au titre de l'appel à projets d'animation socio-éducative.****05/338 - Programme d'Animation Jeunesse 2005 - Loisirs des Jeunes dans le Nord - Opération Ville-Vie-Vacances.****05/339 - Jeunesse - Culture scientifique - Subventions aux associations.****05/340 - Délégation Animation - Subvention à l'association CHTI-RANDOS.****05/341 - Annulation de la délibération n° 04/899 du 15 novembre 2004.****05/342 - Projets d'associations de Jeunesse - Attribution de subventions - Délégation Jeunesse.****05/343 - Projets Jeunesse - Cultures Urbaines - Subventions de la Ville à diverses associations de Jeunesse.****05/344 - Club Léo Lagrange Arbrisseau-Wagner - Financement 2005 du poste FONJEP.****05/345 - Projets Jeunesse et Cultures Urbaines - Subvention de la Ville à l'association Modus Opérandi.****05/346 - Projets Jeunesse et Cultures Urbaines - Subvention de la Ville à l'association Faktor M.****05/347 - Projets Jeunesse et Cultures Urbaines - Subvention de la Ville aux associations "Papsoon Wazz" et "Farid'O".****05/348 - Projets Jeunesse et Cultures Urbaines - Subvention de la Ville à l'association Papsoon Wazz.**

Adoptés.

INTEGRATION

05/349 - Plan Local d'Intégration - Programme 2005 - Subventions de la Ville - Seconde répartition.

Adopté.

FETES

05/350 - Revalorisation du tarif des droits de place et de stationnement des foires aux manèges et kermesses pour l'année 2005.

05/351 - Transaction - Convention de location d'une patinoire.

Adoptés.

Chemise n° 28**VOIRIE**

Rapporteur : Monsieur SANTRÉ
Adjoint au Maire

05/355 - Reclassement de la rue Ladrière en voie privée.

Adopté.

DEPLACEMENTS ET TRANSPORTS

05/356 - Convention de mise à disposition au profit de Lille Métropole Communauté Urbaine du site dénommé "Champ de Mars".

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés, Monsieur RICHIR ne prenant pas part au vote.

Chemise n° 29**ECONOMIE SOLIDAIRE**

Rapporteur : Madame BOUCHART
Adjointe au Maire

**05/357 - Plan de développement de l'économie sociale et solidaire - Axe 4 - Accroître et améliorer l'offre existante 2.1 Encourager les démarches de labélisation et de progrès
Subvention à l'APES - Modification de la délibération n° 04/1065 du 13 décembre 2004.**

05/358 - Plan de développement de l'économie sociale et solidaire - Axe 4 - Améliorer la visibilité de l'économie sociale et solidaire et favoriser la consommation de biens et services solidaires - Subvention à A PRO BIO.

Adoptés.

Chemise n° 30**TOURISME****Rapporteur : Madame FILLEUL
Adjointe au Maire****03/659 - O.D.I.T. (ex A.F.I.T.) - Adhésion de la Ville****05/360 - Marché gourmand "Lille aux Saveurs" - Participation de la Ville.**

Adoptés.

RELATIONS INTERNATIONALES - JUMELAGES**05/361 - Prise en charge des frais d'hébergement de quatre étudiants de l'Université de Naplouse.****05/362 - Subvention destinée à Pankultura.****05/363 - Adoption de la Charte de Coopération Décentralisée pour le Développement Durable.**

Adoptés.

Chemise n° 32**COMMERCE****Rapporteur : Monsieur MUTEZ
Conseiller Municipal délégué****05/368 – Plan Local d'Action pour le développement du commerce, de l'artisanat et des services 2003/2006 - Axe Animation et Promotion commerciale – Subvention à l'Union Commerciale de Moulins (UCM).****05/369 – Plan Local d'Action pour le développement du commerce, de l'artisanat et des services 2003-2006 - Axe Animation et Promotion Commerciale – Subvention à l'Union des Commerçants de la Halle de Wazemmes.****05/370 – Plan Local d'Action pour le développement du commerce, de l'artisanat et des services à Lille 2003-2006 - Axe thématique : Pérennisation des postes des associations commerciales - Partenariat avec l'Union Commerciale de Lille-Sud - Subvention.****05/371 – Plan Local d'Action pour le développement du Commerce à Lille de 2003/2006 Subventions au Groupement des Acteurs Economiques de Lille Centre (G.A.E.L.)
Axe : Pérennisation des postes des associations commerciales – Reconduction du Partenariat pour le financement du poste de coordinateur – Axe : Achat Plaisir en centre ville - Reconduction du financement de trois postes de stewards urbains.****05/372 – Plan Local d'Action pour le développement du commerce, de l'artisanat et des services 2003/2006 - Axe Animation et Promotion commerciale – Subvention à l'association des commerçants des rues de la Vieille Comédie, des Fossés, Place Rihour.**

05/373 – Plan Local d'Action pour le développement du commerce, de l'artisanat et des services 2003/2006 - Axe Animation et Promotion commerciale – Subvention à l'Union Commerciale de Gare Opéra.

05/374 – Plan Local d'Action pour le développement du commerce, de l'artisanat et des services 2003/2006 - Axe Animation et Promotion commerciale – Subvention à l'union commerciale Hôpital Militaire.

05/375 – Plan Local d'Action pour le développement du commerce, de l'artisanat et des services 2003/2006 - Axe Animation et Promotion commerciale – Délibération modificative suite à des trop perçus par les Unions Commerciales et Associations de commerçants.

05/376 – Plan Local d'Action pour le développement du commerce, de l'artisanat et des services 2003/2006 - Axe Animation et Promotion commerciale – Participation financière de la Ville et des partenaires du PLA - Solde de la participation de la CCILM et participation de la Chambre des Métiers du Nord.

05/377 – Plan Local d'Action pour le développement du commerce, de l'artisanat et des services 2003/2006 - Axe Animation et Promotion commerciale – Subvention à l'association Wazemmes Nouvelle Aventure.

05/378 – Plan Local d'Action pour le développement du commerce; de l'artisanat et des services 2003/2006 - Axe animation et Promotion commerciale – Subvention à l'Union des Commerçants, Artisans, Créateurs Vieux Lille.

Adoptés.

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

05/379 – Revalorisation des droits de voirie - Occupation temporaire du domaine public - Animations diverses et fêtes de fin d'année.

05/380 – Occupation du domaine public - Ajustement des droits de voirie « commerciaux » lors de travaux publics.

Adoptés.

Chemise n° 33

MARCHES DE PLEIN AIR

Rapporteur : Madame CARLIER
Conseillère Municipale déléguée

05/381 - Plan Local d'Action pour le développement du commerce, de l'artisanat et des services 2003/2006 - Axe Animation et Promotion commerciale - Subvention à l'association Caulier Fives Animation.

Adopté.

Chemise n° 34

LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

Rapporteur : Madame KECHEMIR
Conseillère Municipale déléguée

05/382 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Action Sociale - Lutte contre les exclusions.

Adopté.

Chemise n° 35

PERSONNES AGEES

**Rapporteur : Madame STANIEC
Adjointe au Maire**

05/383 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Personne Agées.

05/384 - Club de Retraités Lannoy - Convention de partenariat avec le Centre Social Mosaïque.

05/385 - Rendez-vous du Sébastopol - Convention de partenariat avec TF Organisation.

Adoptés.

ACTION SOCIALE LIEE AU LOGEMENT

05/386 - Subventions destinées aux associations à caractère social - Action sociale - Logement.

05/387 - Versement d'une subvention à l'Association d'Information sur le Logement (ADIL) du Nord.

Adoptés.

Chemise n° 37

**MAISONS DE QUARTIERS ET
CENTRES SOCIAUX**

**Rapporteur : Monsieur BODIOT
Adjoint au Maire**

05/391 - Centre Social Parc des Expositions Saint Sauveur - Rénovation de l'ancien centre médico-scolaire 1, rue Georges Lefebvre à Lille - Avenant aux lot n° 1 : gros œuvre, lot n° 3 : rénovation de façades, lot n° 4 : menuiseries extérieures aluminium, lot n° 5 : serrurerie, lot n° 7 : menuiserie bois, lot n° 8 : plafonds suspendus, lot n° 9 : sols durs faïences, lot n° 10 : sols souples, lot n° 11 : peintures revêtements, lot n° 14 : électricité, lot n° 15 : ascenseur.

Adopté.

Madame le Maire - Je vous souhaite une bonne soirée.

(séance levée à 22 heures 05)